This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Fgr 819.10
KF 483

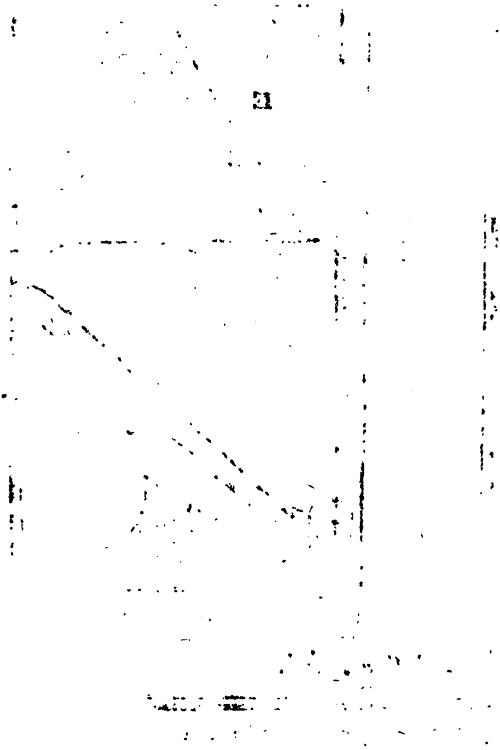

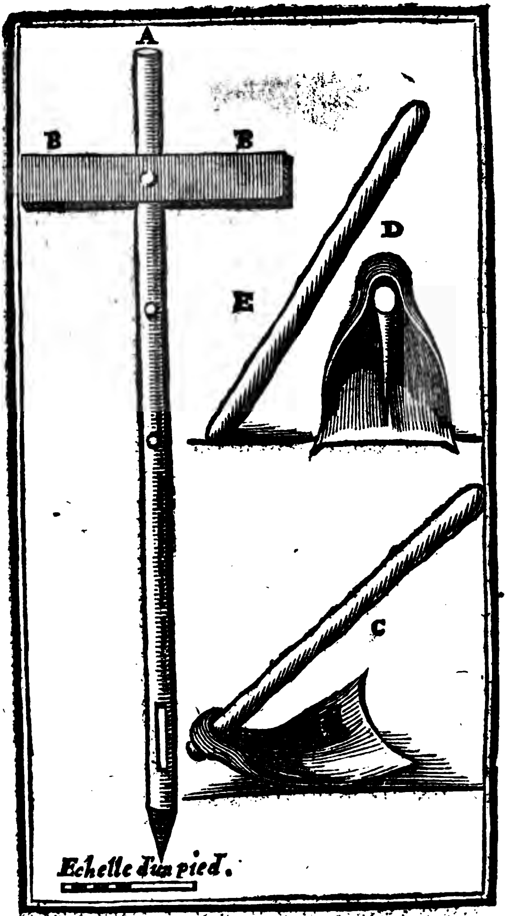

A. Sonde de fer. B. Manche de la Sonde, lequel est de bois. C. Outil appellé *Ecobuë*, vû de côté. D. Fer de l'Ecobuë vû de face. E. Manche de bois de l'Ecobuë.

MEMOIRE
SUR LES
DÉFRICHEMENS

par Mr. de Turbilly

Prix, Trente Sols Broché.

A PARIS,
Chez la Veuve D'HOURY, Imp. Lib. de Mgr le Duc d'Orléans, rue de la vieille Bouclerie.
Et au mois d'Octobre prochain, rue St Severin, près la rue Saint Jacques.

M. DCC. LX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

~~IV 7693~~
HARVARD COLLEGE LIBRARY
Agu 819.10 DEGRAND FUND
Dec. 5, 1923

Quænam ergo tantæ ubertatis causa erat? Ipsorum tunc manibus Imperatorum colebantur agri (ut fas est credere) gaudente terra vomere laureato, & triumphali aratore: Sive illi eâdem curâ semina tractabant quâ bella, eâdemque diligentiâ arva disponebant quâ castra: Sive honestis manibus omnia lætius proveniunt quoniam & curiosiùs fiunt. Plin. Hist. nat. lib. xviij. c. 3.

Quelle étoit-donc la cause d'une si grande fertilité? Les Champs étoient alors cultivés par les mains mêmes de nos Généraux; il semble que la terre se plaisoit à se voir labourée par des Guerriers qui avoient remporté les honneurs du triomphe: Soit qu'ils traitassent l'Agriculture avec autant de soin que la Guerre, & qu'ils préparassent les terres avec la même attention qu'ils disposoient les Camps, soit que tout réussisse mieux entre les mains des gens vertueux, parce qu'ils font les choses avec plus d'exactitude. *Pline, Histoire naturelle, livre xviij. chapitre 3.*

AVERTISSEMENT.

CE Mémoire devoit paroître au mois de Juin de l'année derniere: l'impression en ayant été retardée, je n'y ai rien changé depuis.

Pour éviter le reproche que l'on fait à la plûpart des ouvrages qui traitent de l'Agriculture, d'être noyés dans un tas d'érudition superfluë, je n'ai point voulu grossir celui-ci de citations d'Auteurs, quelqu'avantageuses qu'elles me semblassent; & celle de Pline, *qui vient d'être rapportée, est la seule qu'on y trouvera.*

J'ai tâché de rendre cet écrit aussi concis que l'étenduë de la matiere a pû me le permettre, & les détails dans lesquels je suis entré, m'ont paru essentiels.

N'ayant fait cet Ouvrage que pour l'utilité générale, j'aurois manqué

Agr 819.10
KF 485

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

12

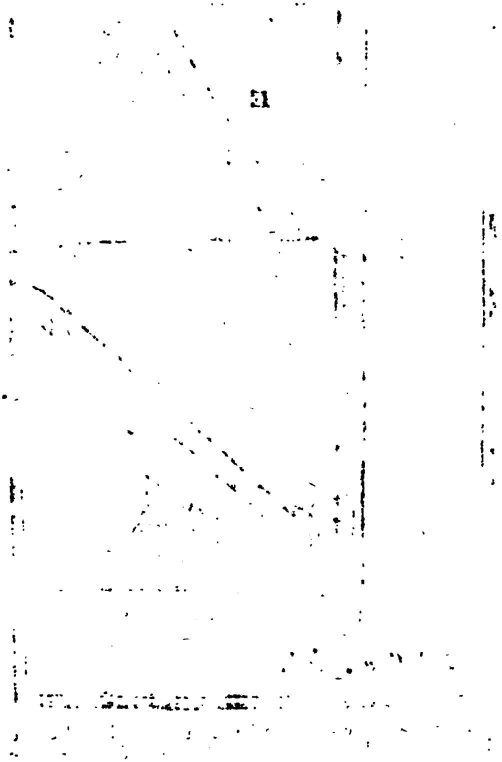

ainsi que de productions, & d'un assez grand détail, on ne peut se flater de la connoître. Pour ce qui est de la posseder à fond, personne ne doit le prétendre; la vie de l'homme étant trop courte pour y parvenir. Il est souvent besoin de quantité d'épreuves réïterées, & comparées les unes aux autres pendant plusieurs années, pour découvrir le mieux, sur un seul article.

Un Propriétaire, qui s'est réservé sur sa terre, un petit domaine, qu'il fait cultiver, s'imagine quelquefois, au bout d'un certain temps, être fort habile; il en est cependant encore bien éloigné; il ignore mille choses essentielles; j'en ai vû plusieurs, qui avoient même de la réputation, à cause de differentes expériences qu'ils avoient faites; je n'ai point trouvé dans ces curieux, d'ailleurs très louables, ce

fond que je cherchois, & j'en ai souvent beaucoup plus rencontré dans de bons Fermiers; mais où j'ai puisé le plus de lumieres sur l'Agriculture, & particulierement sur les défrichemens, ç'a été dans les Pays étrangers, chez des Seigneurs, & dans de grosses Abbayes, qui faisoient valoir depuis long-temps de grands domaines.

Pour traiter, avec ordre, une matiere aussi interessante que celle des défrichemens, qui est pour ainsi dire encore toute neuve, personne ne l'ayant décrite jusqu'à présent que très-superficiellement; je diviserai ceci en deux partie.

La premiere sera purement de pratique, & contiendra la méthode des diverses façons de défricher les differentes especes de terres.

La seconde se trouvera mê-

lée de pratique & de ſpéculation: de pratique, en ce qu'elle comprendra l'hiſtoire de mes défrichemens; de ſpéculation, en ce qu'elle indiquera les meſures, que je crois à propos de prendre, ainſi que les moyens qu'on peut employer pour exciter, & encourager tant les Propriétaires que les Fermiers, à défricher les terres incultes du Royaume.

MÉMOIRE
SUR LES
DÉFRICHEMENS.

PREMIERE PARTIE.

LORSQUE l'on veut défricher un terrein, il faut d'abord le faire sonder en divers endroits, à huit ou dix pieds de profondeur, afin d'en connoître la qualité, & l'épaisseur des differentes couches de terre, qui s'y rencontrent. On les trouvera toujours posées horizontalement, ainsi que je l'ai observé

dans plusieurs Pays, où j'ai descendu jusqu'à trois cents pieds sous terre dans des mines.

Cette épreuve se fera à peu de frais, au moyen d'une sonde, composée de deux barres de fer arrondies, de six pieds de long chacune & de deux pouces de grosseur, qui se vissent l'une dans l'autre; elles sont toutes les deux percées: sçavoir, la premiere à trois, quatre & cinq pieds de hauteur, & la seconde de pied en pied, pour y pouvoir passer de petites chevilles de fer, qui servent à retenir une manivelle, ou manche de bois de deux pieds de longueur, & cinq à six pouces de grosseur, au milieu duquel, il y a un trou suffisant par où ces barres passent, en sorte que cela forme la figure d'une Croix. C'est par ce manche de bois qu'on tient la sonde, & qu'on l'enfonce successivement en commençant par

la premiere barre, soit en la tournant dans la terre, soit en la haussant & baissant avec force, lorsqu'on rencontre des pierres.

On place au bout de cette premiere barre, une pointe d'acier, de quatre pouces de long, forte & point trop aiguë; elle se visse aussi dans la même barre, à laquelle quatre pouces plus haut, l'on a fait faire une ouverture ou rainure d'un côté, d'un demi-pied de long, pour recevoir la terre. Telle est la construction de cette sonde. Quand on s'en sert, on la retire à mesure, de six pouces en six pouces, pour voir l'espece de terre ou de pierres contenuë dans la rainure; il est nécessaire de se pourvoir de cet instrument, qu'un homme ou deux font aller aisément. J'ai vû sonder de cette façon, à plus de cent pieds de profondeur, pour chercher de la mine,

l'opération étoit semblable; le nombre des barres de fer de même longueur, entrant pareillement les unes dans les autres & percées de pied en pied, étoit seulement multiplié. Quand il y en avoit un certain nombre, en les levant & les laissant retomber, leur propre poids les faisoit entrer à chaque fois fort avant dans la terre, & percer même les rochers les plus durs. On avoit des pointes d'acier de differentes formes, pour succeder à celles qui s'usoient. On mettoit même quelquefois à leur place, une méche ou une cuiller très-coupante, dans le goût de celles dont se servent les Charpentiers, laquelle rapportoit de la matiere du fond. Le plus long de ce procedé étoit le dévidage de toutes ces barres de fer, qu'on étoit obligé de réïterer souvent pour voir de dégré en dégré, les changemens & la nature de l'interieur. En

remontant ces barres on les arrêtoit successivement par des chévilles de fer qu'on passoit dans les trous faits pour tenir le manche, & qui étoient aussi destinés pour cet usage ; sans cela, on auroit couru risque, lorsque l'on changeoit le manche de place, qu'elles n'eussent échappé & retombé au fond, d'où il auroit été souvent difficile & même très-couteux de les retirer.

J'ai décrit cette manœuvre des mines pour ceux qui auront la curiosité de faire sonder leurs fonds plus avant que je n'ai demandé, & qui seront bien aise d'être instruits de tout ce qu'ils renferment.

Après s'être mis au fait par le moyen de la sonde, de la qualité du sol de son terrein, il est indispensable de n'y point souffrir une trop grande quantité de gibier, on ne doit en laisser que pour le nécessaire & l'agrément ; mais

pas assez pour causer du tort; l'on fera même très-bien d'y détruire entierement les lapins, & de les renvoyer dans les Garennes. Ces animaux malfaisans, sont ennemis nés de l'Agriculture; ils attaquent également les grains, les plantes & les bois; quand on les laisse trop multiplier, ils ravagent tout un Pays, & s'en rendent pour ainsi dire les maîtres. Il faut aussi en écarter par tous les moyens permis, les Cerfs & les Biches ausquels nos Loix empêchent de toucher; ils mangent le bled & achevent de le ruiner avec leurs pieds, ainsi que les Sangliers, qui retournent encore la terre avec leur boutoir. Si l'on ne peut éloigner tous ces ennemis & se garantir de leur dommage, je ne conseille point d'entreprendre un défrichement. En vain, après bien des peines & des travaux couteux, semeroit-on; cette

multitude de Gibier dévoreroit tout & on ne recueilleroit rien. C'est un vrai fleau dont il faut se délivrer.

Je ne veux parler ici, je le répete, que de la trop grande quantité de Gibier; je suis fort éloigné, de viser à sa destruction totale : J'entends qu'on en conservera toujours suffisamment, même pour l'amusement des Amateurs de la Chasse, exercice noble, qu'on ne sçauroit blâmer dans ceux pour le délassement desquels il convient. Je sçai bien que les Forêts ainsi que les Plaines sont faites pour contenir dans leurs espaces toutes sortes de Gibier; mais il n'est pas juste de le laisser augmenter au point qu'il dévaste une contrée, & enleve la subsistance aux hommes pour lesquels, par préference à tous, la terre a été créé. Il doit regner dans ce monde entre tous les êtres, une certaine harmonie

néceſſaire pour leur conſervation; dès que l'un empiete ſur l'autre, elle ſe trouve interrompuë & l'ordre eſt renverſé, alors tout va en s'amoindriſſant. J'ai vû des Terres autrefois bien peuplées, bien cultivées, & d'un grand produit, qui pour avoir été livrées à la diſcretion du Gibier, ont entierement changé de face. Les Habitans devenus pauvres & miſérables, ont la plûpart, déſerté; les fonds ſont reſtés ſans culture; les Seigneurs de ces terres, qui ſans le vouloir, avoient été originairement la cauſe de tout ce mal, s'étoient imaginé, qu'il ne s'étendroit pas juſqu'à eux, parce que leur revenu conſiſtoit, pour la plus grande partie, en coupes reglées de bois, & en droits Seigneuriaux; mais ils ont été trompés dans leur attente: le Gibier, après avoir ruiné leurs Vaſſaux & Sujets au point de ne pouvoir

plus payer les droits Seigneuriaux, ne trouvant plus rien à manger, s'eſt jetté ſur leurs bois, & les a déteriorés; le revenu de ces *Seigneurs* a toujours été en *diminuant*; il eſt aujourd'hui réduit à très-peu de choſe; dans la ſuite, s'ils n'y remedient pas, il deviendra à rien, & définitivement, ils ne ſe trouveront plus Propriétaires, que d'une vaſte étenduë de landes & friches. Ce ſont là les triſtes effets de la trop grande quantité de Gibier. Cette diſgreſſion, ſur un article auſſi important, m'a paru néceſſaire.

Il eſt encore à propos de faire mention à préſent, de trois *obſtacles* qu'on rencontre très-ſouvent, du moins en partie, lorque l'on veut faire quelque défrichement, ce ſont l'eau, les pierres & les racines.

Inutilement ſemeroit-on un terrein aquatique, le bled y pourriroit pen-

dans l'hyver, & on perdroit son temps & sa semence. On se délivre de l'eau par des fossés, des saignées, des rigoles & des puisards profonds enfoncés de pierres tirées du même champ, & recouverts d'assez de terre pour que la charrue y puisse passer. Il n'y a point de terrein, quelque plat qu'il paroisse, qui ne se trouve, en le nivelant, avoir de la pente, & c'est de cette pente qu'il faut profiter, en employant ces differens moyens. Si par un hazard, qu'on rencontre quelquefois, les terres voisines étoient plus hautes que celles qu'on veut défricher, & y retenoient l'eau, on trouvera sûrement à la proximité, quelque ravin, vallon ou terrein plus bas, dans lequel on pourra la verser, par le moyen d'un puisard suffisamment profond, qui y aboutira, en passant par ces terres voisines.

Quant aux pierres, il eſt de toute néceſſité de faire bêcher & d'ôter du moins, celles aſſez groſſes pour empêcher le cours libre de la charrue. S'il'on rencontre quelques roches conſidérables, on les peut faire ſauter & éclater à peu de frais, avec de la poudre à canon, en prenant les précautions convenables, crainte d'accident. Si l'on n'a pas beſoin de ces pierres & qu'on ne veuille point perdre de terrein pour les placer, on les mettra ſur le lieu même, dans des trous profonds qu'on recouvrira de terre ſuffiſamment pour le paſſage de la charrue; ce ne ſera pas là où viendra le plus mauvais bled, ainſi que je l'ai éprouvé. Il eſt bon de faire épierrer dans la ſuite le terrein, & d'en ôter toutes les pierres plus groſſes que le poing, mais ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler.

A l'égard des racines, c'eſt une choſe indiſpenſable que de faire arracher à coups de tranches ou de pioches toutes celles qui peuvent arrêter la charrue & la mettre en danger d'être briſée, ou empêcher l'effet de l'outil appellé en Anjou *Ecobuë*, dont je parlerai dans la ſuite; telles ſont les racines d'arbres, de quelques pieds de bruyeres très-grandes & vieilles, nommées en Anjou *Bruyeres mâles*, des joncs de la grandes eſpéce, qui croiſſent beaucoup & viennent quelquefois, comme en Bretagne, plus haut qu'un Homme à Cheval, des groſſes épines, des genievres, des plus forts genets & autres qu'il eſt inutile que je détaille ici, attendu qu'on les diſcernera facilement par l'inſpection du lieu. S'il ſe trouve du bois ou de vieilles ſouches, on aura grand ſoin auſſi de les faire arracher. On pourra même

faire éclater les plus grosses de ces souches avec de la poudre, ainsi que j'ai dit en parlant des roches. Pour ce qui est des bruyeres communes, des joncs, épines & genets de la petite espéce, des ronces & différentes sortes de moindres productions sauvages, qui ne sont pas capables de résister à la charrue ni à l'écobue, on ne les attaquera point encore dans ce moment.

Nous avons pris jusqu'ici toutes les précautions possibles ; nous avons marché d'abord la sonde à la main, repoussé ensuite les ennemis, qui vouloient troubler notre entreprise, surmonté les obstacles qui s'opposoient à notre établissement ; voyons à présent quel est le terrein, que nous avons à défricher, & comment nous nous y prendrons pour le mettre en valeur.

Il y a plusieurs sortes de terres incultes en France : les unes en landes & bruyeres ; les autres en friches & déserts plus ou moins arides, sans compter les marais, qui demanderoient un traité particulier, & dont par cette raison, je ne parlerai que très-superficiellement.

Ces terres incultes se divisent communément en trois espéces.

Les mauvaises, dont je traiterai d'abord.

Les médiocres, qui viendront ensuite.

Et les bonnes, par lesquelles je finirai.

L'ordre de la marche des défrichemens e[illegible] cette gradation.

L[illegible] que tout le monde regar[illegible] mauvaises, & qui véri[illegible]rouvent de la moindre [illegible] les sables vifs & bru-

lans, propres à faire du mortier étant mêlés avec de la chaux. Il y en a de blancs, de jaunâtres & de rouges; ils sont généralement abandonnés comme stériles; le Créateur n'a cependant rien fait en vain; il a ordonné à l'Homme de cultiver la terre, & lui a dit qu'il en tireroit sa subsistance; il n'en a point excepté la mauvaise; effectivement il n'est point de terrein si ingrat qu'il paroisse, qui ne produise lorsqu'il est travaillé, & qui ne dédommage des peines & soins qu'on s'y donne.

Ces sables vifs ne poussent quelquefois rien du tout, ce sont là les moindres. D'autrefois ils ne produisent
ue de la mousse, ou de la petite lande
bruyere, mince & clair-semée
space en espace, entre-mêlée de
ques brins d'herbe. S'ils ne rap-
pas autant que les autres ter-

reins, ils coutent en revanche beaucoup moins à mettre en valeur. L'on y rencontrera rarement les trois obstacles de l'eau, des pierres & des racines, dont j'ai dit qu'il falloit préalablement se délivrer. S'ils ne poussent rien du tout, on pourra les labourer en différens sens, & les semer ensuite de la façon que je vais expliquer : s'ils produisent de cette petite bruyere, mêlée de quelques herbes, dont je viens de parler, on y mettra le feu, pour tâcher de la faire bruler sur pied. Dans le cas où ces bruyeres & herbes, se trouveront trop claires pour qu'on puisse y parvenir, cela ne doit point inquiéter ; comme leurs racines ne sont pas capables d'arrêter la charue, ni de lui faire aucun tort, on passera outre, & on labourera d'abord le terrein au commencement du Printemps par un temps sec, avec la charrue

rue à une oreille. Quinze jours après, on y donnera avec la même charrue un second labour en travers; il s'agit de détruire les racines de mousse, de landes, de bruyeres & d'herbes, qui donnent de la fadeur à la terre: pour cet effet au bout de quinze autres jours, l'on introduira sur ce terrein des femmes & des enfans, lesquels avec des rateaux de fer & de bois l'émotteront, tireront ces racines, les secoueront & les feront sécher; dès qu'elles seront suffisamment séches, ils les mettront en monçeaux d'espace en espace, les brûleront & en répandront les cendres sur le champ, où elles seront aussi-tôt enterrées avec la même charrue, par un troisiéme labour de l'autre sens, c'est-à-dire, dans la même direction que le premier. Le travail de ces femmes & enfans, coutera très-peu.

Quelques-temps après ce troisieme labour, l'on pourra, si on veut, faire herser ce sable avec une herse très-légere, parce qu'il n'auroit pas la force d'en porter une lourde, qui l'applatiroit trop : on le fumera ensuite convenablement, soit avec du fumier naturel, soit avec du fumier artificiel dont je donnerai la façon dans la suite, après quoi, l'on y semera dans la saison ordinaire pour le païs, du sarrasin ou bled noir. Le temps de cette semerie en Anjou, est entre la grande & la petite Fête Dieu.

Ce grain n'est point à mépriser ; il multiplie beaucoup, il se vend très-bien, il est propre à engraisser des volailles & des cochons ; on en fait même du pain dans des cantons de l'Anjou, du Maine, de la Normandie, de la Bretagne & autres Païs ; c'est celui qui réussira le mieux dans

ces ſortes de ſables, où il ſe plaît; la récolte qu'on en fera en Automne, dédommagera des frais du défrichement.

Si l'on ne deſtine pas ce terrein à porter d'autre grain, il eſt inutile de l'améliorer a demeure; on aura ſeulement ſoin par un labour auſſi-tôt après la récolte, d'en déraciner & enterrer le chaume, qui laiſſeroit une mauvaiſe qualité à *la* terre, & l'année ſuivante, on la ſemera encore, après avoir mis les fumiers & donné les façons néceſſaires.

La ſeconde récolte, qui ſe trouvera plus abondante que la premiere, ſera en pur profit. On laiſſera enſuite repoſer ce terrein pendant un an, après quoi de deux années l'une, on le ſemera toujours de la même maniere en bled noir, qui y viendra bien. Il n'eſt pas poſſible de ſe procurer avec

des frais plus minces, un revenu honnête d'un terrein aussi méprisé & dont en général on ne retire rien presque par tout.

Si on le destine à produire du bois; dans ce cas-là, on n'y mettra point de fumier, & après la premiere récolte de bled noir, que je conseille toujours d'y faire, l'on y donnera pendant l'hyver, deux tours de charrue; au mois de Mars l'on en donnera un troisieme; ensuite par un temps sec & calme, l'on y sémera très-claire, de la graine de Sapin, appellée ailleurs *graine de pin*, de l'espece moyenne. Comme elle est fort menue, le sémeur pourra la mêler dans sa main avec du sable, crainte qu'elle ne se trouve répandue trop épais sur le champ, inconvénient où l'on tombe ordinairement. On fera suivre le sémeur par des femmes & des enfans

qui, avec des rateaux de bois, recouvriront cette ſemence, qui ne demande qu'environ un pouce de terre ſur elle pour venir à ſouhait; la herſe l'enterreroit trop.

J'ai ſemé de cette façon pluſieurs morceaux de ſemblable terre qui ont réuſſi. Entr'autres il y a dix ans que j'y employai un canton aſſez étendu; il forme aujourd'hui un très joli-bois; les ſapins ont vingt cinq pieds de haut, & ſont gros à proportion; on les a déja émondés différentes fois; & leur dernier émondage m'a produit cette année pluſieurs milliers de fagots, dont le prix vaut ſeul quatre fois plus qu'il ne m'en à coûté pour défricher & ſemer le terrein. Ces ſapins ont à préſent des pommes où eſt renfermée la graine, qui dans la ſuite peuplera de ſapins tout le voiſinage. Cette graine, ſortant des pommes qui

tombent & s'ouvrent, est portée par les vents aux environs, & léve presque par tout, ainsi que je l'ai vû en différents endroits. Elle est fort menue, comme je l'ai dit ci-dessus, & il en faut peu pour semer un grand espace. On en employe communément dans le Maine 30 livres pour ensemencer un arpent de terrein, de même étendue que celui d'Anjou; mais l'expérience m'a appris qu'on pouvoit retrancher sans risque, environ moitié de cette semence.

Le bois de sapin ou de pin de la moyenne espece, dont je parle ici, est d'un bon débit, il vient assez vîte, & au bout de quarante ans, il est déja propre à plusieurs ouvrages; à cinquante ans il a acquit sa parfaite maturité, & ne fait plus que dépérir ensuite. Il a l'avantage, lorsqu'il a été coupé, de repousser de lui-même de

la graine, qui est tombée à terre, sans exiger le moindre soin. Les bestiaux ne font pas de tort à ce bois, excepté dans les premieres années qu'il faut l'en garantir par des fossés. Les plus grands ennemis qu'il ait, sont les Cerfs, ainsi que je l'ai expérimenté. Lorsque mes sapins n'avoient que sept à huit pieds de hauteur, ils venoient de cinq ou six lieues à la ronde s'y frotter, dans le temps qu'ils mettoient bas leurs têtes ; ils en ont cassé ou écorché pendant plusieurs années une quantité qui en sont morts. Ce dommage auquel je ne m'attendois nullement, n'ayant jamais entendu parler de rien de semblable, n'a pas laissé que d'être considérable, & l'auroit été davantage si ces sapins n'avoient pas été semés trop épais ; ils sont assez forts à présent pour n'avoir plus rien à craindre. Comme on igno-

soit ce goût particulier des Cerfs ; j'en avertis afin qu'on prenne des mesures pour les écarter dans le temps ; & parer cet inconvénient. L'on n'y est vraisemblablement exposé, que dans les endroits où il ne se trouve que peu ou point de bois de sapin ; car s'il y en avoit beaucoup, le dégât partagé de différents côtés seroit presque insensible.

Qu'on n'imagine pas que parce qu'on ne verra point de sapins dans son païs, il n'y est pas propre. Dans le canton de l'Anjou, où mes Terres sont situées, il n'y en avoit pas un seul, & cependant l'on voit qu'ils y ont prospéré. En ayant soin d'émonder ce bois il croît encore plus vîte ; c'est celui qui réussit le mieux dans ces sortes de sables. Le Châtaignier y vient aussi, mais pas si bien. On en pourra semer quelques endroits. A

l'égard

l'égard du Chêne, il n'y prospére pas, il y pousse lentement, y périt la plûpart dans les années séches, & celui qui en échappe se rabougrit presque toujours, de façon qu'il en arrive très-peu à bien. J'ai vû à la vérité dans quelques païs & entr'autres dans la Flandre Autrichienne, sur tout du côté d'Alost, le Chêne réussir à merveille dans ces sables vifs & de la même espéce dont il est question ici; mais la couche de ces sables étoit fort peu épaisse, comme je le vérifiai en y faisant sonder. On trouvoit, immédiatement dessous, une terre noire, grasse, humide, très-bonne & suffisamment profonde, où les racines de Chêne pouvoient se nourrir & pousser aisément.

Quand on aura de cette sorte de terrein, on pourra hardiment y semer du Chêne; il viendra bien de même

que le Châtaignier, par-tout où il se rencontrera, à peu de distance de la superficie, une profondeur convenable de bonne terre. Il sera facile de sçavoir à quoi s'en tenir sur cet article par le moyen de la sonde, qui fera connoître l'épaisseur du lit de sable, & la qualité du fond qui sera dessous de quelqu'espece qu'il se trouve. On pourra pour n'être point trompé, prendre le parti, lorsqu'on y semera de la graine de sapin, d'y mettre en même-temps du gland & de la châtaigne très-clair-semés, & assez éloignés les uns des autres. Le sapin ne les empêchera point de croître : si l'un ne vient pas, l'autre pourra réussir, & de quelque façon qu'il arrive, on sera toujours certain, au pis aller, d'avoir un bois de sapin.

Pour cet effet, il faut choisir du gland, non de chêne franc, propre

à faire la meilleure écorce pour les Tanneurs, mais d'une autre espéce de chêne appellée en Anjou, *Brosse*, qui ne vient pas si haut, ni si droit que le chêne franc, qui pousse ses feuilles beaucoup plus tard, qui a l'écorce bien plus rude, moins prisée par les tanneurs, & dont le bois est plus dur. Je crois que c'est celui nommé en Latin par les Anciens, *Robur*. Cette sorte de chêne n'est guerre propre qu'à former de bons taillis, qui viennent plus vîte que ceux de chêne franc; & se plaisent davantage dans le sable. J'ai semé dans quelques endroits de ces trois espéces de bois mélangés & cela m'a réussi.

Si l'on destine ce sable vif à porter toujours du bled, des légumes, ou d'autres productions, soit parce qu'on manquera de terre, ou qu'on n'en aura pas de meilleure, soit parce qu'il

sera voisin d'une Ville, d'un Bourg, d'un Château ou d'une Ferme, & par conséquent fort à la portée des engrais, soit enfin par d'autres raisons particulieres d'utilité ou d'agrément, sans lesquelles je ne conseille point de l'entreprendre ; dans ce cas là, il faudra nécessairement l'améliorer à demeure.

Pour y parvenir, on fera des trous d'espace en espace à quelques pieds plus ou moins de profondeur ; on trouvera sûrement sous ce sable un lit de terre grasse, soit argile, glaise, marne ou autre ; on tirera suffisamment de cette terre grasse, & on la voiturera avec des brouettes ou civieres, sur la surface du terrein, où on la posera par petits tas assez proches les uns des autres, étant nécessaire d'en mettre le double de ce qu'on employe ordinairement de marne dans

les champs cultivés. Il ne sera point besoin de Charrétes, de Chévaux, ni de Boeufs pour cette importation, après laquelle on recomblera tous les trous, & comme au moyen de cette terre grasse, qui en sera sortie, il s'y trouvera encore des vuides, on prendra pour les remplir de la terre du voisinage, à six pouces en dessous de la superficie qu'on n'oublira pas de laisser par tout, comme plus fertile que celle qui n'a jamais vû le jour.

J'observerai à cette occasion, que lorsqu'on fait un trou dans un bon fond, la terre qu'on en a tirée s'enfle si fort à l'air au bout de vingt quatre heures, que le même trou n'est plus capable de la contenir. La raison en est toute simple ; Les pores de la bonne terre étant très ouverts, l'air, la rosée & l'humidité y entrent promptement & en augmentent le volume ;

au contraire, l'espéce de sable vif ou gravier dont je parle à présent, n'est pour ainsi dire pas de la terre, c'est un amas de petit cailloux, qui ont les pores si serrés que l'air & l'humidité n'y pénétrent que très peu & difficilement, de façon que lorsqu'on creuse dans cette sorte de terrein, qui est le moindre de tous, ce qu'on en tire suffit à peine pour recombler son trou. Une régle presque générale & infaillible pour juger du dégré de bonté des fonds qu'on veut faire défricher, c'est d'éprouver de la maniere ci-dessus, par différents trous égaux en profondeur & largeur, la terre qui s'enflera le plus à l'air au bout de quelques jours; elle sera bonne en raison de ce qu'il en restera davantage après ces trous recomblés. La plus mauvaise sera celle qui ne fera qu'y suffire, ou même n'y suffira pas.

Je reviens aux petits tas d'argile ou autre terre grasse espacés assez proche les uns des autres sur la superficie du terrein, de la façon que j'ai marqué ci-devant; plus le sable sera maigre, aride & brûlant, & plus il aura fallu les multiplier. Cette opération faite pendant la morte saison, ne se trouvera pas aussi couteuse à beaucoup près, qu'on pourroit l'imaginer : ces sortes de sables étant fort aisés à creuser & à remuer. On laissera ces tas tout l'hyver & une partie du printemps sans y toucher, afin de les laisser profiter du bénéfice de l'air, de la rosée, de la neige, de la gelée & du soleil, après quoi ils se pulvériseront facilement comme de la cendre; on les régalera sur le terrein & on y donnera d'abord un labour très-léger, pour commencer à les mêler avec le sable; quinze jours

après, on en donnera un plus profond, & ainsi successivement jusqu'à ce que cette terre grasse & ce sable soient suffisamment mêlés. On se servira toujours pour ces labours, de même que pour tous ceux dont j'ai parlé jusqu'à présent, de charrues petites & légeres ; ce sont celles qui conviennent le mieux dans cette espéce de sable ; il n'y est besoin que de très-foibles harnois, deux Vaches ou deux Anes suffisent souvent. Cette facilité pour la culture procure une grande épargne.

On fumera ensuite ce terrein avec du fumier naturel ou artificiel, en même quantité, qu'on en employe communément dans les autres terres ; & l'on y semera du seigle dans la saison convenable pour le païs, dont je conseille de suivre la coutume sur cet article, à moins qu'on n'ait des

preuves bien convaincantes qu'elle est mauvaise.

En Anjou le temps ordinaire de la semaille des gros bleds, tant en seigle que froment, est depuis le commencement d'Octobre, jusqu'à la Toussaint. L'expérience m'a fait connoître que cette pratique convenoit à son climat.

La premiere récolte que l'on fera dans le défrichement sera bonne, & dédommagera à peu de chose près de tous les frais, même de ceux du transport des terres grasses. La seconde & la troisiéme, pour lesquelles il ne faudra plus aucun engrais ni fumier, se trouveront encore meilleures, & seront presque en pur proffit; car on sémera en seigle pendant trois années consécutives ce défrichement ainsi amélioré. Il pourroit même l'être au point, par une plus grande quantité de

terre graſſe, de rapporter la ſeconde ainſi que la troiſiéme année de bon froment, & d'être changé pour toujours en terre à froment.

J'ai transformé de cette façon chez moi, il y a vingt ans, un morçeau de ſable aride, qui produiſoit à peine de la mouſſe. Je le ſemai ſeulement la premiere année en ſeigle; au bout de trois ans je le laiſſai repoſer une année, & le mis en ſole avec mes autres terres labourables. On l'a depuis cultivé, fumé & ſemé à ſon tour, tant en gros qu'en menus grains, de la même maniere qu'elles; & comme je n'ai point vû juſqu'à préſent qu'il ſe ſoit encore affoibli, l'on ſera ſurement content de cette méthode, que j'appelle à bon droit un amélioriſſement à demeure.

Au pis aller ſi dans la ſuite ce terrein venoit à diminuer de production, on y remédieroit à peu de frais, pour très-

long-temps, en y remettant de la même façon seulement la moitié autant de terre grasse, qu'on y en avoit répandu d'abord. Je ne prétends point au surplus exciter personne à s'engager dans la dépense de faire ainsi rapporter du froment à du sable aride; je ne cite cet exemple, que pour démontrer la chose possible & utile. Je serai très-content pour le bien de l'Etat d'y voir recueillir du seigle, pour lequel il ne faudra que la quantité de terre grasse que j'ai marquée d'abord, chose qui comme je l'ai dit, ne sera pas fort couteuse. On aura lieu d'en être satisfait par les profits qu'on y fera.

Le froment vaut, à la vérité, mieux que le seigle, mais celui-ci est un très-bon grain, il vient plus facilement & en plus grande quantité que l'autre; il est moins sujet à accidens, se conserve beaucoup plus aisément

& plus long-temps, & à mille autres propriétés avantageuſes connues de tout le monde. Le pain en eſt fort ſain; plus de la moitié du Royaume ne ſéme principalement que du ſeigle, & ne vit que de ce grain, que pluſieurs mêlent avec d'autres; les bonnes terres à ſeigle s'afferment preſque auſſi cher, & bien plus facilement que les bonnes terres à froment. J'ai obſervé d'ailleurs par mes états de comparaiſon & de récolte de chaque année, depuis vingt-deux ans, que quant à l'argent, les terres à ſeigle que je fais valloir m'ont preſque autant rapportées que celles à froment, qui m'ont couté davantage à cultiver. Je conviens que la paille de ce dernier grain fait une différence : elle eſt plus eſtimée & bien meilleure pour les Chevaux que celle de ſeigle, qui n'eſt cependant point à mépriſer,

comme beaucoup de gens se l'imaginent, ne l'employant le plus souvent qu'à faire des litieres. Outre qu'elle est bonne pour les bestiaux, en y mettant un peu de foin, l'expérience m'a fait connoître, qu'elle étoit excellente pour la nourriture des Boeufs de labourage, étant mêlée moitié par moitié avec autant de foin. Ils se portent infiniment mieux, & sont plus vigoureux en mangeant de cette sorte de mélange, que quand on leur donne de celui fait avec une pareille quantité de paille de froment & de foin.

Il est fort intéressant de se servir avantageusement de toutes les différentes productions de son terrein, même de celles dont ont fait le moins de cas. Il n'y en a point qui ne puisse être utile, jusqu'à la paille de bled noir, que plusieurs abandonnent sur le terrein où l'on a battu ce grain. J'en ai fait sé-

cher & ramaſſer: on l'a donnée dans le commencement de l'Hyver aux Vaches, qui l'on très-bien mangée, tant qu'elle a duré; elles n'en ont pas été malades, n'ont point maigri, & ont eu du lait pendant ce temps-là, comme à leur ordinaire.

L'on voit comment on peut tirer parti du ſable vif & brûlant, qui ne pouſſe rien, ou ne produit que de la mouſſe & de la petite lande & bruyere clair-ſemée, entre-mêlée de quelques brins d'herbes. A l'égard des cantons de la même eſpéce de ſable, dans leſquels il croîtra davantage de productions ſauvages, entr'autres de la bruyere plus forte, plantée plus épais, & où l'on pourra lever des gazons de la façon qu'il ſera ci-après expliqué, on fera écobuer ces endroits là, comme les fonds de la ſeconde eſpéce, dont je vais parler.

Les terres médiocres comprennent celles qui sont légeres, sabloneuses, graveleuses, mais qui ne se trouvent cependant point propres, comme le sable vif, à faire du mortier, lorsqu'on les mêle avec de la chaux. C'est de cette espéce de terre, qu'il y a le plus dans ce Royaume. L'on en voit de blanches, de jaunâtres, de rougeâtres, de brunes & de noires; elles sont plus ou moins fertiles, suivant qu'une couche de terre grasse, argileuse ou glaiseuse, qu'on trouve communément dessous, est plus ou moins éloignée de la superficie; elles produisent ordinairement de la lande, de la bruyere noire ou blanche, des ajoncs grands ou petits, des fougeres, des genets, des ronces, quelques épines & différentes autres sortes de productions sauvages; le tout entre-mêlé d'herbes. Selon que ces productions

ſont hautes, épaiſſes, fortes & vivaces, on juge aiſément du dégré de bonté du fond & de ce qu'on en doit attendre. C'eſt une apparence qui ne m'a jamais trompé.

Quand on voudra défricher de cette eſpéce de terrein, on commencera pendant l'hyver, par ſe délivrer des trois obſtacles mentionnés ci-devant; ſçavoir, de l'eau, des pierres & des groſſes racines qui ne pourroient êtres coupées par l'écobue, dont j'ai parlé, & dont la deſcription ſe trouvera ci-après. Enſuite vers le milieu du mois de Mars, & non auparavant, par la raiſon que je dirai, on ſe mettra à faire écobuer ce terrein: c'eſt-à-dire, à le faire peler. Pour cet effet, on prenda un nombre de Journaliers proportionné à la grandeur de l'entrepriſe; on les choiſira les plus forts & les plus vigoureux qu'on pour-

sa, pour que l'ouvrage aille plus vîte; cependant, tout Journalier ordinaire, bon & même médiocre, peut travailler à cette besogne; mais ceux trop foibles ou trop jeunes, c'est-à-dire au-dessous de quinze à seize ans, ne peuvent y être employés.

Chaque Journalier destiné à ce travail sera pourvû de l'outil en question, appellé en Anjou, comme je l'ai dit d'abord, *Ecobue*; c'est une espéce de grande tranche recourbée, de seize pouces de long & de huit pouces & demi de large par en bas, d'où sa largeur va toujours en diminuant jusqu'auprès du manche, où elle se trouve réduite à trois pouces. On choisit le meilleur fer pour sa construction. Il est d'une épaisseur convenable pour sa grandeur, renforcé dans le milieu & coupant par en bas; à l'effet de quoi on met dans cet endroit suffi-

famment de bon acier. Le trou pour paſſer le manche eſt rond, & a deux pouces de diamettre en dedans. On fait ce manche de bois & on lui donne environ trois pieds de longueur, quelques pouces plus ou moins, selon la hateur des Hommes qui s'en ſervent. Cet outil doit peſer, non compris le manche, dix à douze livres, ſuivant leurs forces, plus léger il ne conviendroit pas. Ce ſont les Maréchaux-Taillandiers qui le font, ſur le modéle qu'on leur en préſente. Il coute chez moi & dans les Villes du voiſinage, trois liv. dix ſols. Je ne crois pas que partout ailleurs il doive valloir plus de quatre francs, excepté à Paris, où l'on pourra le payer juſqu'à cent ſols. Si les Journaliers, dont on ſe ſervira, ſont ſi pauvres qu'ils n'ayent pas le moyen d'en faire l'emplette, ainſi qu'il m'eſt arrivé, on prendra

comme j'ai fait, le parti de le leur avancer, & de leur en retenir après cela le prix sur leur ouvrage, à raison de deux ou trois sols par jours, jusqu'à concurrence.

On choisira ensuite, parmi ces Journaliers, le meilleur travailleur, & le plus entendu, pour mener la bande; car ils ne peuvent pas travailler de front, comme à bêcher. Ce Conducteur tenant son écobuë entre ses jambes, & étant recourbé, pour s'en servir comme d'une tranche, en donnera d'abord, en coupant la terre, un premier coup à droite, ensuite un second devant lui, & définitivement un troisiéme sur sa gauche, par le moyen duquel il enlevera aussi-tôt un gazon d'environ un pied & demi de long, un pied de large, & de quatre pouces d'épaisseur de terre. Il le posera, d'un seul temps, avec le même outil, sur

sa droite, dans son sens naturel, c'est-à-dire, la terre en-dessous. Toute l'herbe, la lande, la bruyere, les ajoncs, & autres productions sauvages, point trop grosses, qui se trouveront sur ce terrein, partiront avec ce gazon, auquel elles resteront attachées comme une espece de perruque : plus il y en aura, & mieux vaudra. Je viens de dire qu'il y falloit quatre pouces de terre, cela est absolument nécessaire; parce que si on peloit le terrein moins épais, l'ouvrage seroit manqué, attendu que l'écobuë ne pénétrant pas jusques sous la croûte des racines de ces productions sauvages, qu'il est indispensable de détruire, elles repousseroient dans la suite, nuiroient au bled, & l'étoufferoient presque tout-à-fait, ainsi que la chose m'est arrivée dans le commencement de mes entreprises.

Les Journaliers ne demanderoient pas mieux, que de peler la terre plus légérement ; ils ne fatigueroient pas, à beaucoup près, autant ; & dans le cas où on leur marchanderoit cette besogne, ils y feroient bien mieux leur compte, parce qu'elle avanceroit fort vîte. On s'en trouveroit très-mal ; J'en ai fait l'expérience à mes dépens, c'est pourquoi on doit avoir grande attention de veiller sur eux à ce sujet. Sans cela, outre l'inconvénient de ne point détruire les productions sauvages, on tomberoit encore dans celui de n'avoir pas assez de cendres pour *bonnifier* suffisamment le terrein, ainsi qu'il sera expliqué ci-après. Si les gazons n'ont pas la longueur & la largeur que je demande, comme il arrivera souvent dans les commencemens, jusqu'à ce que les gens soient au fait, il n'y aura pas le même dan-

Jean-Baptiste, c'est-à-dire, pendant trois mois. Ce n'est point, heureusement, la saison des grandes occupations de la campagne; ainsi on ne dérange personne. Plutôt il ne seroit pas bon écobuer, comme je l'ai remarqué ci-devant, à cause que les gazons reprendroient; plus tard, ne conviendroit point non-plus, parce qu'ils courroient risque de ne pas sécher. Ces trois mois, pendant lesquels le Soleil acheve de monter, sont le temps où la terre est le moins humide, en proportion que cet Astre s'éleve. Quelques jours après la Saint Jean, dès que le Soleil commence à descendre, elle rend une humidité qui va toujours en augmentant, à mesure qu'il baisse, & qui devient à la fin si considérable, qu'elle retarde beaucoup les gazons de sécher, & souvent même les en empêche.

Je n'examinerai point si cette humidité est occasionnée par une sueur que la terre pousse d'elle-même, ou si elle provient de l'air & des vapeurs qui s'y mêlent : telle qu'en soit la cause, le fait est certain, & c'est le plus important à sçavoir, étant essentiel pour le défrichement, que les gazons séchent bien. Pour cet effet, on les laisse dans la position marquée ci-devant. Quand la saison n'est point trop humide, ils se trouvent ordinairement assez secs, au bout d'environ trois semaines, sans qu'il ait été nécessaire de les remuer ; mais dans les années pluvieuses, ils sont plus de temps à sécher ; on est même souvent obligé de les tourner & retourner plusieurs fois, crainte qu'ils ne reprennent & ne repoussent, ce qui les empêcheroit de brûler, comme je l'ai vu arriver. On fait faire le retournement de ces gazons à peu de frais, par des

femmes & des enfans.

L'on voit par ce détail, que dans ces années pluvieuses, cette maniere de défricher la terre devient plus longue, plus difficile & plus coûteuse, sans cependant que ces frais d'augmentation soient considérables. Aux environs de la Saint Jean, quelques jours plutôt avant qu'après, lorsque les gazons seront assez secs, on prendra par un beau temps, & non pendant la pluie, un nombre suffisant de femmes & d'enfans, dont les uns avec des fourches de fer, & les autres simplement avec leurs mains, ramasseront tous ces gazons, & en formeront sur le terrein, d'espace en espace, des tas ronds d'environ dix pieds de haut, & autant de large par en bas, de la même forme à peu-près que les fourneaux des Charbonniers. On y placera toujours les gazons, l'herbe & la bruyere en dessous, & la terre en des-

fus. On y laiffera un peu de vuide en dedans, où l'on formera une efpece de petite cheminée, dont on placera l'ouverture du côté par lequel viendra le vent. J'ai dit qu'il ne falloit point fe mettre à cet ouvrage par un temps pluvieux, parce que fi les tas venoient malheureufement à fe mouiller, au point de s'imbiber d'eau, ils ne pourroient plus brûler; l'on feroit obligé de les défaire, & de régaller fur le terrein les gazons, pour y fécher, dans la même pofition qu'ils étoient auparavant. On courroit encore rifque d'être contraint de les tourner & retourner plufieurs fois, comme la chofe m'eft arrivée, ce qui retarderoit l'opération & augmenteroit la dépenfe. Peut-être même, fi les pluies devenoient trop fréquentes, ne pourroit-on pas venir à bout de les faire fécher fuffifamment avant l'arriere faifon, ce qui occafionneroit une grande perte.

Ce dernier accident, quoique possible, est cependant fort rare; je ne l'ai jamais essuyé, & m'étant informé de quelques personnes, ausquelles il est arrivé, j'ai reconnu qu'il y avoit eu beaucoup de négligence de leur part. Pour éviter ces inconvéniens, le meilleur moyen est de profiter diligemment du premier beau temps, & s'il ne paroît pas bien assuré, de mettre davantage de monde, sans chercher à épargner mal-à-propos, attendu que c'est de cette opération momentanée, de l'entassement & du brûlis des gazons, que dépend principalement le succès du défrichement. Elle ne peut être faite trop promptement. Quand on appréhende de la pluie, il faut tout quitter pour cela, & tous doivent, dans ce cas-là, s'y employer, non-seulement les femmes & les enfans, mais même les hommes; rien ne presse davantage. Aussi-tôt que les tas seront

faits, dès l'inſtant, où ſi le temps eſt aſſuré, le ſoir avant de ſe retirer, l'on y fera mettre le feu par des enfans, qui porteront au bout d'une fourche de fer un peu de paille ou de bruyere enflammée, avec laquelle ils l'allumeront, dans les trous des cheminées de ces tas. Il y prendra bien vîte, au moyen de l'herbe, de la bruyere, & des racines ſéches. En peu d'inſtans, le feu deviendra ſi violent, qu'on ne pourra preſque plus en approcher. L'on ſe retirera alors, après avoir pris les précautions convenables, pour que cet incendie ne gagne pas ailleurs, ſi c'eſt dans le voiſinage de quelques bois, bruyere, haie, ou de tout autre endroit où elle puiſſe faire tort.

On laiſſera brûler ces fourneaux juſqu'au lendemain matin. L'incendie ne ſera plus alors ſi violent, & l'on pourra en approcher. L'on y envera

quelques Journaliers, femmes ou enfans, en petit nombre, avec des fourches de fer, pour les attiser, c'est-à-dire, pour remettre dessus les gazons qui auront tombés à droite ou à gauche dans les intervalles, pendant la premiere ardeur de l'incendie. Le feu durera encore quelques jours dans ces fourneaux, dont les gazons se consumeront ou se calcineront insensiblement. S'il y en avoit quelques-uns situés dans des lieux trop humides, qui ne voulussent pas brûler, ces femmes & enfans les raccommoderont, & y mettront de la bruyere séche, du chaume, ou même un peu de bois sec, avec des gazons enflammés du voisinage, pour les faire brûler comme les autres. Dès que le feu sera éteint dans tous les fourneaux, à la place desquels il se trouvera des monceaux de cendres plus ou moins gros, en propor-

tion de la bonté du terrein, l'on enverra encore quelques femmes & enfans, qui avec des pelles de bois, amonceleront, en rond pointu par le haut, ces cendres, crainte qu'elles ne s'éventent, si on les laissoit éparses. C'est dans l'intérieur de ces monceaux qu'est renfermé tout notre thrésor : s'ils prenoient l'air, la plus grande partie des sels que contiennent les cendres, qui sont notre richesse, s'évaporeroit. L'humidité des nuits, & la premiere pluie, qui tombe ensuite sur ces monceaux de cendres, y forme dans la superficie une croûte qui les empêche d'être emportées par le vent, les rend impénétrables aux impressions de l'air, & empêche la dissipation des esprits de l'intérieur. C'est pourquoi, plutôt il survient de la pluie après cette opération, & mieux elle vaut. S'il en arrivoit, après que les

fourneaux feront bien allumés, cela ne les empêcheroit pas de brûler, à moins qu'elle ne fût d'une violence, d'une quantité & d'une durée extraordinaires, ce qui arrive très-rarement dans cette saison.

J'observerai d'ailleurs à cette occasion, que quand le défrichement est d'une étendue un peu considérable, & le feu par conséquent assez grand & assez vif, il sépare le plus souvent les nuages, à moins qu'ils ne soient trop épais; & éclaircit ordinairement le temps, semblable au Canon dans les siéges, qui pendant cette saison produit souvent le même effet. Les cendres étant ainsi amoncelées, il n'y aura plus rien à faire sur ce terrein jusqu'à ce qu'on le seme. On aura seulement l'œil à ce que ni hommes, ni bestiaux, ne touchent à ces monceaux & n'en rompent la

troûte. Le fond ſera déſormais délivré généralement de toutes ſemences, plantes & productions ſauvages, ainſi que de tous vermiſſeaux, inſectes, reptiles & bêtes venimeuſes; l'action du feu des fourneaux étant ſi forte, qu'elle chauſe non-ſeulement la terre qui eſt deſſous à pluſieurs pouces d'épaiſſeur, mais encore celle qui eſt entre ces fourneaux.

Quinze jours après que l'on aura ſemé dans le païs les gros bleds, il ſera temps d'enſemencer le défrichement. S'il eſt ſitué en Anjou, où les ſemailles ſe font ordinairement en Octobre, ainſi que je l'ai dit, on ſe mettra à le ſemer quelques jours après la Touſſaint. Pour cet effet, l'on enverra alors par un temps calme, & non venteux, quelques femmes & enfants, leſquels avec des péles de

bois, régalleront la cendre sur le terrein également, excepté qu'ils n'en laisseront point du tout dans les places où étoient les monceaux, qui étant recuites n'en ont pas besoin, puisque ce sera toujours-là où viendra le meilleur bled. Une partie de ces femmes & enfants, apporteront aussi des fourches de fer, pour briser & régaller les gazons point consommés, qui pourront se trouver sur les fourneaux, mais qui seront toujours bons, étant cuits ou calcinés par l'action du feu.

Un semeur entendu, viendra ensuite qui semera sur cette cendre régallée le bled, soit seigle ou froment, à demi-semence, c'est-à-dire qu'il n'en mettra qu'environ la moitié qu'on en emploie ordinairement dans le païs, pour une semblable étendue de terrein. Le Laboureur

avec son harnois, soit de boeufs ou de chevaux, suivra le semeur, & avec une charrue à deux oreilles, plus forte que celles dont j'ai parlé pour les sables vifs, mais qu'il n'enfoncera point trop dans la terre, cette premiere année, tracera en allant & revenant des sillons légers, pour enterrer la semence. Des femmes & enfants, avec des tranches & des fourches de fer, émotteront ensuite attentivement ces sillons, acheveront d'en briser tout le gazon, & finiront de les fermer par le haut, chose que la charrue, dans ce premier tour, ne peut faire avec l'exactitude nécessaire. Si l'on a plusieurs charrues, il faudra augmenter en proprotion de femmes & d'enfants, & mettre un semeur devant chacune, comme je le pratique chez moi.

Ces sortes de défrichements, étant

très-difficiles à ſemer ainſi à demi-ſemence, les plus habiles s'y trompent, & lorſque j'ai voulu n'y employer qu'un ſeul ſémeur pour pluſieurs charrues, je m'en ſuis très-mal trouvé. Un homme qui marchera devant chacune, ſemera bien plus également; d'ailleurs ſon temps ne ſera jamais perdu, lorſqu'il aura des moments de loiſir, il émottera avec les femmes & les enfants. Un Laboureur doit toujours aller lentement & avec précaution cette première fois dans le défrichement, ſur-tout s'il ne paroît pas que le fond ait jamais été remué anciennement. Dans le cas où il rencontrera dans la terre, des pierres ou des racines, qui arrêteront ſa charrue, & qui n'auront point encore été découvertes, malgré la recherche faite d'abord à ce ſujet, les mêmes hommes, femmes & enfants

les arracheront à coups de tranche ou de pioche, & les jetteront hors du champ.

L'on aura ſoin chaque journée de ne faire régaller des monceaux de cendres, que dans le terrein que pourra ſemer chaque charrue pendant le même jour, & la demi-journée du lendemain, afin de ne pas laiſſer éventer mal à propos ces cendres. *Si* cependant il ſurvenoit de la pluie, ou que le lendemain fût une Fête, il ne faudroit pas répandre ainſi des cendres d'avance; mais quand le temps ſera convenable, & qu'il ne ſe trouvera point de Fête, on le fera; parce que j'ai expérimenté que dans cette ſaiſon déja avancée, il fait très-ſouvent le matin de petites gelées, aſſez fortes cependant pour condenſer les cendres & les gazons non conſommés, au point qu'on ne peut

plus les régaller, qu'après que le Soleil a passé dessus & les à dégelés, de façon que sans cette précaution, l'on ne pourroit alors semer le matin.

La plûpart des opérations de l'Agriculture sont assujetties aux temps & aux saisons, qu'il faut sçavoir en quelque sorte prévoir. L'on ne courreroit point risque de tomber dans l'inconvénient des gelées si l'on semoit plutôt; j'en ai essayé: mais alors le bled vient trop vîte, il épie trop tôt, il géle, l'on n'a que de la paille & point de grain. La façon marquée ci-dessus est la meilleure, & la seule qui soit sûre, ainsi qu'une épreuve constante de nombre d'années m'en a convaincu.

Quand le défrichement sera achevé de semer, l'on y tracera, suivant les pentes, avec la même charrue des rigoles traversantes directement ou

de biais, selon la nécessité, tous les sillons, & tombantes dans les fossés de clôture, aux endroits les plus bas du terrein pour en tirer l'eau, sur tout pendant l'hyver. Quelques-uns des hommes, dont on se sera servi pour émotter, acheveront de creuser suffisamment ces rigoles, & de couper tous les sillons aux endroits où ils y aboutissent, avec l'outil appellé en Anjou, *Pic*, & au Maine *Croc*, qui est une sorte de houe à deux dents de fer, plattes, longues d'environ quinze à dix-huit pouces chacune; & emmanché comme l'Ecobue ou la Tranche. Cet instrument est utile; l'on ne peut s'en passer en différentes occasions; nul outil ne remue mieux la terre. Il servira encore à labourer quelques places des fourneaux dans lesquelles la charrue n'aura pas suffisamment mordû, & à faire les bouts

des sillons dans les tournailles où elle ne peut aller, & où le grain sans être recouvert, demeureroit exposé à l'air ainsi qu'aux oiseaux en pure perte. Quoique la vivacité des esprits & la chaleur des sels renfermés dans les cendres, le fassent bien-tôt avancer plus que les autres, comme il ne s'y trouve point d'herbe, n'y aucune plante sauvage, toute la semence en ayant été détruite par l'action du feu, ainsi que je l'ai expliqué, il paroît d'abord clair pendant une partie de l'hyver; mais à l'approche de la belle saison il s'épaissit, s'étend ensuite, & pousse des sepées, de façon qu'il devient souvent à la fin trop épais. Il est toujours mûr environ quinze jours avant tous les autres bleds du canton. J'ai dit que le meilleur se trouveroit dans les places où étoient les fourneaux, l'action du feu s'y étant rencontrée plus

plus forte, & ayant pénétré plus avant.

Je remarquerai à ce sujet, que les cendres, formant toute notre richesse, ainsi que je l'ai déjà marqué, plus on en aura, & plus le défrichement sera fertile. Mais toutes les espéces de terrein n'en rendent pas également après le brûlis. Avec quelque soin qu'il soit fait, quantité d'épreuves réïterées depuis long-temps, m'ont appris, qu'une partie des terres & des pierres selon leur qualité, se réduit en chaux ou se calcine par l'opération du feu, & que l'autre partie se vitrifie. Les terres qui se calcinent, sont sans contredit les meilleures, & qui rapportent le plus de cendres; celles qui se vitrifient, sont les moindres & qui produisent le moins de cendres. De cette espéce est le sable; l'on peut juger à coup sûr d'un terrein qu'on veut dé-

fricher, en y pratiquant d'abord cette épreuve en différents endroits. Si l'on ne peut y aller, l'on en fera apporter chez soi quelques gazons, de quatre à cinq pouces d'épaisseur de terre, qu'on fera sécher & brûler ensuite. L'on pourra aussi faire venir, dans des cornets de papier numérotés, des échantillons de la terre ou des pierres de dessous de six pouces en six pouces, jusqu'à environ huit à dix pieds de profondeur. On prendra aisément ces échantillons sans frais avec la sonde dont j'ai fait mention.

Si l'on n'a pas de sonde, on fera creuser des trous qui ne coûteront pas beaucoup; sur tout cela, l'on sera en état de statuer à quelle espece de grain, de bois, ou d'autres productions, chaque fonds se trouvera le plus propre. Je me suis servi plusieurs fois utilement de ce moyen pour des en-

treprises éloignées, que je ne pouvois visiter d'abord par moi-même; mais comme il faut une grande étude, & une longue pratique pour juger ainsi des fonds sans les voir, le plus sûr pour tout le monde est d'en faire l'inspection soi-même & les épreuves sur le terrein. Les fourneaux les plus brûlés ou qui brûlent trop vîte, ne sont pas les meilleurs, cela consomme trop les cendres & en diminuë le volume.

J'ai souvent vû que dans des endroits où les gazons du dessus des tas qui avoient brûlés lentement, restoient presque entiers & n'étoient que simplement calcinés, au point qu'il falloit les briser pour semer. Il y venoit de bien meilleur bled que dans ceux où les fourneaux, après avoir brûlés entierement, étoient totalement convertis dans des monceaux de cendres. En général, les mon-

ceaux où les cendres sont blanches après le brûlis, sont d'une moindre valeur, & ordinairement d'une moindre grosseur. Cela dénote plus de vitrification que de calcination. A mesure que les cendres sont jaunâtres, brunes ou noirâtres, qui est le dégré de leur perfection, elles sont meilleures, & les monceaux communément plus gros. Selon ces differentes nuances de couleur, elles tiennent plus de la calcination que de la vitrification. Je me suis étendu sur ces differentes opérations du feu, parce qu'elles sont fort interessantes pour les défrichemens, & que personne ne les a jusqu'ici suffisamment détaillées faute de l'experience nécessaire.

J'observerai à cette occasion, que l'on ne doit point faire écobuer les Cantons de landes & bruyeres où le feu a passé depuis peu, parce que les

gazons dépourvûs de leur chevelure ne brûleroient pas, comme je l'ai éprouvé. Il faut attendre que cette lande & bruyere soit repoussée suffisamment, ce qui n'arrive ordinairement qu'au bout d'environ deux ans: ainsi, la dangereuse coutume qu'ont les Pâtres, dans la plûpart des endroits, de mettre communément le feu dans les landes & bruyeres au Printemps, sous prétexte de faire venir de l'herbe pour leurs bestiaux, est fort contraire à cette maniere de défricher, qu'elle retarde & empêche même quelquefois tout à fait, lorsque ces incendies sont trop fréquens. Ce n'est pas là le seul mauvais effet de ce pernicieux usage des Pâtres; qui devroit être aboli depuis long-temps; il en produit souvent de bien plus fâcheux; l'on prendra toutes les mesures convenables pour en préserver son terrein.

Dans les Provinces & Pays où il n'y a point de sillons, & où l'on laboure en planches, ou tout à fait à plat, pour semer ensuite avec la herse, je conseille de semer cependant, la premiere année le défrichement en sillons avec une charruë à deux oreilles, de la maniere ci-devant marquée, sauf à se conformer dans la suite à l'usage des lieux. Je donne cet avis pour le mieux : on se trouvera bien de le suivre, l'on épargnera la plus grande partie des frais du labourage, les cendres s'évaporeront moins, & elles conserveront davantage leur qualité. Si malgré ces raisons, l'on veut absolument suivre, dès cette premiere année, la pratique de ces Provinces & Pays, dans ce cas-là, aux environs de la Saint Jean, aussi-tôt que les fourneaux seront refroidis, l'on commencera d'en faire regaler les cendres de la fa-

çon que j'ai déjà expliqué, sans en laisser dans les places où étoient les monceaux. Immédiatement ensuite l'on donnera au terrein, avec les précautions ci-devant marquées pour les sillons, un tour de charruë fort léger pour enterrer les cendres. On n'en fera regaler chaque jour qu'autant que chaque charruë en pourra recouvrir pendant la même journée; quelques jours après ce premier tour de charruë l'on en donnera un second plus profond, du même sens, & l'on continuera ainsi successivement, en mordant plus avant dans la terre, jusqu'à la profondeur convenable, d'en donner deux autres de l'autre sens, c'est-à-dire en traversant les premiers; après quoi, par un cinquiéme labour, on remettra les rayons ainsi qu'ils étoient d'abord. Entre ces cinq tours, l'on hersera plusieurs fois, avec des herses

d'une pesanteur proportionnée à la force de la terre ; & s'il se trouve de grosses mottes que la herse n'ait pû casser, on les fera briser avec des tranches par des femmes & des enfans, étant nécessaire de pulveriser le plus qu'il sera possible la terre. Je dis le plus qu'il sera possible, parceque cette premiere année, l'on ne sçauroit en venir parfaitement à bout.

Les mêmes femmes & enfans épierreront aussi à mesure le terrein, s'il en est besoin. Chaque labour faisant sortir successivement les pierres sur la superficie, on leur fera seulement ôter, ainsi que je l'ai dit, celles plus grosses que le poing. Chaque femme & enfant sera pourvû à cet effet, d'un panier proportionné à sa force ; les plus foibles mettront les pierres dans les paniers, les plus forts iront les vuider sur les tas qu'on en formera d'es-

pace

pace en espace; une ou plusieurs charrettes viendront ensuite chercher ces pierres pour les voiturer où l'on en aura besoin, & si l'on n'en avoit point affaire, on les mettra dans des trous qu'on fera sur le terrein même, & qu'on recouvrira de terre suffisamment pour le passage libre de la charruë, comme je l'ai expliqué ci-devant. S'il se trouvoit des pierres trop grosses pour que les femmes & enfans pussent les porter, les Charretiers les prendront eux-mêmes en passant, & dans le cas, où il s'en rencontreroit sous terre de si énormes que les hommes ne pussent les remuer ou les charger, alors on les leur fera briser avec des massuës & autres outils de fer nécessaires, ou même éclater avec de la poudre à canon, si ce sont de très-grosses roches; rien ne devant arrêter dans le cours de cette entreprise. La

gner un tour de charruë; mais le second est bien plus essentiel. Cette opération interessante, demande un temps fait exprès, la pluie & le vent y sont presque également contraires, un grand calme & du brouillard point trop épais conviennent le mieux. La terre ne doit être ni trop seche ni trop mouillée. Quand on seme dans ces heureux instans, le bled germe & léve presque tout de suite, ainsi que je l'ai souvent éprouvé. La herse met à portée de profiter de ces momens précieux. Chaque paire de boeufs ou chaque cheval en conduit alors une, qui recouvre tant de grain que les semailles peuvent se faire quelquefois dans un seul jour favorable, si le domaine n'est pas bien grand.

Les semailles qu'il faut faire nécessairement avec la charruë dans les terres qu'on met en sillons sont bien plus

longues ; elles durent souvent deux semaines dans les domaines d'une certaine étenduë, parce que la charruë demande plus de boeufs ou de chevaux que la herse ; ne va pas si vîte, & ne recouvre pas à beaucoup près autant de grain ; l'on ne peut profiter aussi aisément du temps convenable, à moins qu'il ne soit assez long, tel est l'inconvénient des sillons. Ce n'est point cependant cela qui doit décider, non plus que la qualité de la superficie de la terre grasse ou maigre, sabloneuse, ou forte ; c'est le fond qu'il faut faire sonder en différens endroits, à quinze ou vingt pieds de profondeur, soit par des trous, ou pour moins de frais, avec la sonde dont j'ai parlé.

Il y a des terres qui demendent d'être mises en sillons, & d'autres en planches, ou tout à fait à plat. Toutes celles où l'on trouve à quel-

ne courent pas le même risque, ils ne présentent que leurs pointes au Soleil, leurs côtés n'essuyant ses rayons qu'obliquement, n'en sont pas échauffés, & dégélent de même; le bled y est toujours égal, & la récolte meilleure. J'ai fait disposer de cette façon dans les endroits où il n'y avoit pas d'empêchement, tous les sillons de mes terres disposés différemment. Je m'en suis très-bien trouvé. L'on en usera ainsi pour les défrichemens, même dans ceux qu'on sémera en planches; quoique cette observation n'y soit pas, à beaucoup près, d'aussi grande conséquence. Elle devient inutile dans les montagnes & coteaux; cette position y forme empêchement. Il faut bien se garder d'y faire les sillons du haut en bas, la pluie dégraderoit la terre & en entraîneroit dans la vallée, tous les engrais. L'on doit

dans ces terreins, pratiquer les sillons en travers des pentes, non-seulement pour éviter l'inconvénient ci-dessus; mais encore pour la facilité des harnois de labourage, qui ne fatigueront pas tant. L'on y fera dans les endroits nécessaires, quelques rigoles traversantes les sillons, non en ligne directe, mais en zigzag, pour éviter le ravage de l'eau, si elle y rouloit trop rapidement. Les terres qu'il convient de mettre en planches ou de labourer tout à fait à plat, sont celles où l'on trouve à quelques pieds de profondeur, des Carrierres ou un lit suffisamment épais de pierres, de tuffes, de sable, & de toutes autres espéces de terres point compactes, au travers desquelles l'eau filtre aisément. Il seroit inutile de faire des sillons dans cette espéce de terrein: Tel est celui des environs de Paris & de diverses Pro-

vinces & Pays, qui sont labourés en planches ou toute à fait à plat, & où j'ai fait sonder en différens endroits. Ceux dans lesquels l'eau passe le plus vîte, doivent être à plat, & ceux où elle filtre plus lentement, en planches.

Voilà l'origine des terres labourées en sillons, en planches & à plat. Tels sont les motifs qui ont déterminé nos anciens; ils sont sages & pris dans la nature de la chose même. Ce n'a point été l'effet du hazard ou de la routine, comme bien des gens se l'imaginent. Je ne dis pas que cette étude de l'intérieur de la terre, ait été constamment suivie par tout, & qu'il n'y ait bien des cantons où l'une de ces façons de labourer à lieu, pendant que ce devroit être l'autre. Souvent dans le milieu d'un Pays & même d'un Domaine, où l'on suit une pratique avec raison, il s'y trouve en-

clavé des fonds qui en exigeroient une différente ; mais ce détail suffira à tout le monde & dans tous les Pays pour sçavoir de quelle façon il faudra labourer les défrichemens, & connoître au moyen de la sonde, si celle qu'on suit dans le Canton, est la plus convenable pour l'espéce du terrein.

Quant aux petits Propriétaires & Fermiers, qui ont peu de terres & les labourent avec les bras, soit en se servant du pic ou de la tranche, soit en y employant la péle, la bêche ou autre outil, lorsqu'ils auront défriché de la maniere ci-devant marquée un morçeau de terrein, & qu'ils voudront le semer de l'une des façons que je viens de rapporter, ils ne manqueront pas, en le travaillant, de bien mêler la cendre avec la terre, dont ils ôteront toutes les pierres & racines. Ce seront eux qui recueilleront propor-

tionnellement le plus de bled, dès la premiere année, les fonds se remuant infiniment mieux avec les bras, qu'avec la charrue. Si l'on pouvoit cultiver ainsi toutes les terres, elles produiroient beaucoup davantage.

Je ne dis rien du choix & de la préparation des semences, parce que ce sont des choses connues de tout le monde: je recommande seulement d'y donner la plus grande attention, & de n'y rien épargner.

A l'égard de l'espéce de bled qu'on sémera d'abord la premiere année dans le défrichement, cela dépendra de la qualité de la terre; celle qui sera tout à fait grasse portera du froment; celle qui ne le sera pas tant, produira du méteil, c'est-à-dire, un mélange de seigle & de froment, plus ou moins fort de l'un ou de l'autre grain, en raison du dégré de graisse de la

ferre; celle qui se trouvera de moindre qualité & ne sera point grasse, ou que très-peu, rapportera du seigle; l'on en jugera sur le terrein même après l'opération du brûlis. En général à moins que la terre ne soit excellente ou de cette sorte de sable gras, tel que l'on en voit dans la vallée de Beaufort en Anjou, & dans quelqu'autres Pays, lequel malgré son nom de sable, est le meilleur de tous les fonds, pour le froment & autres productions.

Je conseille de semer toujours par préférence cette premiere fois, du seigle. L'on sera du moins certain qu'il réussira. L'année suivante l'on connoîtra mieux par sa production & les labours, la portée & la qualité de cette terre, l'on sera alors bien plus en état de prendre sans risque un parti décisif. J'en ai usé ainsi

dans mes défrichemens. J'ai éprouvé aussi, que le seigle réussit communément beaucoup mieux que le froment, dans l'espece de terres légeres & sablonneuses, dont je traite présentement. Lorsqu'elles sont dans la suite bonnifiées à un certain point, elles deviennent propres à porter du méteil, & après cela du froment ; mais quand elles ne produiroient toujours que du seigle, cela ne feroit pas une grande différence pour le profit, ainsi que je l'ai dit ci-devant.

Je viens à la récolte du défrichement, semé en sillons avec la charrue ; elle se fera toujours par la raison que j'ai dite, environ quinze jours avant celle des autres bleds de même espece du canton ; ce qui procurera deux avantages : le premier, de donner du temps d'avance pour les labours. Le second, de trouver des

journaliers bien plus aisément & à meilleur marché pour scier ou couper le bled : méthode que je préférerai toujours à la métive, c'est-a-dire, à la façon de donner son bled à couper & à battre à des hommes, qui en prennent pour leur salaire & nourriture une partie ; ainsi qu'on le pratique en Anjou, où on leur donne le septiéme du bled. La même chose est d'usage dans le Maine, la Touraine, le Poitou, partie de la Bretagne & autres Provinces circonvoisines. Il y a même des endroits où la portion de ces métiviers est plus forte.

J'ai abandonné cette pratique ; ayant reconnu par une expérience de plusieurs années, qu'il y a beaucoup de profit à tous égards, à faire couper son bled par des journaliers à prix d'argent. Je donne alors douze sols par jour aux hommes, & dix

sols aux femmes en état d'y travailler. J'y employe aussi pour un prix proportionné les enfants assez forts. Les mêmes hommes peuvent, si l'on veut, battre le bled tout de suite, comme c'est la coutume du païs d'Anjou; mais lorsqu'on a des Granges assez vastes, il est plus avantageux de remettre cette besogne à l'hyver, par plusieurs raisons généralement connues. C'est le parti que j'ai pris & que je conseille à tous ceux qui auront des granges suffisantes de suivre. Quand même les journaliers couteroient plus cher dans un autre païs, soit qu'on les paye partie en argent & partie en nourriture, soit qu'on ne leur donne que de l'argent, ce qui est plus commode, l'on se trouvera toujours mieux de s'en servir que des métiviers.

Ceux-ci ont grand soin pour leur profit

profit particulier, de se mettre en petit nombre, lorsqu'ils font leur marché; comme ce nombre ne peut plus s'augmenter, cela rend leur besogne longue; s'il arrive des pluies pendant ce temps-là, le bled germe dehors, à la grande perte du Propriétaire ou Fermier, qui, à moins de pluie continuelle, n'est point exposé à cet accident, lorsqu'il employe des journaliers, parce qu'il peut en mettre d'abord la quantité qu'il juge nécessaire, & l'augmenter ensuite dans les cas pressants. Il saisit le premier beau temps, pour faire faire diligemment son ouvrage: pourvû qu'il y veille, son bled est mieux coupé par ces gens-là, qui n'ont pas le même interêt que les autres à passer par-dessus le moindre pour gagner davantage, & il est ramassé bien plus promptement.

Les pauvres Païsans des endroits où les métives ont lieu, ne doivent pas craindre que ce changement dans la façon des récoltes leur nuise; bien loin de leur porter aucun préjudice, il leur deviendra utile: plus ils sont pauvres, plus l'on doit veiller à leurs interêts, & tâcher de leur procurer par le travail non-seulement une subsistance honnête; mais encore de l'aisance. Ce seront toujours eux qui couperont & battront les bleds comme auparavant; leurs femmes & leurs enfants déjà forts aideront à scier ces grains. On les employe très-rarement dans les endroits, dont je parle, à cet ouvrage, à cause de la jalousie & mésintelligence ordinaire des métiviers, qui mettent ces femmes & enfans dans le cas de n'avoir presque rien à faire pendant l'été, & de perdre le temps précieux de la moisson, à glaner de

côté & d'autre ; chose qui doit être uniquement réservée pour l'espéce de pauvres réduits à la charité publique, c'est-à-dire pour ceux hors d'état de travailler.

Il résultera encore de cet arrangement, un avantage très-considérable pour ces Païsans, en ce que les Propriétaires ou Fermiers, se trouvant plus à leur aise, parce que leur récolte aura été ramassée sans perte, ils seront en état d'employer toute l'année, des journaliers à différents ouvrages, ce qu'ils ne pourroient faire s'ils étoient mal dans leurs affaires, comme il leur arriveroit souvent en se servant de métiviers, dans les années pluvieuses, où partie de leur bled seroit gâtée. Il y a une connexité entre les gros Propriétaires qui font valoir, lesquels je place ici avec les bons Fermiers d'une part, & les

pauvres Paiſans ou journaliers d'autre part ; laquelle connexité fait que la ſubſiſtance de ceux-ci, dépend de l'aiſance de ceux-là. Il ne faut qu'avoir demeuré dans les Provinces de l'Intérieur du Royaume, pour être convaincu de cette vérité : l'équilibre doit être ſoigneuſement maintenu entr'eux ; le bonheur des campagnes en dépend ; dès que la balance panchera d'un côté ou de l'autre, tout ira mal. Cette diſſertation ſur les métives, m'a paru néceſſaire, parce qu'il eſt fort intereſſant pour le bien général, & celui des Habitans de chaque Province en particulier, que les grains ſoient ramaſſés avec le plus de diligence, & le moins de perte poſſible.

Cet objet mérite une grande attention : quand le bled eſt à bon marché, les métiviers ſont les renchéris, & en

laissent beaucoup perdre; c'est bien pis dans les années de cherté. J'ai vû plusieurs fois de ces métiviers, refuser alors de couper des bleds, quoiqu'ils s'y fussent engagés auparavant; engagement qu'on ne pouvoit leur faire tenir, même par les voyes de la Justice, attendu qu'ils n'avoient pas de quoi répondre des frais. Leur raison étoit, qu'ils ne jugeoient pas ces bleds assez beaux pour y pouvoir gagner autant qu'ils auroient voulu. Les Propriétaires ou Fermiers, ayant compté sur ces gens-là, & ne s'étant point précautionné d'avance pour avoir des journaliers, ne pouvoient souvent en trouver à temps, ou suffisamment; de façon que leurs bleds étoient perdus, du moins pour la plus grande partie, ce qui augmentoit encore la famine dans le païs. Combien de bled ne se perd-t'il pas dans le Royaume

de cette façon. Il importe également à tous de concourir pour réprimer cet abus, qui cause un dommage considérable, & d'autant plus fâcheux que personne n'en profite.

Je reviens aux journaliers employés à la récolte du défrichement ; ils pourront cette premiere année, couper le bled soit froment ou seigle, à chaume perdu, c'est-à-dire le plus près de terre qu'il y aura moyen. C'est-là le mieux pour ne point perdre de temps : cela épargnera d'ailleurs les frais de faire faucher le chaume, qui dans ce commencement est de peu de valeur. Si cependant on en laisse, on pourra le brûler s'il se trouve assez épais pour que le feu y prenne. Dans le cas où l'on en auroit absolument besoin pour des litieres, car il ne peut servir à nul autre usage, on le fera couper ou arracher diligem-

ment par des gens qui suivront les moissonneurs, s'agissant de labourer promptement. Aussi-tôt que le terrein sera vuide, l'on y donnera un premier tour de charrue léger pour enterrer les racines du chaume.

Quelques jours après, il en faudra un second du même sens, & avec la même charrue, qu'on enfoncera un peu davantage; ensuite l'on en donnera toujours en enfonçant jusqu'à la profondeur convenable, deux autres de l'autre sens, c'est-à-dire en traversant les premiers; après quoi par un cinquiéme labour, l'on remettra les rayons du même sens qu'ils étoient d'abord. Entre ces cinq labours qui se feront avec la charrue à une oreille, & les précautions marquées plus haut au sujet des pierres & racines, l'on passera plusieurs fois la herse sur le terrein, ainsi que je

j'ai déjà dit; tous ces tours de charrue & de herse ameubliront la terre & la mêleront également avec les cendres. Si ce terrein doit demeurer en sillons, cela suffira jusqu'au sixiéme labour, qu'on lui donnera quelques jours avant de l'ensemencer, & qui sera suivi du dernier, qui se fera avec la charrue à deux oreilles pour enterrer le bled; mais s'il doit être semé en planches ou tout à fait à plat, l'on se conformera à ce que j'ai détaillé à ce sujet, en parlant des terres cultivées de cette façon. De quelque maniere qu'un défrichement labouré avec la charrue soit ensemencé, il ne faudra pas, à beaucoup près, autant de monde pour l'émotter cette année, qu'il en avoit été besoin la précédente. A l'égard de la quantité de semence, l'on en mettra un peu plus que la premiere année, c'est-à-

dire,

dire, environ un tiers moins qu'on n'en employe ordinairement dans le païs pour femer, dans la même efpece de grain, une femblable étendue de terre.

Quant aux morceaux de terrein travaillés avec les bras, dont j'ai fait mention, comme ils acquierent bien vîte un plus grand dégré de perfection que les autres, & qu'ils fe confervent très-long-temps, on les cultivera toujours dans la fuite dans le même goût qu'au commencement, & l'on y menera de temps en temps des engrais; car je préfume qu'on ne leur fera porter que du bled, des légumes, ou autres productions les plus cheres, aufquelles ils deviennent communément propres. Ce feroit dommage de les mettre en bois.

En parlant de l'enfemencement des bleds, dans le défrichement labouré

avec la charruë, je n'ai point dit d'y voiturer de fumier, parce qu'il n'en a pas besoin. Si on veut le semer dans la suite en bois, opération qui ne doit se faire qu'au bout d'un certain temps, c'est-à-dire, après qu'on aura épuisé le fonds en grain; cet épuisement, loin de lui faire tort, le rendra au contraire bien plus propre à produire du bois, que si l'on y en semoit d'abord; chose que je ne conseillerai jamais. La terre n'étant point encore alors suffisamment ameublie, elle ne le devient que par la culture des bleds continuée durant quelques années. L'on aura soin, pendant ce temps là, de bien façonner cette terre, ainsi que je l'ai expliqué, pour en retirer tout le plus qu'on pourra, tant en bled, soit froment, méteil ou seigle, qu'en autres grains. La moindre rapportera trois ans de suite, & l'autre quatre ou cinq

ans, quelquefois même plus long-temps.

La premiere recolte ne sera pas la meilleure; elle sera souvent médiocre, le terrein n'étant pas encore suffisamment en guéret; elle suffira cependant pour dédommager de la totalité, ou du moins de la plus grande partie des frais du défrichement. La seconde se trouvera beaucoup plus abondante, & sera toute, ou presque toute, en pur profit. La troisiéme sera encore bonne, ainsi que les suivantes, si le fonds a la force d'en supporter plus long-temps; l'on pourra même, la derniere année, y semer avec le bled, du gland, des chataignes, de la faisne, & autres bois propres à la qualité du fonds. A la recolte, l'on coupera ce bled assez haut, pour ne pas offenser le jeune plan. Bien des gens sément ainsi du bled avec du bois,

prétendant que l'un n'empêche pas l'autre de venir.

J'en ai fait l'épreuve : j'ai trouvé que le bled attiroit les bestiaux en dommage, & leur faisoit souvent sauter les fossés de clôture, & brouter le jeune plan de bois, à moins qu'on n'eût une attention extrême à le garder. D'un autre côté, comme l'on étoit obligé lors de la recolte, de couper ce bled assez haut, par la raison que je viens de marquer, les épis les plus courts restoient, & il s'en égrenoit encore beaucoup d'autres sur le terrein. Ce grain ne manquoit pas d'y lever successivement. Il dégénéroit ensuite en herbe, qui tiroit les sucs de la terre, faisoit grand tort au plan, & avoit le même inconvénient d'attirer les bestiaux, sur-tout au Printemps, où les prés sont défendus, & où il y a peu de pâtures. Après m'être

donné bien des ſoins pour détruire toutes les ſemences d'herbes, j'avois le chagrin de les voir renaître, au grand détriment de mon ſemis de bois. Le parti que j'ai pris, & que je conſeille à tout le monde de ſuivre pour le plus sûr, a été de ſemer le terrein en bled, le nombre d'années que j'ai marqué, c'eſt-à-dire, ſuivant ſa force. Après la derniere recolte, j'ai fait faire les labours auſſi ſoigneuſement qu'à l'ordinaire, & dans la même quantité que ſi j'avois voulu y remettre du bled; mais au lieu de cela, j'y ai ſemé, dans la ſaiſon convenable, du bois tout ſeul, qui a été recouvert par la herſe dans les endroits ſecs, & par la charruë dans ceux trop humides, qu'on a laiſſés en ſillons. Les ſemis que j'ai fait de cette façon, ont beaucoup mieux réuſſi, & ſont venus plus promptement que les autres; les

bestiaux n'y ont causé aucun tort, attendu qu'il n'y a point d'herbe. Il se passera encore bien des années avant qu'elle y repousse, l'action du feu la détruisant pour très-long-temps. Ces semis, qui ont été récepés au bout de trois, quatre & cinq ans, proportionnellement à leur vigueur, seront alors hors de danger; c'est un plaisir de les voir à présent. Il y a de différentes especes de bois, selon les différentes qualités de chaque terrein; je ne les ai point fait biner, ni labourer la seconde & la troisiéme année, comme c'est l'usage; cette dépense auroit été inutile & peut-être même nuisible à leurs racines.

La terre qui a été défrichée par l'opération du feu & cultivée ensuite, comme je viens de l'expliquer, se met pour du temps si parfaitement en guéret, & acquiert une propriété

si favorable, que le bois y prospere à souhait. Après avoir pratiqué plusieurs autres façons d'en semer, tant avec la charrue qu'avec la tranche, la bêche & autres outils, j'ai reconnu que celle-ci étoit la meilleure, la plus sure & la plus prompte. Les bois sémés de cette maniere, devancent même en peu d'années, ceux qui ont été plantés ailleurs en même-temps, & à grands frais, de plants enracinés déjà forts, & qu'on a eu soin de biner & de labourer souvent; ils sont toujours plus beaux que ces derniers, deviennent plus hauts, plus droits & d'une plus belle écorce. Tous les défrichemens qu'on mettra de cette façon en bois réussiront également: on n'y doit cependant employer, à moins de raisons particulieres, que les moindres fonds, le bled méritant sans contredit la préférence.

Conſéquemment à ce motif, ſi l'on deſtine le défrichement labouré avec la charrue, à porter toujours du bled, ſoit froment, méteil, ſeigle ou autres grains, & que la terre ne ſe trouve pas d'un dégré de bonté ſuffiſant ou convenablement engraiſſée par une grande quantité de cendres, je conſeille, pour le mieux, d'y mettre dès la ſeconde année du fumier, avant de l'enſemencer de la façon marquée plus haut. Il n'en faudra que médiocrement, c'eſt-à-dire, à peu près autant qu'on en employe communément ſur une pareille étenduë de terrein dans le canton. Mais où prendre, m'objectera-t-on, ce fumier? on n'en a déjà pas aſſez le plus ſouvent pour engraiſſer les terres anciennement en valeur, & il ne faut pas ameliorer ce défrichemens à leurs dépens. Je vais lever cette difficulté, & donner les

moyens d'en trouver: Ils consistent dans les différentes façons de composer chaque année les fumiers artificiels, dont j'ai parlé ci-devant. Je commence par la plus facile.

Dans tous les Pays, quelque temps avant l'Hyver, & en Anjou, vers le 15 Novembre l'on fera bien nettoyer toutes les basses-cours, avant-cours & issues de sa maison; on aura soin de les faire unir & creuser un peu s'il le faut, jusqu'à ce qu'elles se trouvent environ un pied au-dessous du niveau du rez de chaussée des bâtimens; ensuite, si l'on posséde quelque lande, l'on y enverra chercher de la bruyere qu'on aura fait faucher d'avance ou que l'on coupera à mesure; l'on en mettra une couche d'environ deux pouces d'épaisseur, sur toute la superficie de ces Basses-cours, avant-cours & issues. Si l'on n'a point de landes

d'où l'on puisse tirer de la bruyere, l'on se servira, pour la remplacer, de chaume ou de paille de seigle, dont il suffira de faire la couche moitié moins épaisse; l'on fera lever en même temps à proximité de la maison, soit dans un friche, soit dans les chaintres, autour des champs, dans les hayes, dans les bois, ou dans quelque endroit inculte, des gasons ou de la terre du dessus, à six pouces d'épaisseur. L'on fera charroyer tout de suite ces gasons & terres, dans les Basses-cours, avant-cours & issues, où on les répandra sur la couche de bruyere, de chaume ou de paille de seigle, également à six pouces d'épaisseur par tout. Si le terrein qu'on défriche n'est pas assez à porté de la maison, & si elle se trouve située de façon qu'il n'y ait point non-plus à sa proximité, d'autre terrein inculte, n'y aucune

chaintre, haye ou bois, il ne faudra pas hésiter, dans ce cas-là, à faire enlever de la terre de la superficie de quelque champ voisin, jusqu'à six pouces de profondeur; on la prendra de préférence dans les endroits les plus élevés, s'il s'en rencontre de tels, afin de rendre ce champ plus uni; on voiturera cette terre sur la couche de litiere en question, & on l'y mettra de la même épaisseur de six pouces, que je viens de marquer.

On laissera cette couche de litiere & de gason ou terre, pendant environ 15 jours sur la place, où l'on jettera à mesure toutes les balayures & immondices de la cuisine & de la maison, afin de ne rien perdre & de faire fumier de tout. L'humidité de cette saison, les hommes, les bestiaux & les voitures qui passeront dessus cette couche, contribueront beaucoup à la pourrir. Pour

achever d'y réussir, lorsqu'il survien-dra de la pluie, l'on sortira successivement des écuries & des étables, généralement tous les bestiaux, & à coups de fouet on les fera troter quelque-temps dans les Basses-cours, avant-cours & issues, sur ce terrein rapporté. Il se tournera bien-tôt en une sorte de grosse boue mêlée de litiere; ensuite, c'est-à-dire, à l'expiration des quinze jours ou à peu près, l'on fera curer avec des pics, fourches de fer & péles de bois, toutes ces Basses-cours, avant-cours & issues. Si l'espéce de fumier qu'on y trouvera est trop liquide, ce qui arrive souvent dans les temps pluvieux, on le laissera égouter par petits tas, sur le terrein même; après quoi on le voiturera, avec des civieres ou tombereaux, dans un trou ou forme à fumier suffisamment grand, & creusé exprès pour

cela dans un coin de la Basse-cour, ou dans les environs à proximité. Il est nécessaire que ce trou soit dans un endroit sec, car il ne faut jamais mettre aucun fumier dans l'eau, qui le dégraisseroit, en absorberoit la chaleur & en dissoudroit les sels; elle en diminuëroit même considérablement le volume, si elle s'écouloit ailleurs. A mesure que l'on mettra ce fumier artificiel dans le trou ou forme en question, on y mêlera la moitié autant de fumier des écuries & des différentes étables, c'est-à-dire, une voiture de celui-ci avec deux de celui-là; on répandra dès le lendemain de la litiere & du gason ou de la terre sur ces Basses-cours, avant-cours & issues, de la même façon & épaisseur ci-dessus marquée, pour être levée, mêlée & déposée également dans la forme au bout d'environ quinze jours,

en continuant ainsi pendant tout l'Hyver & une partie du Printemps, l'on fera deux levées par mois de ce fumier artificiel.

Ce travail ne sera pas couteux : tout le monde peut y être employé, jusqu'aux femmes & aux enfans ; il tombe d'ailleurs dans une saison où l'on a peu de chose à faire. Le haut temps arrivé on pourra toujours le continuer ; mais alors, attendu la sécheresse, les couches ne se pourrissent pas à beaucoup près, aussi promptement, & l'on ne sçauroit quelquefois les lever qu'au bout de deux ou trois mois. L'on aura soin de mettre à part ces dernieres levées, par la raison que j'expliquerai ci-après.

Telle est la maniere de tripler son fumier, par le moyen de ce fumier artificiel, avec lequel on le mêle. Avant de s'en servir il faut qu'il reste

environ six mois dans la forme pour s'y mûrir, & qu'on ait attention de l'arroser quelquefois lors des sécheresses. Pendant cet intervale, il s'échauffe, fermente & acquiert une qualité excellente; il y a même beaucoup de terreins, où ce fumier mêlangé convient mieux, que le fumier pur des écuries & des étables; il est plus doux, moins blûlant & dure davantage dans la terre. Quant à celui des dernieres levées que j'ai dit de mettre à part, comme il n'aura pas assez séjourné dans la forme pour s'y bonifier suffisamment avant la sémerie des bleds, on le conservera pour l'employer à la premiere occasion l'année suivante, & l'on aura lieu d'en être content. Si l'on pouvoit garder cette sorte de fumier deux ans, il n'en deviendroit que meilleur. Il est très-aisé à faire & propre pour toutes

sortes de terres. Les Fermiers qui n'auront point de basse-cour, exécuteront la même chose dans leur cour, & les pauvres Paysans, qui n'ont ni cour ni basse-cour, la pratiqueront devant leurs chaumieres & dans ses issues.

Voici une seconde façon de se procurer un très-bon engrais d'une espéce différente.

En parlant du fumier artificiel, dont je viens de donner la recette, j'ai dit que le haut temps arrivé, l'on ne pourroit plus en faire, attendu la sécheresse, qu'une bien moindre quantité jusques vers l'arriere saison. Il faut y suppléer : Puisque l'eau nous manque, ayons recours au feu. Pour cet effet vers le commencement ou le milieu d'Avril, pendant le premier hâle qui surviendra, l'on fera lever avec l'écobue en différens endroits

droits incultes, les plus à portée du défrichement qu'on veut semer pour la seconde année, des gasons à peu près de la même grandeur & épaisseur spécifiée à l'article de l'opération du brûlis. On les laissera sécher sur les lieux, mais pas autant que je l'ai demandé pour cette opération. On en formera ensuite dans les mêmes endroits des tas ronds, d'environ dix pieds de haut, tels que ceux du défrichement, & l'on y pratiquera semblablement une espéce de petite cheminée.

En faisant ces tas, on mettra dans le milieu quelque peu de bois sec, & à défaut, de la bruyere, du chaume ou de la paille; ces matieres combustibles sont nécessaires dans leur intérieur, attendu que sans cela, le feu n'y prendroit pas, les gasons n'étant point assez secs. Ils ne doivent pas

l'être tout à fait, parce qu'il faut que ces sortes de tas, différens en cela de ceux du défrichement, brûlent très-lentement, afin de ne pas trop cuire la terre, de donner plus de cendres & de les rendre d'une meilleure qualité. Ces tas étant ainsi achevés, on y mettra le feu. Pour l'entretenir dans la suite, on chargera quelques Domestiques ou Journaliers de passer tous les jours, en allant ou revenant de leur ouvrage, devant ces fourneaux & de s'y arrêter quelques instans. Ils les attiseront & y remettront, à mesure qu'il en sera besoin, de nouveaux gasons qu'ils auront levés d'avance dans le voisinage, soit avec leur péle, soit avec leur tranche ou autre outil, & qu'ils auront laissé sécher un peu. Ces fourneaux une fois échauffés & gouvernés après cela de cette façon, brûleront toujours quelque pluie qu'y

ſurvienne, juſqu'aux grandes humidités de l'Automne. On en tirera de temps en temps, ſans les éteindre, une partie de la cendre qui cuiroit trop, & on la mettra en monceaux dans les environs.

La ſaiſon de ſemer les bleds arrivée, on pourra laiſſer éteindre ces fourneaux: on y trouvera encore beaucoup de cendres. Cet engrais répandu ſur les terres labourables avec les précautions marquées plus haut, pour ne point le laiſſer éventer, ſera excelent pour les bleds, comme je l'ai déjà dit; il réuſſira également par tout ailleurs où l'on voudra l'employer, entr'autres dans les Prairies. La pratique de ces fourneaux eſt très-avantageuſe: on les appelle chez moi *des Fourneaux perpétuels*; ils rendent une grande quantité de cendres, & il n'en faut qu'un petit nombre pour fumer une

étenduë de terrein considerable, & qui auroit besoin de beaucoup de fumier. Je me sers utilement de cette recette pour engraisser mes terres les plus éloignées & dans lesquelles les fumiers seroient difficiles à voiturer. Ces fourneaux ne coutent presque rien, & l'on ne s'apperçoit pas du peu de soins journaliers qu'ils exigent ; il n'est point de Paysan si pauvre qu'il soit, qui ne puisse en faire aisément pour son usage particulier ; il est vrai qu'ils enfument un peu le voisinage, mais on a soin de les placer dans les endroits les plus éloignés de la maison ; d'ailleurs, l'inconvenient de cette fumée n'est pas bien considerable, & il doit être compté pour rien, vis-à-vis de l'abondante recolte que l'on a par la suite. Dans les Cantons où il ne se trouvera plus de terrein inculte, ni aucune chaintre, haye & Bois d'où

l'on puisse tirer des gazons, l'on pourra en lever pour sa construction & l'entretien de ces fourneaux, sur quelques morceaux de ses champs avant de les labourer.

Sans compter les améliorissemens dont j'ai fait mention à l'article des sables vifs, il y a quantité d'autres façons de composer des fumiers artificiels, & de se procurer des cendres, soit avec des feuilles & des herbes, soit avec des fougeres, des genets & différentes sortes de productions sauvages. Comme ces moyens sont la plûpart généralement connus, je ne les détaillerai point; chacun s'en servira selon son besoin, sa commodité & sa position. Le fumier artificiel & les fourneaux perpétuels dont je viens de décrire la pratique, suffisent pour un défrichement. J'ai cru qu'il étoit d'autant plus à propos d'en donner la

recette, qu'ils conviennent dans tous les Pays, ainsi que dans toutes les terres, & qu'il n'est presque point d'endroit, si mal situé qu'il soit, où l'on ne puisse la mettre en exécution.

Nous voilà en état d'engraisser le défrichement labouré avec la charruë & destiné à porter toujours du bled. J'ai dit que je conseillois de le fumer la seconde année avant de l'ensemencer; l'on se trouvera très-bien de suivre cet avis, malgré le sentiment de ceux qui prétendent que les terres neuves sont assez grasses, il en est fort peu où le fumier ne soit pas utile, & même extrêmement avantageux cette seconde année; l'expérience me l'a fait connoître dans mes défrichemens. Depuis que je les gouverne de cette maniere, & que je me sers du fumier artificiel & des fourneaux perpétuels en question, leur fertilité a beaucoup

augmenté ; la recolte de la deuxiéme année, dont je parle à présent, s'est trouvée excellente, & la troisiéme pareille. La quatriéme année, j'y ai remis autant de fumier que la premiere fois, ce qui m'a procuré encore deux autres recoltes également bonnes. J'ai semé ainsi pendant cinq années consécutives la plûpart des défrichemens, que j'ai fait faire avec l'écobuë, & j'y ai constamment eu d'abondantes recoltes, quoique la majeure partie des fonds ne fût que d'une très-médiocre qualité. J'en ai poussé quelques-uns pendant plusieurs années au-delà de ce terme, & ils ont presque autant rapporté en les fumant de deux ans l'un. Il en sera de même de tous ceux que l'on fera, & qu'on entretiendra d'une façon semblable : Mais en général, je conseille pour le mieux, de ne les point semer plus de cinq ans de

suite, y compris la première recolte que j'ai annoncée devoir être la moindre. Au bout de ce temps, on laissera reposer un an ces défrichemens[1], après quoi l'on pourra les mettre en sole avec les autres terres labourables, pour être ensemencées successivement tant en gros bleds qu'en menus grains, selon l'usage du Pays.

Les terres ainsi défrichées par le moyen du feu, deviennent infiniment meilleures que les autres, & produisent beaucoup davantage; on les nomme en Anjou, *Ecobuës*, du nom de l'outil dont j'ai fait mention; l'opération s'appelle par la même raison, *Ecobuer*, & les gens qui y travaillent, *Ecobueurs*. Ce procédé bonifie le fond pour plus de vingt ans: il se passe un temps très-considérable, sans qu'il y croisse pour ainsi dire, aucune herbe dans les bleds,

il n'en vient presque point encore dans les terreins que j'aï fait écobuer les premiers.

Toute la séve de la terre, qui n'est point dissipée par des plantes étrangéres, se tourne du côté du bled, il pousse bien plus vigoureusement, & il gréne mieux, sans qu'il ait été besoin de le sarcler : il se trouve si net lorsqu'il est battu, qu'il n'y a plus qu'à l'épouster & qu'il n'est pas nécessaire de le gréler. Le pain en est excellent, & d'une qualité supérieure. Quand par succession de temps, ces défrichemens produiront autant d'herbes que les autres terres labourables, ils seront alors au même niveau de défectuosité qu'elles ; mais ce terme sera très-éloigné, & je ne puis le fixer, n'en ayant point encore vû d'exemple. On aura toujours un remede certain & tout prêt pour

les rétablir dans leur premier état de perfection ; ce ſera de les laiſſer repoſer deux ou trois ans, afin de les mettre en gazon au dégré néceſſaire pour les écobuer de nouveau. Cette ſeconde opération, ne ſera pas, à beaucoup près, auſſi coûteuſe que la premiere, puiſqu'il n'y aura rien à déraciner ; qu'il ne ſera pas queſtion d'épierrer, & qu'il ſera très-facile d'émotter. J'ay fait écobuer ainſi avec le plus grand ſuccès, des champs anciennement cultivés & qui ne rapportoient preſque plus de bled, parce qu'ils étoient épuiſés, ſoit par trop de récoltes conſécutives, ſoit par la grande quantité d'herbe qui en tiroit tous les ſucs : ils ſont devenus auſſi bons que mes défrichemens.

Je me ſuis ſervi du même moyen pour remettre des prairies uſées : je

les ai resemées en herbes, & elles ont produit beaucoup de foin d'une excellente qualité. J'ai recueilli auparavant des grains fort abondamment pendant quelques années de suite, dans celles qui n'étoient point trop humides. Plusieurs de mes voisins ont usé de cette recette, & s'en sont également bien trouvés. C'est le plus puissant restaurant pour la terre fatiguée. Il résulte évidemment de tout cela, que la méthode d'écobuer & de brûler les terres, est sans contredit le meilleur & le plus sûr moyen, soit pour les défricher, soit pour les rétablir. C'est faire un acquêt le plus avantageux dans son fond même, à le double au moins par cette façon, souvent on le triple, & quelque fois on le quadruple. S'enrichir ... s que ce soit aux dépens de per...nne, enrichir en même-temps l'E-

tat, cela s'appelle véritablement agir en Citoyen & en bon pere de famille. L'on se trouvera à portée d'exécuter cela en suivant cette méthode; elle a été connue de toute ancienneté en Anjou, ainsi qu'en différents autres Païs, mais très-superficiellement; jamais elle n'a été poussée au dégré de perfection, où j'ose dire que mes épreuves l'ont amenée, sans doute parce que personne ne s'y est particulierement appliqué; on l'avoit même si fort négligée, qu'elle étoit presque oubliée dans mon Canton, lorsque je commençai mes défrichemens. Pour terminer cet article des *Ecobuës*, je vais dire combien les terres coûtent à défricher de cette maniere.

Dans la partie de l'Anjou où mes terres sont situées, l'on paye la journée d'un bêcheur ou journalier ordinaire, en hyver, c'est-à-dire depuis

la Touſſaint juſqu'à Pâques huit ſols, & en été, c'eſt-à-dire depuis Pâques juſqu'à la Touſſaint dix ſols. La journée d'une femme eſt de ſix ſols en hyver & de huit ſols en été. On donne pendant la récolte, douze ſols aux hommes & dix ſols aux femmes, ainſi que je l'ai marqué ci-devant. A l'égard des enfants, que j'ai dit que l'on employoit à pluſieurs des opérations du défrichement, auxquelles ils peuvent travailler dès l'âge de ſept à huit ans, on les taxe ſuivant leur âge & leur force; les moindres gagnent deux à trois ſols, les autres quatre, cinq & ſix ſols par jour. Quant aux écobueurs, comme leur ouvrage eſt plus fatiguant, que les autres beſognes, on leur paye douze ſols par jour pendant qu'ils écobuent ou pelent le terrein; paſſé cela, ils n'ont plus que le traitement ordinaire de

la saison. Tous les différents prix ci-dessus spécifiés, sont pour salaire & nourriture. Suivant ces mêmes prix, les terres de la seconde espéce que j'ai fait défricher par l'opération du feu en question, m'ont coûté communément en tout, non compris cependant le grain de la semence & les journées de harnois employées à semer, environ trente livres par arpent du païs, qui est plus grand que celui de Paris.

L'arpent contient en Anjou cent perches quarrées de vingt cinq pieds chacune. A Paris il est composé du même nombre de perches, mais elles ne sont que de dix-huit pieds; il varie également dans plusieurs Provinces du Royaume. Au moyen des prix que je viens de marquer, on pourra évaluer avec certitude, ce que coûtera à défricher de lamême façon

dans chaque Province, l'arpent de terre, où telle autre mesure qui y sera d'usage. Les expériences que j'ai faites en Anjou, serviront de piece de comparaison ou d'échelle. On formera cette estimation en partant du prix que l'on donne communément dans le païs, à un bécheur ou journalier ordinaire, & en y joignant un cinquiéme en sus, que l'on accordera toujours, comme je fais à ceux qui écobueront; c'est-à-dire, que dans une Province, où l'on a coutume de payer un journalier quinze sols, l'on donnera à un écobueur dix-huit sols par jour; conséquemment un arpent de terre de la seconde espéce & de la même grandeur que celui d'Anjou, y coûtera à défricher quarante-cinq livres, ce qui est un tiers de plus que chez moi. Mais dans la plûpart des Provinces, l'on en sera quitte à meil-

leur marché ; il y en a beaucoup où le prix se rencontrera le même qu'en Anjou, & il s'en trouvera quelques-uns où il sera moindre ; en tout cas, dans les païs où la main d'œuvre sera plus chere, les fonds s'affermeront en proportion, l'un compensera l'autre ; l'on aura toujours placé son argent fort avantageusement & à un très-gros intérêt.

Si les terres incultes que l'on voudra mettre en valeur de cette façon, sont réputées mauvaises, c'est-à-dire, de la 1ere. espéce, dont j'ai fait mention, elles seront plus aisées à remuer que celles de la seconde, desquelles je viens de parler, & elles ne coûteront pas tant à défricher ; elles rapporteront aussi moins, mais si elles se trouvent meilleures, je veux dire de la troisiéme espéce, dont je vais traiter, elles se travailleront plus diffici-

lement & reviendront à quelque chose de plus; elles produiront en revanche davantage. De quelque qualité que les fonds se rencontrent, l'on en tirera beaucoup de cette maniere.

Les bonnes terres forment, suivant ma division, la troisiéme espéce : je comprends sous ce nom la terre forte, les terres grasses, argileuses, glaiseuses, & en général toutes celles qui prennent aux pieds. Il s'en trouve de blanchâtres, de jaunâtres, de rougeâtres, de brunes & de noires; elles poussent ordinairement en proportion de leur bonté, de l'herbe, des épines noires & blanches, des ronces, des geniévres, des bruyeres, des joncs, quelquefois de la fougere, & différentes autres productions sauvages. J'ai déjà dit que l'on juge à coup sûr de la qualité du fond, suivant que ces productions sont hau-

res, épaisses, fortes & vivaces. Quoique cette sorte de terrein, soit regardée comme la meilleure, il s'en rencontre assez souvent qui ne vaut pas les terres de la seconde espéce ; mais il a l'avantage d'être communément propre à porter du froment ou du méteil.

Lorsqu'on en aura à défricher, on n'oublira pas de se délivrer préalablement, pendant l'hyver, des trois obstacles, dont j'ai fait mention plusieurs fois : je veux dire de l'eau, des pierres & des grosses racines ; ensuite on le fera écobuer, dans le temps & de de la façon ci-devant marquée. Si les herbes & autres productions sauvages, se trouvent clair-semées & rares sur ce terrein, dans ce cas-là, il faudra peler les gazons un peu moins épais que je n'ai demandé, crainte qu'ils ne brûlassent pas, n'ayant point

assez de matieres combustibles; s'ils en ont suffisamment, ce que la plus petite épreuve démontrera d'abord aisément, on lévera ces gazons de l'épaisseur que j'ai spécifiée.

Comme j'ai détaillé les autres opérations du défrichement, par le moyen du feu, je ne les répéterai pas. On y semera dès la premiere année du froment, dans les endroits assez gras, & dans ceux qui le seront moins on mettra du méteil, plus fort de froment que de seigle, selon le dégré de graisse du fond. On fumera, cultivera & ensemencera par la suite ce terrein, le même nombre d'années, & de la même maniere expliquée plus haut, en observant les distinctions que j'ai faites, entre les défrichemens destinés à porter toujours du bled, & ceux que l'on voudra semer en bois. Je crois cependant que ce ne

ſera que rarement & par des motifs particuliers, que l'on employera à ce dernier uſage les fonds dont il eſt à préſent queſtion. L'on aura bien plus de profit de les emblaver en grains; ceux qui n'auront produit dans le commencement que du méteil, deviendront, au bout de deux ou trois ans, en état de rapporter du froment pur. Ces terres ont encore un autre avantage conſidérable: elles ſe calcinent ou tournent la plûpart en chaux, par l'action du feu; elles brûlent plus lentement que celles de la ſeconde eſpece, & donnent beaucoup plus de cendres, ce qui, par les raiſons que j'ai déduites, augmente leur fertilité.

Il ſe rencontre cependant des terres de cette troiſiéme eſpéce, qui pouſſent ſi peu d'herbes, & d'autres productions ſauvages, qu'il n'eſt pas poſſible d'y lever des gazons, aſſez gar-

nis de plantes pour brûler ensuite. Quand on en aura de pareilles à défricher, au lieu de les écobuer, on fera bêcher au Printemps ce terrein; à coups de tranches & de pioches, par des journaliers ordinaires; on le laissera hâler & sécher durant un mois ou six semaines; après quoi l'on y enverra des femmes & des enfants, lesquels avec des rateaux de fer & de bois, secoueront les gazons, & en sépareront les racines de la terre. Ils feront sécher suffisamment ces racines, pendant que le Soleil montera à son plus haut dégré; ils en formeront des tas d'espace & espace, y mettront le feu, & en régaleront avec des péles de bois la cendre, sur le terrein, où l'on aura soin de l'enterrer aussi-tôt par un premier tour de charrue à une oreille. L'on y fera donner ensuite successivement durant les chaleurs de

l'Eté, avec la même charrue, plusieurs labours croisés, ou en différents sens, pour tâcher de détruire les productions sauvages & ameublir la terre. Entre ces labours, les mêmes femmes & enfants, émotteront le tout de la façon que j'ai expliquée, en parlant des terres de la premiere espéce.

La saison où l'on a coutume de semer les bleds dans le païs, étant arrivée, il sera temps d'ensemencer ce terrein, soit en sillons avec la charrue à deux oreilles, soit en planches, ou tout-à-fait à plat avec la herse, selon qu'on jugera convenable; mais il faudra bien se garder d'y mettre la premiere année du froment ou du méteil, ni même du seigle; il n'en est pas de cette sorte de défrichement, comme de celui qui est écobué; l'opération du feu par laquelle ce dernier passe, y détruit absolument les

femences des herbes & productions fauvages, ainfi que tous les vermiffeaux & infectes ; elle corrige auffi la plus grande partie de la fadeur de la terre ; le premier qui n'a point été bonifié, par une femblable opération, conferve cette fadeur, ainfi que les vermiffeaux & infectes ; il y refte encore beaucoup de femences des herbes & plantes ; lorfqu'on le feme en froment, méteil ou feigle, ces vermiffeaux & infectes fe jettent d'abord deffus & le mangent à mefure qu'il croît.

Au Printemps, les femences d'herbes & productions fauvages pouffent ; elles attirent à elles les meilleurs fucs, & elles étouffent prefque entierement le bled. Ce qui en refte, après avoir furmonté tous ces obftacles, ne produit pour ainfi dire que de la paille, & point de grain, ou que très-peu.

J'en ai fait l'épreuve, & j'ai reconnu qu'il convenoit d'ensemencer la premiere année un tel défrichement en avoine d'hyver; elle résistera mieux que le froment ou le seigle à tous ces différents obstacles, & grainera davantage. La récolte n'en sera cependant pas communément des meilleures, mais elle se trouvera passable. Aussi-tôt cette avoine coupée, l'on donnera successivement, pendant les chaleurs, plusieurs labours à ce terrein en différents sens, pour achever de briser & d'ammeublir la terre, & tâcher d'en détruire, de plus en plus, les racines d'herbes & de plantes sauvages. On le fumera ensuite, soit avec du fumier ordinaire, soit avec les fumiers artificiels dont j'ai parlé. On y employera même, s'il en est besoin, quelques-uns des améliorissemens dont j'ai fait mention, comme de

de la marne, de la chaux ou autres engrais. Si la terre étoit trop compacte, se durcissoit absolument, & se fendoit pendant les chaleurs de l'Eté, l'on y voiturera du sable, il sépare les parties coagulées de cette terre trop tenace, la rend plus meuble & plus fertile ainsi que je l'ai expérimenté. Toutes ces opérations faites pour ce qui en sera nécessaire, l'on semera cette seconde année le terrein en froment ou en méteil, suivant son dégré de bonté, & l'on sera content de la récolte. On l'ensemencera encore de même l'année suivante, sans qu'il soit besoin de le fumer, ce qui n'empêchera pas la récolte de se trouver meilleure. On le laissera reposer ensuite pendant un an, pour le mettre en sole avec les autres terres labourables. Cette façon de défricher ne bonifie pas d'abord le

fond comme quand on l'écobue.

Les premieres cueillettes ne sont point, à beaucoup près, aussi considérables, & ce n'est qu'après un assez long espace de temps, qu'il parvient à un dégré de fertilité, approchant de celui que procure dans le commencement l'action du feu; il n'arrive même pas au même point de perfection; quelques soins qu'on se donne, l'on ne peut, comme je l'ai éprouvé, y détruire entierement l'herbe; conséquemment le bled n'y est jamais aussi net & aussi beau que dans les écobuës. Quoique cette maniere de mettre les terres incultes en valeur, coûte moins que de les faire écobuer, je ne conseille cependant d'en user, qu'à la derniere extrémité, c'est-à-dire lorsqu'on ne pourra faire autrement, & qu'il n'y aura pas moyen de lever sur le terrein des gazons d'une qualité convenable.

J'ai vû à la vérité dans différents endroits de l'Allemagne & de la Suisse, essarter ou défricher ainsi des bois, & y faire des récoltes très-abondantes. Ce succès ne m'a point étonné, parce que les bois étant presque pour rien dans ces Païs là, l'on avoit fait sécher & brûler ensuite sur le terrein même, non-seulement toutes les racines, mais encore la plus grande partie des arbres; ce qui avoit produit une quantité de cendres. Le fond déjà engraissé de longue main par les feuilles s'étoit trouvé si parfaitement amélioré par cette cendre, que tout ne pouvoit qu'y prospérer. Comme les Bois sont généralement assez chers en France, je n'imagine pas que cette recette puisse y servir souvent, ni qu'il prenne envie à beaucoup de Propriétaires d'en faire essarter, vû que dans ce Royaume, où il n'y en a

pas assez pour les constructions, on doit plutôt chercher à les augmenter qu'à les diminuer; en tout cas ceux qui par des raisons particulieres, jugeront à propos d'en faire défricher, pourront user de ce moyen. Je n'en parlerai pas davantage, attendu que je ne traite ici que des terres incultes, & que je ne regarde point à beaucoup près comme telles, celles qui sont plantées en bois.

Quant à la façon de défricher les terres uniquement à la charruë, sans les faire travailler auparavant avec les bras, je ne l'approuve nullement, excepté pour les sables vifs dont j'ai parlé, ayant été très-mécontent des essais que j'en ai faits ailleurs. Elle ne peut avoir lieu que dans les endroits où il n'y a point d'herbes & de plantes sauvages, ou du moins très-peu. Il faut y donner le premier labour à la fin de

l'hiver, ou au commencement du Printemps, pendant que la terre est encore humide. Si l'on attendoit que le hâle du Printemps l'eût séchée, elle durciroit, & la charruë ne pourroit y entrer suffisamment. Le second labour doit être fait en travers, tout de suite, & il est nécessaire de continuer d'y donner successivement, en différens sens, quantité d'autres labours, surtout pendant les chaleurs de l'Eté, pour tâcher d'y détruire l'herbe & autre plantes sauvages, dont on est enfin obligé de faire tirer les racines avec des rateaux de fer & de bois, pour les mettre en monceaux, & les brûler au milieu du champ, ainsi que je l'ai dit ailleurs. Outre qu'on fatigue prodigieusement les harnois à cet ouvrage, l'on y brise beaucoup de charruës; l'on ne peut y semer que de l'avoine d'hiver la premiere année; la

recolte en eſt communément mauvaiſe, la terre conſerve ſa fadeur, les ſemences d'herbes & de plantes ſauvages repouſſent, & il faut pluſieurs années de ſoins & de travail, avant que le fonds devienne bon. Ceux qui prennent cette voie, comme la moins coûteuſe de toutes, ſe trouvent à la fin n'avoir rien épargné, & courent même ſouvent riſque d'y perdre.

Il y a pluſieurs autres façons de défricher les terres; je n'en parle point, parce qu'elles valent moins que celles que j'ai rapportées. Il peut auſſi s'en trouver de très-bonnes qui me ſont inconnuës; car il s'en faut de beaucoup que j'aye épuiſé une matiere auſſi vaſte; j'eſpere y faire encore bien des découvertes.

J'ai attendu juſqu'à préſent à faire mention des haies, foſſés & plants d'arbres, parce qu'il étoit néceſſaire

de mettre auparavant les fonds en valeur. Il est fort important d'enclorre les terres qu'on aura défrichées, & si elles sont d'une certaine étenduë, de les couper en plusieurs morceaux, par de bons fossés, sur lesquels on plantera des haies & des arbres de différentes especes, de distance en distance. On peut mettre des arbres fruitiers dans l'intérieur des champs; mais ce doit être avec circonspection, & très-loin les uns des autres, parce qu'autrement ils nuiroient, non-seulement aux grains, mais encore au labourage. L'utilité de ces haies, fossés & plants d'arbres, est généralement connuë; je ne puis trop les recommander. Il y a des Pays, comme dans une partie de la Bretagne, où l'on en fait tant de cas, qu'on les estime séparément du fonds, & ce n'est qu'en les payant, qu'un Seigneur peut ren-

trer dans des Domaines congéables.

Si les défrichemens, aufquels on travaille, sont d'une vaste étenduë, ou trop éloignés, pour qu'on puisse les faire valoir par soi-même, & s'il ne sont pas assez voisins d'habitations, pour qu'on trouve à les louer un prix convenable, il faudra y construire, à mesure, des maisons, & les séparer en fermes, plutôt petites que trop grandes, étant certain, que plus un terrein est divisé, mieux il est cultivé, & plus on en retire. On pourra bâtir ces maisons avec les pierres provenantes de l'épierrement des défrichemens dont j'ai parlé; il n'y aura, de cette maniere, rien de perdu, & tout tournera à profit. Cette dépense ne sera, d'ailleurs, pas aussi considérable qu'on se le figure, les premieres recoltes que l'on aura soin de se réserver, en dédommageront; j'en ai usé ainsi chez

moi.

moi, & m'en suis bien trouvé.

Les moyens que j'ai indiqués, pour tirer l'eau d'un terrein aquatique, serviront pour les marais; on les desséchera de même. Quant à la façon de les défricher, la plus convenable est, sans doute, pour quelque production qu'on les destine, de les faire écobuer & brûler; l'opération du feu, par laquelle ils ont encore plus besoin de passer que les autres terres, lès rend d'une fertilité surprenante: je l'ai expérimenté dans ceux que j'ai mis en valeur de cette maniere, il y auroit bien des choses à dire sur cet article des marais; mais cela me meneroit trop loin: Ainsi, je ne m'étendrai pas davantage à ce sujet, par la raison que j'ai marquée au commencement.

Comme je ne traite ici que des terres incultes, je n'ai point parlé des fonds de craie vive, parce qu'ils tien-

nent plus de la pierre que de la terre; l'on en trouve de tels en quelques Pays, entr'autres, dans la Champagne Pouilleuse, où l'on en voit des cantons d'une vaste étenduë, qui n'ont point, ou presque point de terre sur la superficie, & qui sont abandonnées. La couche de cette craie y est souvent de cinquante pieds d'épaisseur, ainsi qu'on en juge par les puits, qu'il n'est pas besoin d'y revêtir. Ces fonds qui manquent de terre, sont certainement les pires de tous, & beaucoup plus mauvais que le sable vif. Lorsqu'on les brise avec des outils de fer, à quelques pouces de profondeur, pour les cultiver ensuite, ils se durcissent de nouveau, au bout de quelques mois, & ne forment plus qu'un corps aussi solide qu'auparavant. L'on n'est alors pas plus avancé, que si l'on n'y avoit point travaillé; il y a

cependant des moyens d'en tirer parti, en y mêlant de la terre, ou des compositions d'une espece convenable, pour empêcher les parties séparées de cette craie de se rejoindre & de se coaguler ensemble. Je ne détaillerai point ce procédé, ni les différentes opérations qu'il exige, cela seroit trop long; c'est un objet particulier qui demande des attentions singulieres, & qui mérite d'être décrit séparément.

Toutes les façons que j'ai rapportées, de défricher les terres, peuvent avoir lieu dans tous les Pays du monde, en observant la hauteur du Soleil & le temps de chaque saison, proportionnellement à ce que j'ai marqué pour ce Royaume, & aux épreuves que j'ai faites en Anjou; mais la meilleure de ces façons est, sans doute, comme je l'ai dit, celle d'écobuer, &

de brûler ensuite; elle réussira, dans quelque climat que ce soit.

Je ne distinguerai pas les différentes charruës, tant anciennes que nouvelles, dont on se sert en diverses Provinces; je remarquerai seulement, à cette occasion, qu'elles doivent ressembler à ces belles machines, d'autant plus admirables, qu'elles sont moins compliquées & plus simples. Il est à propos que ces charruës soient construites de sorte, que les Laboureurs puissent, avec le petit nombre d'outils qu'ils portent ordinairement avec eux, les raccommoder aussi-tôt sur le terrein même, lorsqu'elles cassent, afin de ne point perdre, en allant chercher une autre charruë, ou le Charron, un temps précieux, qu'ils ne sçauroient jamais recouvrer. Dans l'agriculture, tous les instans sont chers, la plûpart des opérations sont

momentanées; il eſt même ſouvent auſſi contraire de les avancer, que de les retarder.

Je ne diſcuterai point non-plus les différentes méthodes qui renchériſſent à l'envi les unes ſur les autres, pour mieux cultiver les terres, & les rendre plus fécondes.

Il s'agit ici, non d'améliorer, mais de mettre en valeur; non de polir, mais de dégroſſir, non de perfectionner, mais en quelque maniere, de créer.

Je m'eſtimerai très-heureux, & me croirai bien récompenſé de tous mes ſoins & travaux, s'ils peuvent être de quelque utilité à ma Patrie.

SECONDE PARTIE.

J'AI traité des différentes façons de défricher les terres incultes. Rien n'eſt plus intéreſſant pour le bien de l'Etat, que d'exciter & d'encourager les Propriétaires, ainſi que les Fermiers, à les mettre en valeur ; mais avant d'examiner les meſures qu'il convient de prendre, & les moyens qu'on peut employer pour arriver à ce but, je crois qu'il eſt à propos de placer ici, comme un préalable utile, l'hiſtoire de mes défrichemens. Mes épreuves, mes expériences, mes travaux, les préjugés qu'il m'a fallu combattre, les obſtacles que j'ai eu à ſurmonter, tout, juſqu'aux fautes que j'ai commiſes, & aux inconvéniens dans leſquels je ſuis tombé, particulierement dans les commencemens de mes

entreprises, pourra servir d'instruction à l'avenir.

Ce fut au commencement de l'année 1737, que j'eus de la succession de mon pere les terres que je possede en Anjou, dont il va être ici question. Elles se joignent, & forment un ensemble assez considérable pour l'étenduë.

C'est un Pays haut & bas en beaucoup d'endroits, entre-coupé de vallées & de monticules. L'on y voit néanmoins, par intervalle, des plaines assez spacieuses; il s'y trouve plusieurs ruisseaux, & une petite riviere. L'on y rencontre des trois especes de terres, dont j'ai fait ci-devant mention, c'est-à-dire, des mauvaises, des médiocres & des bonnes; moins cependant de ces dernieres, que des précédentes. La plus grande quantité des fonds étant d'une très-médiocre qualité, ils ne de-

viennent fertiles qu'à force de soins & d'engrais ; l'on recueille dans une partie, du froment, dans une autre, du méteil, & dans une troisiéme, du seigle ; quelquefois l'on est obligé de semer séparément, dans un même champ, de ces trois sortes de grains, tant le terrein y change ; mais, en général, il y a plus de terres à seigle, que d'autres. L'on y cultive aussi des bleds noirs, des orges, des avoines, des chanvres, des lins, & différentes productions également utiles. La vigne y réussit très-bien, principalement sur les hauteurs & côteaux ; le vin, tant rouge que blanc, qui en provient, est bon ; tous les arbres à fruit y prosperent, ainsi que les meuriers blancs, dont j'ai fait, il y a quelques années, des plantations considérables, ainsi que je le dirai dans son lieu. Les chênes, les ormeaux, les hêtres, & au-

tres bois ſauvages, y viennent à merveille ſur les foſſés & les haies, dont les champs cultivés ſont entourés, comme c'eſt l'uſage du Pays; uſage fort avantageux, que l'on doit maintenir & chercher même à établir partout. Tel eſt le ſol de ce canton; ſon climat eſt doux & tempéré, de même que dans le ſurplus de l'Anjou.

Ces terres ſont entourées de trois côtés de landes, friches & bruyeres immenſes, qui comprennent une grande partie de la Province, & qui appartiennent, tant au Roi, qu'à différents Seigneurs Eccléſiaſtiques & Laïques. Malgré cela, la ſituation du Château & du Village, Chef-lieu des mêmes terres, au milieu deſquelles il ſe trouve à peu-près bâti, eſt avantageuſe, en ce qu'il eſt placé entre trois petites Villes aſſez jolies, à deux lieuës ou environ de diſtance de chacune.

L'on sera surpris, avec raison, qu'il existe tant de landes entre ces Villes, & à leur proximité; l'on ne voit malheureusement que trop d'autres endroits du Royaume qui sont dans le même cas. Voilà la position de mes terres; lorsque j'en pris possession, il n'y avoit pas un quart des fonds de cultivés, encore l'étoit-il fort mal, le reste se trouvoit délaissé, non compris une grande partie, qui de temps immémorial étoit en friches, landes & bruyeres.

Les prairies situées le long des ruisseaux & de la petite riviere, devenues pour la plûpart des marais, ne produisoient presque que du jonc. Les vignes étoient ruinées, & les bois rabougris, les bestiaux les ayant mangés; le tiers des fermes de la principale Paroisse, d'où le Château dépend, étoit vacant, faute de pouvoir trouver des Fer-

miers; chose d'autant plus étonnante, que dans ce Pays-là elles ne sont pas considérables, attendu la quantité de terrein inculte; celles qui payent deux cens livres par an, passent pour bonnes, & il y en a beaucoup plus au-dessous, qu'au-dessus de ce prix-là. Les Habitans de ces terres étoient la plûpart très-pauvres; ils ne recueilloient pas, en général, tous les ans, assez de bleds, ou autres grains, pour se nourrir six mois, & ils étoient devenus si fainéants, que plûtôt que de cultiver suffisamment leurs fonds, qui leur auroient fourni une honnête subsistance, ils aimoient mieux demander l'aumône dans les Pays circonvoisins, pendant six autres mois de l'année; quelques-uns alloient quêter à plus de trente lieuës de-là, jusqu'à Chartres, montés sur des ânes, parce que ces animaux, qui vivoient pour rien dans

les landes, n'exigeoient, d'ailleurs, aucuns soins; grande commodité, surtout pour des parresseux.

Voilà l'état déplorable où je trouvai alors mes terres; le tableau n'est point chargé; tous les gens du canton, qui ont vu la premiere situation des choses, conviendront que je ne l'ai pas outré; il étoit si frappant, & en même-temps si touchant, qu'il avoit fait naître en moi, dès mon enfance, un goût particulier pour l'agriculture & les défrichemens. J'avois lu, avec grande attention, tous les livres qui traitent de cette science, pris des instructions & des éclaircissemens par moi-même sur cette matiere, en mes différens voyages, tant dedans que dehors le Royaume. Mes recherches, à ce sujet, n'avoient point été interrompuës pendant les campagnes de guerre que j'avois déjà faites. Ce goût

pour l'agriculture n'étant nullement incompatible avec celui des armes, ainsi que j'en pourrois citer quantité d'exemples respectables. Dans ces circonstances, je formai la résolution d'exécuter chez moi les projets que ma connoissance du local, mon chagrin sur la position malheureuse des Habitans, & mon regret de voir tirer si peu de revenu d'un si grand terrein, m'avoient suggerés.

Cette entreprise étoit une affaire de longue haleine, ma fortune, & le manque d'un nombre suffisant d'hommes dans le Pays, ne me permettant pas de la finir si-tôt; je ne pouvois défricher qu'une certaine portion de terrein chaque année, ce qui devoit durer bien du temps, vu l'étenduë de ce que j'en avois à mettre en valeur; de véritables Citoyens aussi sages qu'éclairés, ausquels je communiquai mes idées,

les approuverent, louerent mes intentions, & m'exhorterent fort à les mettre en pratique; outre mon avantage particulier qui en résultoit évidemment, ils me firent sentir de quelle utilité mon entreprise pouvoit être à la Patrie, attendu le grand nombre de terres incultes qui sont en France. Cette derniere réflexion m'anima de plus en plus.

Mon premier soin fut de chercher à extirper l'esprit de fainéantise, & le goût pour mendier qu'avoient les Habitans de mes terres. Dans cette vuë, j'annonçai l'entreprise de mes défrichemens, & que j'allois, désormais, donner chaque année de l'ouvrage à tous ceux qui n'en auroient point chez eux, hommes, femmes & enfans, au-dessus de l'âge de sept à huit ans, à condition qu'ils ne demanderoient plus l'aumône. Je fis prendre en mê-

me-temps une liste des gens hors d'état de travailler. J'examinai par moi-même tous ceux qui s'y étoient fait mettre, j'en rencontrai plusieurs qui étoient propres à quelques especes d'ouvrages, les moins pénibles, où je les employai, & cette liste se trouva réduite à un petit nombre, auquel je donnai la subsistance, en attendant que leurs parents devinssent en situation, au moyen de ce qu'ils alloient gagner dans mes travaux, de la leur fournir. Il ne resta pour toujours à ma charge, par cet arrangement, que les pauvres qui n'avoient point de parents, ou dont la famille se trouvoit hors d'état de les aider, & cette charge est devenuë dans la suite peu de chose.

Une quantité prodigieuse de gibier de toutes especes, entr'autres, de lapins, dévastoit mes terres, & celles

de mes Vaſſaux [redacted]. J'ai démontré dans la premiere Partie, les ſuites dangereuſes d'un tel abus; je fis éclaircir ce gibier, au point qu'il ne s'en trouva plus que pour le néceſſaire & l'agrément; mais pas aſſez pour nuire. Les cerfs & les biches furent les ſeuls animaux ſauvages que je ne pus attaquer, nos Loix le défendant; il y en a beaucoup dans ce Pays-là, ils m'ont fait ſouvent beaucoup de tort pour les éloigner & m'en garantir; j'ai employé différents moyens permis; j'ai même été quelquefois obligé de faire camper, ſur-tout pendant les mois de Mars & d'Avril, des Domeſtiques au milieu de mes défrichemens, pour les garder, & cette précaution eſt encore aujourd'hui néceſſaire de temps en temps.

A l'égard des lapins, il y en avoit une multitude innombrable, je leur

déclarai une guerre mortelle, & résolus de les détruire absolument ; il m'a fallu bien des années pour m'en débarrasser ; encore n'ai-je pu les chasser entiérement, il en reste toujours quelques-uns, à cause des caves où ils se réfugient aux pieds des monticules, & des incursions que font ceux des bois & garennes du voisinage. Mais ils ne me causent plus de dommage sensible, & je les écartai, dès-lors, de l'endroit où j'allois faire travailler.

Après avoir pris toutes ces précautions, je commençai mes défrichemens au mois de Juin 1737, & je choisis pour cette année, le canton le plus à proximité du Château. Les fermes qui en dépendent sont éloignées, & presque toutes les terres des environs qui composoient le Domaine particulier de la basse-cour, étoient en friches, landes ou bruyeres, il n'y

en avoit qu'environ dix arpens en culture. Ce Domaine étoit, pour ainsi dire nul, & ne servoit qu'à nourrir quelques vaches, d'une petite espece. Je n'avois pu trouver de Fermier qui voulût y demeurer, ni aucun qui osât entreprendre de le rétablir. Le canton en question que je fis défricher cette année, étoit plein de ronces, d'épines & de genêts; je les fis arracher à coup de tranches, & mettre par gros monceaux, d'espace en espace, sur le terrein où on les brûla, ce qui donna une assez grande quantité de cendres, qui engraisserent la terre sur laquelle elles furent régalées & recouvertes tout de suite par un tour de charruë, crainte qu'elles ne s'éventassent. Je fis donner, pendant les chaleurs de l'Eté, à ce terrein, quantité de labours en différents sens, pour l'ameublir & tâcher d'y détruire l'herbe.

J'avois fait acheter, pour cet effet, des boeufs, avec lesquels il est d'usage de labourer dans le Pays; mes chevaux y aiderent aussi, principalement à herser. Je fis émotter & épierrer; j'employai à ces ouvrages toute sorte de monde, hommes, femmes & enfans, ainsi que je l'avois annoncé, & de la façon que j'ai détaillée dans la premiere Partie. Comme j'avois des fumiers de reste, faute d'une suffisante étenduë de terre cultivée, pour les placer, j'en fis voiturer sur le terrein, à peu-près la moitié de ce qu'on en met communément ailleurs; on le sema ensuite au temps ordinaire. Cette premiere épreuve réussit; & la recolte fut très-bonne, quoique la plus grande partie des gens du Pays eussent prédit que je perdrois mon temps & ma dépense.

En l'année 1738, j'entrepris un au-

me canton, joignant le précédent, également à portée du Château, & de la même espece; je m'y pris dès le mois de Mars de la même maniere, & je le fumai; il réussit pareillement. La seconde recolte du premier fut encore plus abondante; j'améliorai pendant ce temps-là, les dix arpens anciennement en culture; je fis semer dans une partie, du chanvre & du lin, pour un dessein que j'avois, dont il sera fait mention ci-après; je fis aussi travailler au rétablissement de mes vignes, & au desséchement de mes prairies; j'employai beaucoup de Journaliers à curer les ruisseaux & la petite riviere. Il arriva cette année, dans le cours de l'Hiver, un événement, qui faillit à culbuter l'entreprise de mes défrichemens. Les boeufs que j'employois au labourage, & qui étoient devenus maigres, ce qu'on attribuoit

à la fatigue, se trouverent tout d'un coup couverts de poux, qui les mangeoient; ont eut beau y remédier, avec des drogues, cette vermine reparoissoit toujours quelques jours après; l'on ne sçavoit à quoi attribuer ce fâcheux accident, qui alloit détruire ces animaux, dont on ne pouvoit se passer; la perte, d'ailleurs, auroit été considérable; ils avoient été nourris jusqu'alors avec du foin pur, quoique l'usage du Pays fût d'y mêler autant de paille de froment; je n'en avois point encore suffisamment pour cela; je pris le parti d'en acheter, & de leur faire donner de ce mêlange; j'augmentai l'avoine qu'ils avoient de temps en temps, quand ils fatiguoient; ils revinrent un peu; mais ils ne se rétablirent entierement, & leurs poux ne se dissiperent, que lorsqu'ils mangerent du verd, & coucherent de hors.

Je fis commencer cette même année des chemins neufs & des chaussées, au travers des prairies, des marais & des monticules voisines, pour aller de différens côtés dans les terres déjà défrichées, & dans celles qu'on devoit défricher dans la suite. Les anciens chemins pour y arriver étant presque impraticables la moitié du temps, il étoit nécessaire d'en avoir de bons pour l'exploitation de ces terres. Cette entreprise particuliere a été très-longue & coûteuse; elle dure encore. J'achetai aussi alors dans le Pays des moutons qui ont fort multiplié depuis. Malgré l'étenduë du terrein inculte de ce Domaine, qui donnoit la facilité d'en nourrir une quantité, il n'y en avoit jamais eu. L'on croyoit qu'ils ne pouvoient y réussir, à cause des marais, & d'une certaine herbe très-contraire à ces animaux, appel-

ſ'e dans la Province, *douve*; il s'en trouvoit en pluſieurs endroits, dans les friches & landes. Je fis arracher à peu de frais, la plus grande partie de ces douves; les moutons qui en ſont friands, mangerent le reſte, il ne fut pas aſſez conſidérable pour leur nuire beaucoup, quelques-uns en furent ſeulement malades. La fréquentation du troupeau, ainſi que ſa fiente, acheverent dans la ſuite, de détruire cette herbe malfaiſante, & en firent venir de bonne à la place. Telle eſt la propriété du mouton, qui produira le même effet par-tout. Cette expérience ſera fort utile pour les lieux qui ſe trouveront dans le même cas.

Je continuai en l'année 1739, de prendre un canton le plus à portée, en tournant autour du Château, j'ai toujours ſuivi depuis cette pratique, ayant fait défricher chaque année les

terres les plus voisines de la Maison; de sorte que je m'en suis éloigné, à mesure que mes défrichemens ont augmentés. Le fond où je tombai alors se trouva de terre forte & grasse; il n'y croissoit que de l'herbe point épaisse, quelques épines & autres productions sauvages très-clair semées, lesquelles on arracha bien-tôt à coups de tranche. Ce terrein fût défriché uniquement avec la charrue, de la façon expliquée dans la premiere partie pour la même espécé. Comme j'eus encore du fumier à y mettre, & que je l'ensemençai d'abord en avoine d'hyver, il me réussit assez bien. Les défrichemens des deux années précédentes produisirent une récolte abondante, ainsi que les Lins & Chanvres que j'avois fait semer. Je fis accommoder & donner à filer aux femmes & filles, auxquelles on paya

différents

différents prix de la livre, selon le degré de beauté du fil, & s'appliquerent à cette occupation & s'y perfectionnerent beaucoup dans la suite; j'achevai par-là, comme c'avoit été mon dessein, de procurer de l'ouvrage toute l'année à ces femmes & filles, & de leur fournir un moyen honnête de subsister, entr'autres à celles qui par leur âge ou leurs infirmités se trouvoient hors d'état d'être employées aux travaux que je faisois faire dans la campagne.

Ces travaux marcherent toujours de préférence à tout dans les saisons convenables, durant lesquelles on eut attention de ne point donner à filer aux personnes qui pouvoient travailler dans les champs, étant essentiel dans l'Agriculture de ne pas s'arrêter aux ouvrages de l'intérieur de la maison, lorsqu'on en a dans le de-

hors qui pressent, & de ne point s'occuper par le beau temps, de ce qu'on peut faire pendant le mauvais. J'ai depuis fait donner de cette maniere tous les ans, à ces femmes & filles, de la filerie, & l'on a semé pour cet effet, aussi chaque année, du lin & une quantité de chanvres. J'ai même destiné, uniquement à ce dernier usage, des morceaux convenables de terres, tant de celles anciennement en valeur, que des autres qui ont été défrichées ; je les ai fait clôre de hayes & fossés, améliorer, fumer & accommoder particulierement; ils ont produit abondamment tous les ans, sans se reposer, en y mettant du fumier de deux années l'une, le chanvre ayant la propriété de ne point lasser n'y épuiser le fond, lorsqu'il est suffisamment entretenu de culture & d'engrais. Je continuai pendant

cette même année de travailler au rétablissement des vignes & des prairies, ainsi qu'aux chaussées & chemins dont j'ai parlé.

Je fis aussi sonder mes terres en divers endroits, non-seulement à huit ou dix pieds de profondeur, mais bien plus avant, pour sçavoir ce qu'elles renfermoient, & connoître les différentes couches de l'intérieur; j'employai pour cet effet, la sonde de fer, de la façon que j'ai décrite dans la premiere partie en parlant de cet instrument. J'essayai au commencement de l'hyver de faire donner aux boeufs de labourage du foin mêlé avec autant de paille de seigle, n'en ayant point assez de froment, cette épreuve me réussit, ces bœufs se porterent à merveilles & ne furent plus attaqués par les poux dont j'ai parlé; ils s'entretinrent en beaucoup meil-

leur état, que les autres boeufs du voisinage qui mangeoint de la paille de froment avec le foin; on leur a toujours continué depuis la même nourriture pendant qu'ils ont couché dans les étables, & l'on s'en est très-bien trouvé; on cessa même dès-lors de leur donner de l'avoine quand ils fatiguoient, & ils n'en furent pas moins vigoureux. Cette propriété de la paille de seigle sera d'une grande utilité dans les païs où on laboure avec des boeufs.

J'augmentai en l'année 1740 de Domestiques, de bœufs de labourage & de bestiaux de toute espéce, en raison de ce que mon Domaine étoit aggrandi. L'on m'objectera peut-être que ce nombre de Domestiques devoit en manger tout le revenu; j'avois pris mes précautions dès le commencement pour ne pas tomber dans

cet inconvénient. Ces gens-là uniquement destinés à faire valoir mon Domaine, & à travailler à mes défrichemens, étoient logés séparément dans la Basse-Cour; ils avoient leur Cuisine particuliere, & presque point de communication avec ceux qui me servoient; ils vivoient d'une façon toute différente. Dans ce Païs-là, aucun Fermier ou Païsan, ne mange de viande, & ne boit de vin chez lui à son ordinaire; ils se nourrissent avec de la soupe au beurre, des légumes, des fruits, du laitage & du pain souvent très-mauvais, entr'autres dans les années cheres, où ils y mettent du bled noir, qui vaut quelque fois encore mieux que les autres grains avec lesquels ils le mêlent. Les premiers Domestiques que j'avois pris pour mon Domaine, étant des environs & accoutumés à vivre de cette ma-

niere, j'avois fait mon marché avec eux sur ce pied-là, à l'exception du pain, je leur en donnois de meilleur, composé de froment, d'orge & de seigle de mes défrichemens; le dernier de ces grains y dominoit comme le plus commun dans mes terres, du produit desquelles il étoit naturel que ceux, qui les cultivoient, vécussent.

Un pareil arrangement n'existoit pas dans les maisons des autres Gentilshommes du voisignage, qui faisoient valoir d'ancienneté par eux-mêmes; mais je n'étois point dans le même cas; je me trouvois pour ainsi dire transporté au milieu d'une Isle déserte; il s'agissoit de faire chez moi un établissement aussi neuf que les 1eres. Habitations de l'Amérique; il y falloit de nouvelles Loix, l'économie étoit un objet essentiel dans une entreprise aussi couteuse & aussi lon-

gue. Je convins aisément avec ces gens-là de leurs gages, qui ne sont pas ordinairement considérables dans cette Province; une personne entendue, à laquelle on remit chaque semaine la quantité nécessaire de denrées, fut chargée du soin de ce ménage champêtre, & ils furent très-contens. Cet arrangement a toujours été suivi depuis; il subsiste encore aujourd'hui comme dans son origine, & on sçait au juste sur quoi compter pour cette quantité de denrées en proportion du nombre de domestiques; quoiqu'il ait fort augmenté, ce ménage va également bien; ces gens-là sont robustes & très-peu sujets à maladies, tant il est vrai que la frugalité contribue principalement à la bonne santé. J'ai cru qu'il étoit à propos d'entrer dans ce détail d'économie intérieure; il sera facile de se

servir du même régime dans les endroits où la nourriture ordinaire des Paysans se trouvera semblable ; & où l'on fera de nouveaux établissemens pour défricher ; mais fort difficile d'en user pour les établissemens qui subsistent depuis du temps.

Le canton, que j'eus à mettre en valeur cette année, se trouva tout en landes & bruyeres hautes & épaisses. Dans le Printemps je fis d'abord mettre le feu avec les précautions nécessaires, à ces bruyeres pendant la premiere sécheresse ; elles brûlerent très-bien. J'entrepris de défricher ce terrein uniquement avec la charrue, comme je l'avois pratiqué dans celui de l'année précédente ; je ne pensois pas que l'espéce n'étant point la même exigeoit un procédé différent ; je comptai que j'épargnerois beaucoup ; je fis faire exprès des charrues

plus fortes que les anciennes; les racines des bruyeres restées dans leur entier m'en briserent beaucoup, & quoique mes harnois fussent doublés, j'eus plusieurs paires de Boeufs ruinés à cet ouvrage trop difficile, auquel je m'opiniâtrai mal à propos. L'on eut beau multiplier ensuite les labours, émotter, tant avant qu'après la sémerie; la bruyere ne fut pas détruite, il en repoussa une grande partie, cette terre conserva sa fadeur, & l'avoine d'Hyver que j'y avois fait mettre ne réussit point; il fallut trois ans pour extirper la bruyere de ce terrein & le rendre en bon état; on n'en vint à bout qu'à force de labours & d'engrais lorsqu'on l'ensémençoit. Je me trouvai très-mal de cette tentative: mes anciens défrichemens que l'on avoit continué de semer & d'améliorer, produisirent heureusement une abondante récolte;

celui de l'année précédente rapporta du froment en assez grande quantité ; cela soutint mon établissement, mais ne me dédommagea cependant pas entiérement de la perte que je venois d'essuyer.

Cet échec ne me rebuta point. Il excita dans le Pays beaucoup de discours contre mes entreprises, entr'autres, de la part de ceux qui avoient prédit dès le commencement qu'elles ne réussiroient pas ; je ne m'embarassai guére de leurs propos, & résolus seulement de profiter de la faute que je venois de faire, pour n'y plus retomber. Je continuai pendant cette même année de travailler au rétablissement des vignes & prairies, de même qu'aux chaussées & chemins. Je m'appliquai à perfectionner les différentes charrues, ustensiles d'agriculture & outils de mon Domaine :

j'établis une pépiniere suffisamment grande, où je mis tant de grains que de plans, toutes sortes d'arbres fruitiers & autres de différens Pays; je fis venir de Bruxelles du plan d'Ormeaux à larges feuilles, bien meilleur pour le charronnage que le nôtre. Cette pépiniere, où presque tout a réussi, m'a été fort utile depuis, pour les différentes plantations que j'ai faites successivement à mesure que mes défrichemens ont augmenté en étendue. Je n'avois point oublié l'article des bois rabougris & ruinés, non-seulement par les bestiaux, qui les avoient mangé anciennement, mais encore par les Cerfs & Biches, & sur tout par la trop grande quantité de Lapins.

J'avois commencé dès la 1ere année à les faire entourrer de bons fossés garnis de plans, & continué depuis ces

ouvrage, qui a duré encore quelques années; ayant formé le projet de mettre ces bois en coupe réglée, de sorte qu'il y en eut une par chacun an, j'avois déjà fait récéper & raser les cantons qui se trouvoient le plus ruinés; l'on en avoit même bêché & provigné quelqu'uns; j'avois aussi fait semer tant avec la tranche qu'autrement, dans les plans vuides, du gland, de la faisne, des châtaignes, de la graine de sapin & autres espéces de bois suivant la nature des fonds. Je pratiquai la même méthode cette année, & l'ai toujours suivie depuis tous les ans, à mesure que l'on a abbattu chaque canton de ces bois. Ils sont aujourd'hui en bien meilleur état & en coupe réglée; ils se trouveront dans quelques années entierement remis, sans exiger désormais d'autre dépense que celle de l'entre-

tien des fossés, qui est peu de chose. Le feu m'a beaucoup nui & causé de tort dans le cours de cette entreprise particuliere, du rétablissement de mes bois; ils joignent la plûpart aux bruyeres & landes immenses de la Province, dont j'ai parlé, & dans lesquelles il pacage beaucoup de bestiaux; les Pâtres que les gardent & dont une partie ne sont que des enfans, étoient dans la mauvaise habitude d'y mettre le feu tous les ans au commencement du Printemps, sous prétexte de faire pousser de l'herbe; il gagnoit souvent dans ces bois & en brûloit des cantons fort étendus, sans qu'on pût l'empêcher.

Quelquefois ces Pâtres pendant les gélées de l'Hyver faisoient témérairement du feu, pour se chauffer dans ces landes, par un temps sec & venteux; il prenoit malgré eux dans les

bruyeres & de-là dans les bois. J'ai essuyé de ces deux manieres diverses incendies considérables. Plusieurs de mes voisins ont eu le même sort; mais comme je suis pour ainsi dire au milieu de ces bruyeres & landes immenses, mes pertes ont été plus fréquentes & bien plus grandes. Il n'y a rien dont je n'aie essaïé jusqu'à présent pour abolir dans le Pays, cet usage pernicieux du feu dans les landes. Je m'y suis pris de toutes les façons; j'ai employé d'abord les remontrances & les menaces; j'ai fait faire ensuite des procédures contre les délinquans, qui m'ont couté bien des frais en pure perte; la plus part de ces gens-là étant des misérables, qui n'ont pas de quoi répondre; on en a fait quelques exemples, dans l'espérance d'épouvanter les autres; malgré tout cela, je n'ai pu encore venir à bout de détruire

absolument cet abus dangéreux, qui ne se trouve que trop fréquent en différentes Provinces; il est de l'intérêt du Gouvernement d'employer son autorité, pour le réprimer.

A mesure que mes défrichemens augmentent, ils éloignent à la vérité ce fléau des bois qu'ils joignent; mais il faudroit qu'ils les entourassent de toutes parts, pour les en garantir entiérement. J'ai fait faire des routes, & couper des lisieres de bruyeres le long de ces bois, dans les côtés par lesquels ils sont exposés; mais ces barrieres ne sont pas suffisantes pour arrêter le feu; il les franchit quelquefois par la force & l'impétuosité du vent qui le porte très-loin au-delà.

Je me gardai bien, pour le canton que je défrichai en l'année 1741, de commettre la même faute que l'année d'auparavant; il étoit de la même es-

pece de fond que le précédent, également en lande & bruyere. Je fis brûler chaque jour les bruyeres, avec des précautions nécessaires, & bécher à mesure, à coups de tranche, tout le terrein. De cette maniere, la cendre de ces bruyeres ne s'éventa point, & leurs racines furent arrachées. Des femmes & enfans retournerent, & secouerent ces racines; elles sécherent pendant les chaleurs; on les brûla par tas, d'espace en espace sur le lieu, elles fournirent encore de la cendre qui fut régalée & promptement enterrée par un tour de charruë.

On continua de donner à ce terrein plusieurs labours en différens sens durant l'Eté; les harnois de labourage ne fatiguerent que très-peu à cette besogne, qui ne leur causa aucun tort; la bruyere fut presque entiérement détruite, & la fadeur de la terre se dissi-

pa

pa pour la plus grande partie. J'avois commencé dès-lors à faire, de différentes façons, des fumiers artificiels, qu'on mêloit avec le fumier des écuries & étables; l'on continua d'en user de même pendant les années suivantes, jusqu'à ce que j'eusse atteint le dégré de perfection de ces fumiers artificiels, desquels j'ai détaillé la composition dans la premiere Partie, & dont je ferai encore mention dans la suite. Au moyen de ce procédé, je me trouvai en état de fumer suffisamment mon défrichement, c'est-à-dire, d'y mettre la moitié de ce qu'on employe communément de fumier dans les terres ordinaires. Je l'ensemençai en seigle, & il me produisit une abondante recolte. Celle des anciens défrichemens, qu'on avoit toujours semés, fut aussi fort bonne, excepté dans le dernier, qui étoit égale-

ment emblavé en ſeigle, & qui ne rapporta que médiocrement. Mes vignes furent achevées cette année, & remiſes en auſſi bon état que les autres de la Province, où il y en a une bien plus grande quantité en différens cantons, & où cependant leur culture n'eſt pas, à beaucoup près, au point de perfection qui ſeroit à déſirer. Je continuai pendant cette même année de travailler au rétabliſſement des prairies, ainſi qu'aux chauſſées & chemins.

La guerre m'appellant alors en Bohême & en Baviere, je prévis que j'allois faire de longues abſences, qui ne me permettroient pas, comme auparavant, de paſſer tous les ans une partie du temps dans le Pays, pour viſiter mes travaux, & y donner ordre par moi-même. Dans cette circonſtance, je pris le parti, pour ſoutenir

mon entreprise, que je ne voulois pas discontinuer, de placer à la tête de mon Domaine, un ancien Domestique entendu, qui s'étoit marié, & dont la femme étoit fort économe. Afin de l'intéresser davantage au succès, je le mis à moitié de tous grains, fruits & revenus, comme il est d'usage dans le Pays pour plusieurs fermes.

Je lui donnai en prisée tous les harnois de labourage, les bestiaux de différentes espèces, les ustensiles & les outils de ce Domaine; tous les Domestiques qui le faisoient valoir, furent conservés, & resterent avec le même traitement à sa charge, au moyen de la moitié que je lui abandonnois; ainsi le gouvernement & la culture demeurerent toujours les mêmes. Je lui imposai seulement la loi, crainte qu'il n'épuisât mes terres, de ne pas semer pendant plus de cinq

ans de suite, celles qui avoient été, ou seroient défrichées, & qui auroient la force de soutenir une si longue épreuve, que plusieurs d'entr'elles ne pourroient supporter. Par ce réglement, le premier défrichement, que j'avois fait, reposa l'année suivante; je l'ai moi-même toujours observé depuis, excepté pour quelques morceaux de terres que j'ai poussés plus loin par curiosité. Cette administration subsista tant que dura la guerre; & même jusqu'à la fin de l'année 1748.

Je fis faire pendant ce temps-là tous les ans des défrichemens, mais pas aussi étendus que les précédents, la dépense de mes campagnes ne me permettant pas d'y mettre autant d'argent qu'auparavant; je me gênai même pour ne point interrompre la suite de ces défrichemens, qui réussi-

rent bien en général, & furent exécutés chacun suivant l'espece de leurs fonds, de toutes les différentes façons marquées & détaillées dans la premiere Partie. Je fis faire aussi des épreuves de la maniere de défricher les terres par l'écobuë & le feu, laquelle avoit été pratiquée par quelques-uns dans le Pays, où elle étoit anciennement en usage, & quoique cette opération, que j'ai amplement décrite dans la premiere Partie, ne fût pas encore parvenuë, à beaucoup près, au dégré de perfection où mes expériences l'ont conduites depuis; je reconnus dès-lors que c'étoit le meilleur de tous les procédés, pour défricher la terre. Je fis planter beaucoup d'arbres, sur-tout de peupliers, par lesquels je commençai. Ils sont venus à souhait; plusieurs ont aujourd'hui plus de cent pieds de hauteur

fur une groffeur proportionnée ; ils forment dans les vallons de belles allées qui fervent de promenade, & font une décoration au Château.

Pendant tous ces temps-là, je ne fus que deux ans de fuite fans venir dans la Province, ma préfence étant alors néceffaire à ma troupe ; toutes les autres années je profitai des congés que j'eus pour y faire un tour & vifiter mes travaux, quelquefois je ne pus y demeurer que quinze jours ; mais c'en fut affez pour donner un coup d'oeil à tout, chofe effentielle dans de pareilles entreprifes.

Après que nous fumes rentrés en France, j'envoyai mon équipage paffer les quartiers d'hiver chez moi ; je le fis travailler aux chauffées & chemins, ainfi qu'au rétabliffement des prairies; mes chevaux & mulets, qu'on eut foin de ne pas trop fatiguer à cet

ouvrage, n'en furent pas moins en bon état, & les voitures, qu'ils menerent, avancerent beaucoup ces travaux que j'avois été obligé de suspendre depuis la guerre.

La paix qui régnoit déjà depuis quelque temps, au commencement de l'année 1749, me donnant la facilité de venir désormais tous les ans chez moi, & d'y faire de plus longs séjours, je repris par moi-même les reines du gouvernement de mon Domaine; je congédiai l'ancien Domestique que j'avois mis pour le conduire, il me rendit tous les harnois de labourage, les bestiaux, les ustensiles & les outils que je lui avois donnés en prisée; il avoit fait pendant son administration, un profit honnête, les recoltes ayant été bonnes, mais cependant pas aussi abondantes qu'auparavant, parce que la terre,

quoique cultivée de la même façon, ne l'avoit pas été avec les mêmes soins & attentions, pour l'intervalle & la saison des différents labours, ainsi que pour la composition & distribution des fumiers, ou autres amendements, ce qui prouve qu'un fonds n'est jamais si bien qu'entre les mains du Propriétaire. Afin d'achever de récompenser cet ancien Domestique, je le plaçai dans une de mes meilleures fermes, qui étoit à louer; au moyen de ce qu'il avoit gagné avec moi, il se trouva en état de s'y équiper de tout, & fut très-content.

Je gardai les autres Domestiques, qui faisoient valoir mon Domaine, & résolus de suivre dorénavant mon entreprise plus vivement, c'est-à-dire de défricher chaque année un aussi grand terrein qu'avant la guerre. La plus grande partie des terres incultes

que

que j'avois encore à mettre en valeur, étoient de temps immémorial en landes & bruyeres assez hautes & épaisses. Je sçavois pour l'avoir éprouvé à mes dépens, qu'on ne les défrichoit pas avec succès en se servant uniquement de la charruë.

De toutes les autres façons différente, dont j'avois essayé, la meilleure m'avoit paru, ainsi que je l'ai dit, l'opération du feu par le moyen de l'écobuë. Ce fut celle que je préférai : En conséquence, j'envoiai chercher les journaliers que j'avois déjà employés aux épreuves de cette sorte d'ouvrage, & comme ils ne suffisoient point pour le canton que je voulois faire écobuer cette année, j'en fis venir de loin encore d'autres. J'eus la facilité de me laisser persuader par ces nouveaux venus, de leur marchander à tous, à fort fait, le canton

en question à écobuer ; je convins avec eux d'un prix plus considérable qu'il n'auroit fallu, pour bien faire cette besogne, dont je n'étois pas encore assez au fait ; ils la commencerent au mois de Mars : pour aller plus vîte & gagner plus aisément mon argent, ou plutôt pour me le voler, ils péleren le terrein trop peu épais, & point au-dessous des racines de bruyeres, qui demeurerent ; de cette maniere ils fatiguerent très-peu, & urent fini promptement de lever les gazons ; le brûlis ne les regardant pas, ils vinrent me demander aussi-tôt leur payement. Je les satisfis sur le champ, ne me doutant pas encore de leur supercherie, je trouvai seulement qu'ils avoient beaucoup gagné. Quand ces gazons furent secs, je les fis amonceler & brûler par des femmes & enfants ; le peu de cendres que produi-

firent des gazons aussi minces, commença à m'ouvrir les yeux sur la tromperie de ces gens-là. Je vis bien, que ces cendres ne suffiroient jamais pour engraisser assez le terrein. Lorsqu'on y sema le bled, les charruës qui n'avoient simplement qu'un sillon à tracer pour le recouvrir, eurent bien de la peine d'en venir à bout, quelques-unes même furent cassées par les racines des bruyeres, qui empêcherent d'émotter convenablement la terre; malgré le grand nombre de journées de femmes & d'enfants, qui y furent employés; on y mit même contre l'ordinaire des hommes, avec aussi peu de succès.

Je fus alors tout à fait convaincu que j'avois été dupé, & que ce défrichement ne réussiroit pas. Le bled leva cependant assez bien; il fut même passable pendant une partie de

l'hyver, mais ses racines ne pouvant percer ensuite la croûte de celles des bruyeres, il mourut pour la plûpart, & le peu qui en resta, produisit, à peine, les semences qu'on avoit mises dans le terrein, qui ne fut rétabli que l'année suivante à force de labours, de journées à émotter & de fumiers. Le malheureux succès de ce défrichement, qui m'avoit coûté beaucoup d'argent en pure perte, mit ma constance à une nouvelle épreuve, mais ne l'ébranla point; tous les discours se renouvellerent dans le Païs contre mes entreprises, que beaucoup de gens, ennemis de toute nouveauté, soit qu'el'e se trouve utile ou non, désaprouvoient hautement; ils firent même à ce sujet des plaisanteries, dont je me souciai très-peu. La fourberie des écobueurs, ne m'empêcha pas d'être toujours per-

ſuadé que l'opération de l'écobue & du feu étoit la meilleure façon de défricher les terres, particulierement les landes & bruyeres ; la ſuite m'a bien fait voir que j'avois raiſon. Cet échec, qui a été le dernier que j'ai reçu, me fit former la réſolution de mieux prendre mes meſures à l'avenir.

J'eus cette année une fort bonne récolte ſur les autres terres de mon Domaine, ce qui me conſola un peu. Je continuai pendant la même année, de faire travailler aux chauſſées & chemins, de même qu'au rétabliſſement des prairies ; ces ouvrages de longue haleine, auxquels on ne pouvoit donner qu'un certain temps & mettre un certain argent par an, ont toujours duré depuis & ne ſont même point encore fini. J'achetai auſſi cette année pluſieurs ru-

ches d'abeilles ; j'en avois déjà quelques-unes : ces abeilles ont très-bien réussi & fort multiplié, sur-tout dans un petit jardin où l'on en a formé le principal établissement, & où elles se plaisent, parce qu'il est également à portée des prairies & des landes, dont elles aiment les fleurs. Ces petits animeaux, aussi utiles que laborieux, prospérent admirablement dans le païs, où l'on n'en a pas la dixiéme partie de ce qu'on pourroit en élever, & où l'on est par ignorance, dans la mauvaise habitude de faire mourir les mouches, lorsqu'on en veut avoir le miel, au lieu de châtrer les ruches, ainsi que cela se pratique avantageusement dans d'autres Provinces.

Je ne marchandai point en l'année 1750, le canton de landes & bruyeres que j'avois à défricher, crainte d'être trompé une seconde fois ; je

je fis écobuer à la journée par des gens du lieu, conduits par des valets de bras, qui avoient déjà travaillé à cette besogne, & que je venois de mettre exprès pour cela sur mon Domaine. Ces Domestiques eurent bientôt instruit ceux de ces gens-là, qui n'étoient pas encore au fait de cette espéce d'ouvrage qui s'apprend aisément. L'on commença à écobuer au mois de Mars, & l'on continua jusques vers le milieu de Juin. Je donnai à chacun de ces journaliers, qui étoient des païsans choisis, douze sols par jour, & ce prix a toujours subsisté depuis chez moi, comme je l'ai dit dans la premiere partie. La plûpart n'ayant point d'écobuës, je leur en fournis & leur en retins la valeur à raison de deux sols par jour jusqu'à concurrence. J'ai fait perfectionner depuis cet outil, qui ne coûtoit pas

alors autant qu'à présent. J'eus grand soin de faire peler le terrein plus épais que l'année d'auparavant, & jusques sous la croûte des racines de bruyere, c'est-à-dire à quatre pouces de profondeur. Lorsque les gazons, bien autrement pésants que ceux du défrichement précédent, furent secs, entassés & brûlés ensuite d'espace en espace sur ce terrein, ils rendirent de gros monceaux de cendres beaucoup plus considérables, que n'avoient été ceux de l'ancien défrichement; ces cendres bonifierent le fond pour très-long-temps. Quand on y sema du bled, la charruë traça aisément le sillon nécessaire pour le recouvrir; des femmes & enfants émotterent sans peine cette terre, qui se mit facilement en guéret; la croûte des racines de bruyeres ayant été enlevée, sa semence, ainsi que celle

des herbes & de toutes les plantes sauvages, fut d'ailleurs détruite par l'action du feu, qui avoit été plus longue & plus violente, que dans l'autre défrichement. Tout fit ainsi place au bled, qui vint très-bien. Il produisit une bonne récolte ; j'en eus aussi une abondante, dans celles des terres de mon Domaine, qui avoient été ensemencées ; j'eus lieu d'être satisfait de ce succès, qui ranima mes espérances. Je parvins cette année, après différentes épreuves faites antécédemment, à perfectionner les fumiers artificiels, mentionnés ci-devant, lesquels étant mêlés avec les fumiers naturels, en augmentent considérablement le volume, sans en diminuer la qualité ; ils m'ont été depuis de la plus grande utilité, pour fertiliser mes terres ; je fis faire aussi dès-lors, dans celles qui étoient les plus

éloignées, les fourneaux perpétuels, dont j'ai parlé dans la premiere partie, & dont les cendres engraisserent à peu de frais ces endroits écartés, pratique dont on s'est toujours servi dans la suite & qui subsiste encore à présent.

Je commençai cette même année à planter des meuriers blancs, pour me mettre en état de faire nourrir & élever des vers à soye & en donner le goût aux Habitans du lieu. J'ai continué depuis chaque année de semblables plantations, que j'entretiens avec grand soin & qui ont réussi à merveilles, principalement dans les terres douces; j'en ai mis de différents côtés, autour de mes défrichemens & de mes autres terreins; j'en ai fait ailleurs de belles allées, & quoiqu'on ne les laisse pas monter beaucoup, leur verdure forme un coup d'œil agréable.

J'ai tiré tous ces meuriers, des pepiniers que le Roi entretient tant dans cette Province, que dans celle du Maine & de Touraine; établissement qu'on ne peut assez louer, & dont on reconnoîtra encore mieux dans la suite tout l'avantage.

Je m'étois si bien trouvé de faire écobuer par des journaliers, conduits par des Domestiques entendus dans cette besogne, que j'en usai de même pour le canton que je fis défricher en l'année 1751; j'y réussis également; la récolte fut pareillement bonne dans les autres terres ensemencées de mon Domaine & se trouva meilleure que jamais dans la précédente écobuë, que j'avois fait fumer convenablement, c'est-à-dire avec la moitié de ce qu'on met communément de fumier dans les terres ordinaires. L'on a toujours continué dans la suite, de

fumer ainſi la ſeconde année tous les fonds, qui ont été défrichés de la même maniere ; mes terres en valeur ſe trouvant alors fort aggrandies, je fus obligé d'augmenter de nouveau, ſur mon Domaine, de Domeſtiques & de Bœufs de labourage ; il m'a fallu encore depuis, à meſure qu'elles ſe ſont accruës, faire de nouvelles augmentations ſemblables, dont je ne parlerai point. Les beſtiaux de différentes eſpéces ayant auſſi multiplié, les logemens de ma Baſſe-cour ſe trouverent trop petits pour les contenir ; je ſentis dès-lors, que mes défrichemens s'étendant de plus en plus chaque année, ils deviendroient bientôt un objet trop conſidérable, pour que la Baſſe-cour pût y ſuffire, & que je ſerois forcé de porter ailleurs l'établiſſement du Domaine. En conſéquence, je choiſis pour cette deſtina-

un terrein convenable joignant cette Basse-cour ; je fis dresser un plan assez vaste pour de nouveaux Bâtimens.

Je commençai d'abord, suivant ce plan, par faire bâtircette année, une bergerie; les moutons y furent mis dès l'Automne, & le logement qu'ils quittoient, servit à élargir les autres bestiaux. Comme les vaches étoient petites, ainsi que les autres du Païs, j'en envoyai acheter en Poitou plusieurs, ainsi qu'un Taureau de la grande espéce, afin qu'on pût dans la suite nourrir chez moi de plus gros bœufs, & m'épargner la dépense d'en tirer pour le labourage de la même Province de Poitou, comme c'étoit l'usage. Mon objet n'a pas été tout-à-fait rempli à cet égard, apparemment parce que mes herbes ne sont pas encore assez bonnes ; les bœufs qui sont venus de cette race, ont bien été

plus forts que ceux élevés auparavant dans le lieu ; mais ils ne se sont point trouvés assez grands pour aller au timon, ils servent seulement sur le devant ou au milieu d'un harnois.

Le canton que je fis défricher en l'année 1752, fut écobué de la même façon, & produisit une aussi bonne recolte que le précédent ; les autres terres ensemencées de mon Domaine eurent une semblable réussite. J'ai continué depuis & continue encore actuellement, que j'écris ceci, à faire défricher ainsi tous les ans un canton de landes & bruyeres, le succès a toujours été pareil tant pour les gros bleds, que pour les Mars, tels que l'orge & l'avoine, lorsqu'on y en a semé. Le bled de turquie, le bled noir & le millet y sont également bien venus, de même que le lin & le chanvre, & autres productions,

le tout dans les différentes sortes de terres qui leur conviennent. J'y ai fait semer dans quelques morceaux, en différents temps, de plusieurs espéces de bois, comme Chênes, Hêtres, Châtaigners, Sapins & autres, ils y poussent à merveille; j'ai aussi essayé d'y faire planter de la vigne, & cette épreuve a très-bien réussi. Ces expériences me persuadent de plus en plus, que la préparation du terrein, par le moyen du feu, est comme je l'ai déjà dit, plusieurs fois le meilleur de tous les procédés. Ceux qui avoient le plus blâmé anciennement l'entreprise de mes défrichemens, sont revenus de leur faux préjugé, & les approuvent beaucoup aujourd'hui.

Pendant cette même année 1752, ainsi que dans le cours des suivantes, j'ai desséché plusieurs cantons de Ma-

rais, & mis encore en valeur d'autres morceaux de terre incultes, qui n'étant point en nature de landes & bruyeres, ni propres à être écobuées, ont été défrichées de toutes les autres façons décrites dans la premiere partie, & enblavées avec diverses sortes de grains; quelques-uns de ces morceaux ont été semés en bois de toute espéce; j'en avois déjà fait semer pareillement dans les années précédentes; les uns ont réussi, & les autres ont manqué suivant le genre des fonds, & les préparations qu'on y a données. J'ai aussi détaillé dans la premiere partie, les différentes manieres de semer des bois, & les trois obstacles dont il faut préalablement se délivrer lorsqu'on entreprend un défrichement, sçavoir, de l'eau, des pierres & des grosses racines; je n'ai point oublié dans tous ceux que j'ai fais

faits, de commencer par me débarrasser de ces obstacles.

Je m'appliquai de nouveau, cette année, à perfectionner de plus en plus les différentes charruës, ustensiles d'Agriculture & outils de mon Domaine; je fis travailler aux nouveaux Bâtimens suivant le plan dont j'ai parlé ci-devant, & je continuai de même chacune des années suivantes, d'en exécuter quelque partie, à mesures que mes terres s'étendoient par les défrichemens, & que les récoltes, tant de bled que de fourages devenoient plus abondantes, étant nécessaire d'augmenter en proportion les logemens. J'essayai dans ce temps-là de jeunes Chevaux, qui avoient été nourris chez moi, & j'en fus si content, que j'achetai dans le voisinage quelques jumens, qui ont produit depuis de beaux Poulains; ils se sont cependant

trouvés d'une taille médiocre comme leurs meres & conséquemment, d'un prix modique. C'est bien dommage que l'espéce des chevaux soit trop petite dans le païs, car y ils sont très-bons & n'ont presque point de poil aux jambes. Les Etalons entretenus par ordre du Roi dans la Province, sont fort utiles, mais il n'y en a pas assez, & quand leur nombre seroit augmenté, ils ne suffiroient point pour hausser l'espéce; il faudroit, pour y parvenir, des Juments plus grandes; la même chose seroit nécessaire dans la plus grande partie du Royaume, où les haras tombent, & où la race des Chevaux va tous les jours en s'amoindrissant.

Comme mes Moutons étoient petits, ainsi que les autres du païs, & donnoient peu de laine, je fis venir du bas Poitou, en l'année 1753, deux

eaux Béliers de la grande efpéce, & de la race qu'on appelle *flandrines*; de leur mariage avec mes Brebis, j'eus de très-beaux Agneaux, bien plus forts que les autres du canton; il y eut plufieurs mâles qui devinrent prefque de la même taille que leurs peres; j'en donnai quelques-uns dans le voifinage pour y fervir de Béliers, & je gardai les autres pour la même deftination; je me fuis bien trouvé de cette tentative; ces Béliers ont produit une efpéce bâtarde, qui a fort multiplié depuis; elle n'eft pas auffi haute que la race flandrine, mais elle l'eft d'avantage & donne plus de laine que l'ancienne race du païs. Cette laine eft au furplus de la même qualité, c'eft-à-dire fine & très-bonne; je me fuis défait peu à peu de tous mes anciens Moutons & Brebis; mon troupeau

est à présent d'une belle taille, par la façon dont ces Béliers étrangers ont réussi & vécû chez moi, où il en existe encore un en fort bon état. Je ne doute pas que si j'avois pu faire la dépense d'acheter tout un troupeau de brebis pareilles, cette grande espéce se seroit maintenue sans dégénérer sur mon Domaine; en la ménageant, elle auroit dans la suite, multiplié au point de supplanter la mauvaise, que l'on voit avec regret dans la Province, où ce changement seroit très-utile, attendu la facilité d'y nourrir, sur-tout dans les landes, une bien plus grande quantité de bêtes à laine, qu'on n'y en éleve.

Je fis parquer en l'année 1754 mon troupeau, quoique ce ne fût point l'usage du païs, où personne n'avoit encore vû exécuter pareille entreprise. Comme je la projettois depuis du

temps, j'avois fait faire pendant l'hyver des clayes convenables, & la cabanne de planches, montée sur des rouës, nécessaire pour coucher le Berger. J'en avois donné le plan aux Ouvriers, qui ne connoissoient pas cet ouvrage, qui fut cependant très-bien exécuté; je ne fis point venir de Berger de Beauce, ainsi que quelques gens me le conseilloient, cela m'auroit beaucoup coûté; j'en avois un du païs à meilleur marché, que je gardai, & qui fut bien-tôt stilé à cette pratique. Ce parc fut établi dans mes défrichemens les plus éloignés & les plus anciennement faits, pendant la belle saison, comme c'est l'ordinaire ailleurs; l'on envoya quelqu'un tous les matins & tous les soirs pour aider au Berger & le changer. Les Moutons couchants ainsi dehors, s'en porterent beaucoup mieux, &

leur laine en devint bien meilleure.

Cet uſage dont je me ſuis bien trouvé, quoiqu'il eut été critiqué d'abord dans le canton, à fort engraiſſé une partie de mes terres, & a toujours ſubſiſté depuis tous les ans pendant la même ſaiſon. Les Loups ont été le ſeul obſtacle que j'aye rencontré dans cette entrepriſe; il y en a beaucoup dans ce païs-là à cauſe des forêts & landes immenſes qui s'y trouvent. Ils tenterent pluſieurs fois dans les commencemens de forcer le parc, la précaution que je pris de donner de bons chiens au Berger, de l'armer d'un mouſqueton, & d'envoyer un Domeſtique paſſer les nuits dans la cabanne avec lui, les empêcherent d'en venir à bout.

Ces Animaux voraces, qui craignent prodigieuſement la poudre, furent bien-tôt rebutés; depuis ce

temps-là, ils ont attaqué rarement ce parc & n'y ont pas mieux réussi, quoique le Berger soit demeuré seul avec ses chiens. Il sera nécessaire de prendre une pareille précaution, lorsqu'on voudra former un semblable établissement, dans quelque païs où cette pratique de faire parquer les troupeaux, ne sera point d'usage. Elle est aussi avantageuse pour les Moutons que pour les terres ; tous ceux qui la suivront auront lieu de s'en trouver satisfait. En général l'espéce des bêtes à laine, est trop chétive, trop peu nombreuse & trop négligée dans le Royaume ; elle y réussit cependant à merveille, & il ne seroit pas difficile d'en tirer un très-grand parti. Je crois même que dans beaucoup de Provinces, entr'autres en Anjou, les Moutons pourroient, comme en Angletere, coucher

dehors toute l'année, excepté pendant les neiges, qu'on les mettroit à l'abri de quelque haye ou hangard. Je compte en faire l'épreuve dans la suite. Un Fermier de Normandie l'a déjà tentée avec succès; il est vrai qu'il n'y a exposé qu'une vingtaine de Brebis & Moutons. Je me suis étendu sur cet article des bêtes à laine, attendu l'importance dont il est pour toute la France.

Il arriva cette année chez moi, un exemple de la multiplication du bled, qui paroîtra incroyable, & que je dois cependant rapporter. Un grain de seigle, avoit échappé au Semeur, dans le temps des semailles, il tomba dans de la lande sur une vieille fourmilliere morte à dix pieds de distance d'un de mes défrichemens. Cette ancienne fourmilliere ne formoit plus qu'un monçeau de fumier

consommé,

consommé, ou d'excellent terreau. Ce grain y leva & poussa plusieurs drageons. Je l'apperçus pendant l'hyver en allant visiter mes bleds. Il excita ma curiosité : je fis faire tout au tour, à quelques pieds de distance, une clôture avec des pieux & des épines, pour le garantir du dommage des bestiaux ; il continua de venir à souhait, se trouvant en plein air, & n'ayant rien dans son voisinage qui gênât sa tête ni ses racines ; il forma une espéce de petite gerbe ; au mois de Juillet quand il fut mûr, je voulus en faire la récolte moi-même. Je proposai cette partie à plusieurs personnes de considération de mon voisinage qui se trouverent alors chez moi. Nous nous rendîmes sur le terrein, nous coupâmes dans la terre avec un coûteau la petite gerbe en question avec le grain qui l'avoit pro-

duite, auquel toutes les racines tenoient encore, ainsi que nous le vîmes après avoir secoué la terre qui étoit autour de sa coque. Nous égrénâmes sur un drap cette petite gerbe, nous en comptâmes le produit, & il se monta à quatorze cent quarante grains de seigle, aussi beaux, aussi gros, & aussi bons que les meilleurs de cette année-là. Cet exemple surpasse toutes les merveilles que nous avons luës de l'ancienne fertilité de la Judée & de l'Egipte. Je sens bien qu'un grain de bled n'auroit pas rapporté a beaucoup près autant, s'il avoit été gêné dans un champ au milieu des autres, mais cela prouve toujours, que nous sommes fort éloignés de connoître ce que pourroient produire nos terres en France, & que c'est mal à propos que bien des gens s'en plaignent souvent.

J'essayai cette même année de faire élever des vers à soie, pour voir si ces utiles vermisseaux réussiroient chez moi, & continuer ou suspendre suivant l'événement de cette épreuve, mes plantations de Muriers blancs. Je fis venir pour cet effet, de la graine de vers à soie de Provence & de Dauphiné, où j'avois été quelques années auparavant, pour y apprendre par moi-même, la maniere d'élever les vers à soie, afin de la montrer ensuite aux gens de mon canton. Outre les plantations de Muriers, dont j'ai parlé, j'avois aussi fait mettre depuis trois ans, dans un endroit séparé de la charmille de cette même espéce de Muriers blancs, parce qu'elle pousse des feuilles avant les grands Muriers & les devance quelquefois de quinze jours: cette charmille est utile & même nécessaire pour nourrir les vers à

soie dans le commencement ; sur tout lors des Printemps froids, où les grands arbres verdissent plus tard, & où l'on courreroit risque, sans cette ressource, de les voir périr faute de nourriture. Si l'on prenoit le parti d'attendre, pour faire éclore les vers, que les grands Muriers commençassent à pousser des feuilles, souvent il seroit trop tard ; car il faut que les vers à soie finissent leur travail pendant que le Soleil monte, c'est-à-dire quelques jours avant ou après la Saint Jean-Baptiste ; ceux qui ne l'ont point achevé alors ne réussissent pas bien, ainsi que je l'ai éprouvé, & ils font durer plus long-temps leur opération, qui ne doit être que l'affaire de six semaines, lorsqu'on s'y prend d'assez bonne heure. Dès que ma charmille de Muriers commença à pousser des feuilles, je fis donc éclore mes vers à

soie, en les mettant dans une chambre, qu'on entretint constamment par le moyen d'un poële entre le quinziéme & le dix-huitiéme dégré de chaleur du Thermometre suivant la méthode de M. De Réaumur.

Cette façon de faire éclore les vers, est sans contredit la meilleure, parce qu'ils viennent tous à la fois ou à peu près, & font successivement tous leurs travaux ensemble, ce qui épargne bien de l'embarras. Je passe rapidement sur leur éducation, assez généralement connue, mais ignorée alors entierement des gens de chez moi, auxquels je l'appris. Mes vers réussirent à merveilles, il ne leur arriva aucun malheur, que de la part des rats & des souris, qui en mangerent quelques-uns. Mes cocons que j'envoyai dévider à Tours, furent trouvés plus beaux, & ma soie meilleure

que celle de Provence & de Dauphiné. Je fus très-content de cette premiere épreuve, qui m'engagea à continuer mes plantations de Muriers, comme j'ai toujours fait dans la suite, ainsi que je l'ai dit ci-devant. Ceux que j'avois planté jusques-là, étant encore trop jeunes pour les effeuiller tous les ans, je les ai depuis laissé reposer & se fortifier; j'en ai seulement sacrifié quelques-uns des plus anciens pour maintenir chaque année les gens de chez moi dans l'habitude de cette éducation des vers à soie, qu'il est interressant de tâcher d'établir de plus en plus, & d'encourager dans la Province, de même que dans tout le Royaume, vû qu'il est constant, que les soies de Touraine, d'Anjou & du Maine, surpassent de beaucoup, en qualité, non-seulement celles du Languedoc,

de la Provence & du Querci, mais encore celles de plusieurs Provinces de l'Italie & de la Sicile, n'y ayant que les beaux Organins de Piémont, qui leur soient supérieurs.

Jusqu'en l'année 1755, j'avois été obligé d'acheter la chaux qui me coûtoit assez cher & qu'il me falloit tirer de quatre lieuës loin, transport qui en augmentoit encore le prix. Comme il me restoit encore beaucoup de bâtimens à faire, cet objet méritoit attention; je sçavois qu'il y avoit de la pierre à chaux sur mon terrein. Je fis donc construire cette année un four à chaux, que je plaçai à portée de mes Basse-cours, dans un lieu convenable & point dangéreux pour le feu. J'y fis faire tout de suite avec ma pierre, de la chaux qui se trouva excellente, plus blanche, plus grasse & meilleure que celle que

j'achetois auparavant. Cette chaux m'a toujours servi depuis, tant pour mes bâtimens neufs, que pour les réparations de mes Fermes ; ce qui m'a épargné bien de l'argent. La plûpart de ceux qui seront dans le cas de faire venir la chaux de trop loin, pourront en user de même, se trouvant presque par-tout en France, plus ou moins avant dans la terre, de la pierre propre à en faire, qu'il est très-facile d'éprouver sans frais, en la mettant dans le feu pendant un temps suffisant pour qu'elle se calcine, & la faisant dissoudre ensuite dans l'eau. La construction de ce four à chaux me produisit encore un autre avantage, en ce qu'il me fournit un engrais excellent pour mes terres.

Je fis venir la même année de Strasbourg, de la graine de choux pommés de la grosse espéce ; elle fut d'a-

bord semée dans mon jardin, d'où je la fis transplanter dans un morceau de Marais, que j'avois fait dessécher & défricher. Ce morceau contient environ un arpent, & forme une espéce d'Isle sur ma petite riviere. Je l'avois fait écobuer & brûler : il n'avoit eu d'autre engrais que ses cendres, & on n'y mena point de fumier ; il fut planté tout entier de cette espéce de choux ; on y mit seulement par curiosité, dans un coin, quelques carottes, panets & betteraves, qui devinrent d'une grosseur prodigieuse & furent très-bonnes. Ces choux réussirent à merveilles, il y en eut plusieurs qui péserent jusqu'à 40 livres chacun ; ils se trouverent excellents & forts sains, quoique des gens du païs eussent avancé, qu'ils seroient malfaisans & nuisibles, ainsi que les autres légumes, qu'on mettroit la pre-

miere année dans des Marais nouvellement défrichés.

Ces gens-là prétendoient en avoir fait l'expérience dans d'autres endroits ; ne l'ayant point éprouvé j'attribuai cela à quelque pernicieuse qualité des fonds ; j'étois bien sûr que l'opération violente du feu par laquelle le mien avoit passé, n'y avoit laissé aucune mauvaise propriété. Des Païsans des environs avec lesquels je fis prix pour eux & leurs chevaux, menerent successivement pendant le reste de l'Eté & l'Automne, cette quantité considérable de choux dans les marchés des trois Villes voisines, situées, ainsi que je l'ai dit, à deux lieuës à la ronde ; ils les y vendirent, & les comptes qu'ils en rendirent, se monterent, au total, à huit cens cinquante livres de recette, sur quoi défalquant la moitié à laquelle, à peu

de chose près, se monterent leurs salaires & frais de voitures, il se trouva que cet arpent de marais m'avoit rapporté net, quatre cens vingt-cinq livres, ce qui me satisfit d'autant plus, qu'il m'en avoit peu coûté pour le mettre en valeur. La terre, quoique grasse, étant légere & facile à remuer, j'en avois d'ailleurs tiré l'eau fort aisément, au moyen d'une pente qui s'étoit rencontrée ; avant cela, l'on ne m'avoit jamais offert que six francs de ferme de ce morceau de marais, qui étoit tout tremblant, & souvent inondé. Lorsqu'il fut desséché, il baissa d'un pied. Un produit aussi considérable, dans un aussi petit espace de terrein, dont personne ne connoissoit la bonté, prouve combien il y a de richesses cachées au fond des différents marais de ce Royaume. Ils ne ressemblent cependant pas tous

à celui-ci, qui se trouva d'une veine de terre la plus heureuse & la plus fertile. J'aurois fort désiré d'en avoir plusieurs de cette sorte; on l'a depuis semé en chanvre, en pois & en diverses autres productions, qui y sont très-bien venues, néanmoins aucune recolte n'a valu autant d'argent que cette premiere, qui fait voir qu'on ne peut estimer un fonds de terre. Tous les autres marais que j'ai desséchés & défrichés de differentes façons, m'ont en général réussi; mais aucun ne m'a rapporté, à beaucoup près, autant que ce morceau.

Je commençai cette même année à donner aux Habitans de mes terres des prix d'agriculture; je les avois institués dès l'année précédente. J'avois fait de mon mieux auparavant, pour exciter en eux le goût du travail & de la culture des terres, ainsi que des

défrichemens. Le succès que j'avois eu dans les miens, de même que dans tous mes autres travaux & améliorissemens, avoit produit un très-bon effet, & en avoit invité plusieurs, tant Propriétaires que Fermiers, à suivre mon exemple, en améliorant leurs fonds déjà cultivés, & en mettant en valeur ceux qui étoient abandonnés. J'avois aidé ces gens-là dans leurs entreprises, en leur donnant des instructions, & en avançant d'abord des semences à ceux qui en manquoient; j'avois même prêté à quelques-uns de l'argent & des outils. Pour les encourager tous davantage, j'avois donné diverses récompenses tous les ans à ceux qui se distinguoient le plus; j'avois aussi accordé à mes Fermiers une gratification de vingt francs par chaque arpent de terre qu'ils défrichoient, ce qui subsiste encore.

Pour achever de déterminer absolument tous ces Habitans à se livrer entierement aux sentimens que j'avois déjà fait naître en eux, je jugeai qu'il falloit les prendre, tant du côté de l'intérêt, que de celui de la vanité, deux motifs qui sont fort puissants dans le cœur des hommes. En conséquence, je fis publier au mois de Janvier 1754, que j'allois donner désormais tous les ans, le jour de l'Assomption, aux conditions qui seront marquées ci-après, deux prix d'agriculture : l'un à celui qui auroit le plus beau froment, l'autre, à celui qui se trouveroit avoir le plus beau seigle, & que l'on commenceroit de les distribuer à l'Assomption 1755. Ces prix consistent chacun dans une somme d'argent assez considérable pour cette Province, où il est rare, & dans une médaille d'argent, gravée exprès, la-

quelle est de la même grandeur & pésanteur qu'un écu de six livres. C'est, je crois, la premiere qui ait jamais paruë en France pour une chose aussi utile, quoiqu'il y en ait eu beaucoup de frappées dans ce Royaume pour des objets, la plûpart bien moins intéressants. L'on y voit, d'un côté, une gerbe de bled, avec des faucilles, faux & fléaux; en haut est écrit: *Prix d'agriculture*, & en bas, l'année est marquée. De l'autre côté sont mes armes, autour desquelles est encore écrit: *Pour exciter au travail les Habitans du, &c.* Je n'ai point voulu mettre sur cette Médaille la Déesse Cerès des Anciens, ni aucune figure hyérogli-fique, les Paysans ignorants n'y auroient rien compris. D'ailleurs, il eût été à craindre que quelques-uns la prenant un jour pour l'Image d'un Saint ou d'une Sainte, ne lui rendissent un

culte, & que ce que j'avois fait pour un objet d'utilité, n'en devînt par la suite un de superstition ou d'idolâtrie.

Pour prétendre à ces Prix, il faut avoir au moins d'un tenant, deux arpens de terre de semés dans l'une des deux especes de grains marquées ci-dessus; ils sont donnés au plus beau bled jugé sur pied, afin d'écarter toute supercherie; à bled égal, c'est le plus mauvais fonds qui a la préférence. Lorsque les fonds & les bleds sont égaux en qualité de part & d'autre, le morceau de la plus grande étenduë en même beauté l'emporte; c'est aux Habitans, en général, qu'appartient la décision de ces Prix. Quelque temps avant que les seigles soient murs, ils s'assemblent un jour de Fête, à l'issuë de la grande Messe Paroissiale, à la porte de l'Eglise; ils nomment

nomment cinq de ceux qui n'aspirent point aux Prix, pour aller visiter tous les bleds, & marquer les endroits qu'ils trouveront les plus beaux. Le premier Dimanche, ou jour de Fête suivant, ils viennent faire leur rapport à la même assemblée. Si quelqu'un se plaint, & prétend avoir été oublié mal-à-propos dans le nombre des bleds marqués, l'on envoye sur le champ vérifier, si sa plainte est fondée. L'assemblée nomme aussi les cinq mêmes personnes, ou d'autres, si elle le veut, pour aller examiner de nouveau, avec la plus grande attention, ces bleds marqués, & juger les deux morceaux qui méritent le mieux les deux Prix, chacun dans leur espece. Le Dimanche ou Fête d'ensuite, ils viennent rendre compte à la même assemblée d'Habitans de leurs jugemens. Si aucun des Intéressés dans les

bleds marqués ne va contre, elle adjuge les Prix en conséquence; mais si quelqu'un de ces Intéressés en appelle, elle nomme aussi-tôt d'autres gens au fait pour se transporter sur les lieux, & revenir lui en dire leurs sentimens. Le premier Dimanche ou Fête suivante, jour auquel la décision des Prix est dans ce cas-là renvoyée, les journées de tous ces gens envoyés par l'assemblée, sont payées à mes dépens. Le jour de l'Assomption, conformément à la décision des Habitans, les Prix sont délivrés publiquement après la grande Messe Paroissiale; ceux qui les ont, portent pendant une année seulement leur Médaille attachée à la boutonniere de leur habit, avec un ruban verd qu'on leur donne en même-temps. Ils ont, pendant la même année, une place honorable, dans un banc situé dans

le Chœur de l'Eglise Paroissiale. Dès que l'année est passée, c'est-à-dire, à l'Assomption suivante, ils ne jouissent plus de ces distinctions, qui passent à ceux qui remportent de nouveaux Prix ce jour-là; la Médaille leur reste cependant, & ils sont les maîtres d'en disposer; mais ils ne peuvent plus la porter extérieurement, ni l'attacher à leurs vétemens. Il ne s'en est trouvé aucun, jusqu'à présent, qui ait voulu vendre sa Médaille, tous la gardent, comme un titre glorieux dans leur famille.

Ces Prix ont excité une émulation singuliere parmi mes Habitans, & fait un si grand bien, que je conseille à tous les Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Laïques, d'en donner aussi dans leurs Terres. J'ai dessein d'en instituer encore quelques autres dans la suite, pour des productions différen-

tes. J'ai même envie, depuis long-temps, attendu que je n'ai pas, à beaucoup près, le nombre d'hommes suffisant pour cultiver mes fonds, s'ils étoient tous en valeur, de donner une gratification aux gens mariés qui auront un enfant pendant le cours de la premiere année de leur mariage, de leur continuer la même gratification, pour ceux qu'ils auront de suite d'année en année, & d'établir un Prix assez considérable pour le ménage où il s'en trouvera le plus. Ces encouragemens, pour la propagation du genre humain, paroîtront peut-être singuliers & même superflus à bien des gens; mais ils changeront de sentimens, lorsqu'ils seront instruits, comme on le sçait par le rapport de différents Curés, que beaucoup de Paysans ne veulent plus faire d'enfans, ou s'en tiennent à un très-petit nombre, pen-

dant qu'ils en pourroient avoir davantage. Si mes facultés égaloient ma bonne volonté, j'aurois déjà formé tous ces établissemens utiles. Il est généralement reconnu, & l'expérience me l'a particuliérement démontré chez moi, qu'en augmentant la culture des terres, les Habitans augmentent en proportion ; que par-tout où il y aura place pour deux, & de quoi les nourrir, il se fera un mariage ; mais ce moyen pris du côté de la terre, pour multiplier la propagation, n'empêche pas qu'on n'en prenne aussi du côté de l'espece humaine, pour arriver plus vîte au même but.

Pendant les années 1756 & suivantes, jusqu'à ce jour, j'ai continué toutes mes entreprises, & j'ai eu les mêmes succès qu'auparavant. Ceux qui ont vu originairement chez moi l'état des choses, avant l'année 1737.

n'y reconnoissent presque plus rien aujourd'hui, tant elles ont changé de face ; le Château qui étoit entouré de friches, landes & bruyeres, se trouve au milieu des terres bien cultivées ; mes défrichemens forment un ensemble assez considérable pour l'étenduë & le produit ; l'on y voit de toutes les especes de grains, ainsi que des herbages & des prairies artificielles ; j'y ai mis de toutes sortes d'arbres fruitiers, je les ai coupés en plusieurs piéces, d'une grandeur convenable, par des haies vives plantées sur de bons fossés que j'y ai fait faire à mesure, & dans la jettée desquels j'ai placé, de distance en distance, différents arbres champêtres, entr'autres de jeunes chênes ; ils sont séparés par de belles allées d'ormeaux, de muriers blancs, de châtaigniers, & autres especes d'arbres, comme des

peupliers, dont j'ai déjà parlé.

Ces allées, en même-temps qu'elles font un ornement, servent de passage pour aller dans ces differentes pieces de terres, donnent du pacage aux bestiaux, & sont semées de temps en temps. Tout rapporte dans ce défrichement, jusqu'aux terreins les plus arides. Plusieurs marais sont desséchés, mis en valeur, & rendent diverses productions. Toutes les Prairies ne sont pas encore rétablies, à cause de leur étenduë; mais il y en a une grande partie qui se trouvent entiérement remises, & qui produisent à présent de bon foin; il s'y rencontre déjà des endroits où on les fauche deux fois par an; j'espere qu'il en sera de même ailleurs dans la suite, comptant les arroser toutes, par le moyen de différentes écluses sur les ruisseaux & la petite riviere; j'en ai

fait faire une, pour essayer dans un canton, elle m'a très-bien réussi.

Les vignes se trouvent remises depuis du temps, comme je l'ai dit; les bois sont en coupe réglée, & en bon état; ils seroient même parfaitement replantés, sans les incendies considérables que j'y ai essuyés, ainsi que je l'ai rapporté; plusieurs de ceux que j'ai semés en divers morceaux de terre ont prospéré, de façon qu'à leur hauteur & grosseur, on les croiroit d'un âge beaucoup plus avancé. J'ai fait construire à neuf de grands réservoirs & quelques étangs; j'en ai rétabli d'autres qui étoient ruinés; tous ont réussi, & fournissent de bon poisson; ils sont arrangés de façon que j'ai une pêche chaque année; j'ai remis en valeur une ancienne pierriere de meules à moulin abandonnée, & découvert différentes carrieres de pierres à bâtir.

J'ai

J'ai été obligé de faire faire plusieurs ponts sur la petite riviere & les ruisseaux qui séparent mes marais, mes prairies & mes défrichemens; les chaussées & chemins nécessaires pour leur exploitation ne sont pas encore totalement achevés; mais ils sont fort avancés & rendus praticables par-tout. Ces chemins passent par des montagnes, qu'on n'a pu éviter; il a fallu en couper quelques-unes, ce qui m'a occasionné un surcroît de dépense; la plus grande partie des bâtimens neufs, nécessaires pour le nouvel établissement de mon Domaine, est faite; on y a employé quantité de pierres tirées de mes défrichemens, qu'il a été indispensable d'épierrer; il y a plusieurs granges spacieuses, pour différentes sortes de gros & de menus bleds; une grande bergerie, des écuries, des étables pour les boeufs de

labourage, d'autres étables pour les diverses especes de bestiaux, de beaux greniers, & une ménagerie particuliere pour nourrir toutes sortes de volailles; mes seuls harnois, tant de chevaux que de bœufs, ont voituré tous les matériaux de ces bâtimens, ce qui m'a épargné beaucoup d'argent, & ne les a point empêché de labourer mes terres. Quoique les granges neuves en question soient vastes, j'ai eu le plaisir, lors de la derniere recolte, de les voir pleines de gerbes des différents bleds de mes défrichemens; elles n'ont même pas suffi pour les contenir entiérement, l'on a été obligé de faire des tas dehors. J'espere bien avoir encore cette satisfaction à la prochaine recolte, qui doit se trouver plus considérable, parce que mes défrichemens augmentent tous les ans.

Ces granges me donnent la facilité de faire battre mes bleds en Hyver, pendant que les gens ne peuvent travailler dehors ; le grain s'en conserve mieux, & la paille en est infiniment meilleure pour les bestiaux. J'ai aussi bâti plusieurs maisons de différents côtés dans mes défrichemens ; elles ont été construites avec les pierres provenues de l'épierrement de ces défrichemens ; j'ai marié de jeunes gens qui s'y sont établis à mesure, & qui ont eu des enfans. L'on voit que tous ces travaux & entreprises m'ont, en général, bien réussi. Un Domaine qui ne produisoit presque rien autrefois, rapporte aujourd'hui toutes les denrées nécessaires pour la nourriture & le vétement. Quand j'y suis, je pourrois, exactement parlant, vivre fort bien, & être honnêtement vétu, uniquement avec les productions de

mes défrichemens; je n'aurois à acheter que du sel & des épiceries. Si chacun en pouvoit dire autant dans ce Royaume, il seroit infiniment plus florissant, le Roi s'en trouveroit beaucoup plus riche, & encore plus puissant. Mes Fermiers ont suivi mon exemple, autant que leurs moyens, & les secours que j'ai pu leur fournir le leur ont permis; comme ils ne sont point en état de faire des avances considérables, leurs travaux vont plus lentement.

Le revenu de mes terres est fort augmenté, & le seroit bien davantage, si tous les fonds que j'ai défrichés avoient été bons; mais ils ne le deviennent que par la suite, à force de soins & d'engrais, ainsi que je l'ai marqué, la plûpart étant naturellement très-médiocres, & plusieurs même mauvais, ce qui ne m'a point em-

péché d'en tirer parti. Je ne nie pas que tout cela ne m'aye beaucoup coûté, depuis vingt-deux ans que durent mes entreprises, qui auroient été finies plus promptement, si j'avois été plus riche : j'en aurois néanmoins été quitte à bien meilleur marché, si le Gouvernement avoit pû me favoriser, n'eût-ce été qu'en me procurant à un prix raisonnable, le débit de mes bleds, sur lesquels j'ai beaucoup perdu. Ils ont été, la plûpart du temps, à très-bas prix dans le Pays ; souvent même on n'en trouvoit pas le débit d'une certaine quantité, ce qui m'a forcé plusieurs fois d'en garder qui se sont gâtés. Ces pertes ont augmenté ma dépense, qui ne doit cependant décourager personne. Il se rencontrera bien rarement qu'on ait à défricher un terrein aussi difficile, aussi inégal & aussi ingrat ; l'on n'aura

pas ordinairement des chemins à couper dans des montagnes, des chaussées à faire dans des marais tremblants, & autant de bâtimens neufs à édifier. Mais, quand tous ces obstacles se trouveroient réunis, chose que j'ai toujours cru réservée pour moi seul, je conseillerois, malgré cela, d'exécuter une pareille entreprise.

En pratiquant les différentes méthodes contenues dans la premiere Partie, pour les diverses especes de terre, & profitant de mes fautes pour en éviter de semblables, il est certain qu'on réussira; il en coûtera à tout le monde beaucoup moins qu'à moi, qui ai payé, à mes dépens, l'apprentissage des défrichemens. Je puis même assurer qu'on placera son argent à un denier fort avantageux, & avec plus de sûretés que par-tout ailleurs; on aura la satisfaction de contribuer

à la prospérité de l'Etat, ainsi qu'à l'augmentation de la population, & d'enrichir les autres, en s'enrichissant soi-même.

J'ai dit, que lorsque je commençai il y a vingt-deux ans, mes entreprises, le tiers des fermes de ma Paroisse étoit vacant, faute de pouvoir trouver des Fermiers; que la plûpart des Habitans de mes terres étoient très-pauvres, & ne recueilloient pas, en général, assez de grains pour se nourrir six mois de l'année; qu'ils étoient devenus si fainéants, que plutôt que de cultiver leurs fonds, qui leur auroient fourni de quoi subsister, ils aimoient mieux implorer la charité publique, & aller quêter dans les Pays circonvoisins. Aujourd'hui, leur position est bien différente, & ils ne se trouvent plus dans cette déplorable situation: devenus laborieux, ils vi-

vent de leur travail, & ne demandent plus l'aumône; ils feroient même dans l'aisance, que j'ai intention de leur procurer, sans des obstacles qui s'y opposent, & qu'il ne dépend pas de moi de lever. La Paroisse recolte à présent plus de bled qu'il ne lui en faut pour sa consommation, ce qui la met en état d'en vendre aux marchés du voisinage, où elle en achetoit auparavant. Toutes les fermes sont occupées, & il n'y a présentement aucun logement vacant; dès que j'en fais bâtir un nouveau, il est rempli aussitôt; enfin, le nombre d'Habitans de cette Paroisse, où j'en ai fait prendre un état, est doublé depuis l'année 1737. Telle est l'histoire de mes défrichemens, tels sont les effets qu'ils ont produit; j'ai passé par-dessus quantité de circonstances, qui en auroient trop allongé le récit; je n'ai rapporté

que les plus essentielles, & ce que j'ai cru qui pourroit être de quelque utilité.

Ce qu'un Gentilhomme a pratiqué heureusement dans ses terres, un très-grand Seigneur infiniment plus élevé & plus puissant, ne peut-il donc l'exécuter avec succès ? Je crois que le sentiment général sera pour l'affirmative. Le grand Seigneur dont je veux parler, c'est le Roi, qui a bien d'autres facilités pour réussir dans une pareille entreprise. C'est ici le lieu d'examiner les mesures qu'il peut prendre, & les moyens qu'il dépend de lui d'employer, pour engager les Propriétaires & les Fermiers à défricher les terres incultes de son Royaume.

Les Traitans demanderent au Baron de Rosny, peu de temps après son entrée dans le Ministere, s'il prétendoit gouverner la France, comme il

avoit conduit sa Terre de Rosny. Ce grand homme leur répondit, que c'étoit son intention. Tout le bien qu'il a fait pendant les treize années de son administration, a prouvé que son plan étoit juste. Les principes pour la régie d'une terre, sont les mêmes que pour celle d'un Etat; mais la façon de les appliquer est souvent différente.

Personne n'ignore que l'agriculture est la base de la prospérité des Etats; leur puissance augmente ou diminuë en proportion de ce qu'elle s'accroît ou s'affoiblit. Les peuples les plus fameux de l'antiquité, nous en présentent des exemples, dont nos voisins les Anglois ont bien sçu profiter; Elle a beaucoup contribué à l'élévation de la Maison de Brandebourg, par les défrichemens considérables, que le Pere, l'Ayeul & le Bisayeul du Roi

de Prusse ont faits dans leurs Païs ; ce Prince les a continués pendant la paix, & en a pratiqué de semblables dans ses nouvelles acquisitions. Lorsque nos Troupes sont entrées dans l'Oost-Frise, l'on a vû quantité de terreins incultes qu'il avoit mis en valeur, & sur lesquels il avoit déjà fait bâtir des Fermes, depuis le peu de temps qu'il jouissoit de cette Province.

Pour rétablir la culture des terres si fort négligée dans ce Royaume, ainsi que je l'ai dit, il ne faut employer que des moyens libres & point de forcés, qui ne réussiroient pas. L'Agriculture, source de toutes les richesses, mere du Commerce & des Arts, ne veut pas plus être gênée que ses enfants, il est nécessaire de l'exciter, de l'encourager ; mais lorsqu'on veut la contraindre, elle s'anéantit;

& disparoît avec eux; tout systême de finance, auquel elle ne servira point de fondement, ne sera qu'une vaine chimere, & qu'un bâtiment édifié sur le sable, prêt à écrouler à chaque instant.

Le premier pas que l'on doit faire pour arriver au but en question, c'est d'extirper l'esprit de fainéantise, qui regne sur beaucoup de personnes. Ce fameux Empereur de la Chine, qui voyant un de ses Sujets sans rien faire sur la Place de Pekin, déchira ses vêtemens de douleur, parce qu'il imagina qu'un autre homme devoit par contre-coup, mourir de faim dans quelque coin de ses Etats, sans qu'il pût le secourir, n'en étant pas instruit à temps; ce fameux Empereur, dis-je, auroit occasion de s'affliger continuellement, s'il vivoit aujourd'hui parmi nous. Son chagrin, qui montre

le cœur tendre d'un pere pour ses enfants, n'étoit cependant point outré; il est certain que l'homme étant condamné à vivre de son travail suivant sa profession, tous ceux qui se dispensent de cette loi générale, demeurent à charge aux autres; ce sont des fardeaux non-seulement inutiles, mais même nuisibles sur la terre; ils causent la misere qui va toujours en augmentant, & fait périr enfin quelqu'un. Donner de l'occupation à tous les hommes, qui n'en ont point, ce qui n'est pas aussi difficile qu'on peut l'imaginer; les appliquer aux choses auxquelles ils sont les plus propres, suivant leur portée & leur goût; accorder des récompenses & des prérogatives à ceux qui se distinguent le plus; attacher une sorte de honte à ceux qui restent sans rien faire, honte qui résulte d'ailleurs naturellement de ces

arrangements; ce sont-là les vrais moyens de bannir la paresse & l'oisiveté, ainsi que les suites malheureuses qu'elles entraînent nécessairement.

Il est surprenant que l'on souffre depuis si long-temps, la quantité de gens qui demandent effrontément l'aumône par-tout, pendant que la plus grande partie d'entr'eux se trouve en état de gagner sa vie. Plusieurs Citoyens zélés ont présenté pour remédier à cet abus, différents projets, dans le détail desquels je n'entrerai point, cette matiere ayant été souvent discutée; au pis aller il me paroît qu'il seroit aisé de se délivrer de cette multitude vagabonde, en renvoyant tous ces gens-là dans les lieux de leur naissance. Chaque Paroisse auroit soin de ses pauvres & pourvoiroit à leur subsistance, de la même maniere que j'ai fait chez moi,

c'eſt-à-dire, qu'elle employeroit ceux dont on pourroit tirer quelque parti, à des ouvrages plus ou moins pénibles, ſuivant leurs forces; il ne reſteroit à ſa charge que les impotents, abſolument hors d'état de travailler, encore faudroit-il que leur famille ne pût les aider, on l'obligeroit de les nourrir, ſi elle en avoit le moyen. Cette charge pour une Paroiſſe, ſe réduiroit dans la ſuite à peu de choſe: s'il s'en trouvoit cependant quelqu'une qui n'y pût ſuffire dans les commencemens, ce qui ne dureroit ſûrement pas beaucoup, le Gouvernement y pourvoiroit par un ſecours proportionné.

Le goût, ou plutôt l'eſpéce de manie qu'ont la plûpart des François de tous les ordres, de venir demeurer dans la Capitale, eſt un obſtacle qui s'oppoſe au progrès de la culture des

terres, & qui tend au dépériſſement entier de l'Etat. Les uns viennent à Paris dans l'eſpérance de faire fortune, les autres pour ſe ſouſtraire au travail & aux charges qu'ils ne ſçauroient éviter dans leurs Provinces. Pour arrêter cette folie, il ne s'agit que de leur faire trouver plus d'aiſance dans leur Païs, que dans cette Capitale. Tant que les avantages les plus recherchés feront pour ceux qui l'habitent, tous y courreront; autrefois les fortunes ſe commençoient en Province & ſe finiſſoient à Paris, maintenant, elles ſe font ſans en bouger. L'on voit ſouvent des gens, qui n'ont, pour ainſi dire, jamais ſorti de cette Ville, remplir des places importantes, qui demandent les connoiſſances les plus étendues, tant ſur l'intérieur du Royaume que ſur le dehors; connoiſſances qu'il faut néceſſairement

cessairement prendre par soi-même sur les lieux, à moins d'avoir la science infuse. Tout devroit s'arranger de façon qu'on ne pût parvenir à une fortune un peu considérable, & à aucun poste distingué, sans s'être absenté pendant un certain temps de Paris. Tous Réglemens qui tendront à en faire sortir ceux, qui par leur état n'y sont pas nécessaires ou utiles, seront sages; ils rendront directement ou indirectement des cultivateurs pour les terres, & des Soldats pour les Armées; les membres du Corps politique doivent être proportionnés. Notre tête est trop grosse.

Ce n'est pas assez que d'envoyer de nouveaux colons dans les Provinces, il faut encore y faire refluer l'argent; il y manque pendant que cette Capitale en regorge ordinairement. Cet article mérite une grande

attention; je veux parler ici des Provinces de l'intérieur, qui ont véritablement besoin de ce secours. Les frontieres ne sont point dans la même disette d'espéce, à cause des Troupes qui leur en apportent.

Le luxe, cette gangrene qui ronge les Etats, & qui les a presque tous détruits jusqu'à présent, est poussé si loin parmi nous, qu'il semble avoir établi dans Paris le siége de son Empire; c'est un très-grand empêchement à l'augmentation de notre Agriculture; il est indispensable de le diminuer dans tous les ordres; chacun a le sien plus ou moins fort suivant les facultés, mais également outré & ridicule. Non-seulement il nous ruine, il tend encore à intervertir & à confondre tous les rangs, ce qui est un grand malheur. Je sçais bien que la Capitale d'un puissant Royaume,

comme celui-ci, séjour des premiers Tribunaux, des grands & des plus opulents de la Nation, principale étape de son commerce, centre de ses correspondances, doit être considérable, florissante & même brillante; que relativement à tout cela, le faste & la dépense y sont inévitables; mais je ne vois aucune nécessité de les porter au point où ils sont parvenus. C'est cet excès de faste & de dépense que j'appelle luxe, qui sera toujours condamnable par-tout, & aura les plus fâcheuses suites. Il ne faut cependant point en juger par comparaison à tous les Païs, ce qui méritera ce nom dans un petit Etat, ne sera regardé dans celui-ci que comme une magnificence.

Ce que j'ai marqué par rapport à la Capitale, doit s'appliquer aux différentes Villes du Royaume, qui en

proportion de leur richesses & grandeur, sont plus ou moins sujettes aux mêmes abus, & renferment dans leurs murs quantité de gens inutiles & désœuvrés, qu'il seroit à propos de renvoyer dans les campagnes pour y cultiver les terres.

Notre administration intérieure, principalement dans les Païs d'élection où les Aydes & Gabelles ont lieu, tend directement à décourager les cultivateurs, fatigués par les fréquentes visites des différents Commis & Employés, dont le nombre prodigieux ôte des bras à l'Agriculture & coûte des frais immenses à l'Etat. Exposés à se voir ruinés d'un moment à l'autre par leurs Procès-verbaux ils tremblent toutes les fois qu'ils les voyent arriver chez eux, réfléchissant que leur fortune & même leur personne dépend de la bonne foi de

ces gens-là. Le Laboureur eſt le but contre lequel tout viſe, perpétuellement dans l'inquiétude, il paſſe ſa vie dans une eſpéce de guerre défenſive ; le fardeau de la taille arbitraire, toujours mal repartie, par des motifs de ménagement ou de vengeance, achevе de l'accabler ; lorſqu'il devient Collecteur, les avances & les frais de cette nouvelle charge, qu'il apprébende extrêmement, & qu'il fait ordinairement très-mal, ne ſçachant communément ni lire ni écrire, le réduiſent ſouvent à la mendicité.

Un de mes proches parents, dont les terres ſont ſituées dans une Généralité voiſine de celle de Paris, voyant ſa Paroiſſe ſurchargée de taille, pendant que d'autres des environs n'en payent pas, à beaucoup près, autant en proportion, & déſirant d'en avoir juſtice, vient de faire prendre au

Greffe, un relevé des impositions de la Taille sur les différentes Paroisses de son Election : depuis cinquante ans l'on y voit clairement que toutes celles dans lesquelles les Elus, Receveurs des Tailles, ou Subdélégués ainsi que leurs familles, possédent des biens, ne sont point taxées suivant leur portée ; quelques-unes de ces Paroisses favorisées payent même la moitié moins qu'autrefois ; les cottes de tous les Fermiers de ces Officiers, dont on a pris des notes, sont réduites à très-peu de chose. Il résulte évidemment de ce relevé, présenté par mon parent au Ministre, que les deux tiers de cette Election sont surchargés, pendant que l'autre tiers extrêmement ménagé, n'est point imposé à ce qu'il devroit payer.

La plus grande partie du Royaume se trouve dans le même cas. L'on

ne sçauroit croire tous les abus qui se commettent sur le fait des Tailles ; on en auroit évité une partie, en défendant aux Elus, Receveurs des Tailles ou Subdélégués, de posséder des fonds dans leurs Elections, & même aux Receveurs généraux d'avoir des terres dans l'étendue de leur Généralité. Cette défense ne remédieroit cependant pas à tous les inconvéniens. Notre façon d'asseoir les Tailles, a rendu cette imposition une affaire de protection ; tous cherchent à s'en soustraire par mille moyens, quoique pas un n'ignore qu'il doit contribuer, selon sa force, aux charges publiques. Les gens les plus puissants dans tous les Etats, les grands Seigneurs, les Gentilshommes, les Officiers de judicature, les gros Propriétaires & autres, chacun suivant leur crédit, soutiennent

également leurs Paroiſſes, leurs Fermiers & leurs Païſans. Pour comble de malheur, la diviſion regne parmi ceux-ci, & dans la confection des rolles, ils ſe vexent réciproquement tour à tour par vengeance. Qu'arrive-t'il de tout cela? l'homme laborieux, qui n'a ni protection ni intrigue, & qui cultive en paix ſon champ, eſt écraſé; c'eſt la victime qu'on immole aux paſſions d'autrui.

Ce ne ſont point tant les impôts qui ruinent le peuple que la façon de les répartir & de les lever. L'on a ſi fort multiplié les droits, les Edits, les Déclarations, les Ordonnances & les Réglements à ce ſujet, qu'il n'y a perſonne qui les connoiſſe; c'eſt un dédale dans lequel on ſe perd. N'y auroit-il donc pas moyen de débroüiller ce cahos, & de faire enſorte que le cultivateur pût ſçavoir ſur quoi compter?

compter? chose essentielle pour sa tranquillité, sans laquelle il sera découragé & aura toujours intérêt de paroître pauvre; les arrangemens qui tendront à simplifier notre administration & à la mettre sur un pied stable, de maniere que le plus petit se trouve à l'abri des vexations du plus grand, seront extrêmement utiles & contribueront infiniment à l'augmentation de la culture des terres & au bonheur de tout le Royaume.

La Taille réelle est un moyen fort avantageux pour arriver à ce but, il en résulteroit un bien considérable; on doit la désirer malgré les soins & les travaux, que son établissement exigera; mais elle ne remédiera point à tous les inconvéniens résultans de la multiplicité des autres impositions. L'on pourroit régler les choses ensorte que ce que l'on tire des campa-

gnes de tant de façons ne fût payé que d'une seule maniere, ou du moins qu'il ne subsistât plus tant de prétextes pour inquiéter les Particuliers qui les habitent & les cultivent; il est nécessaire de les ménager extrêmement, afin qu'ils n'abandonnent pas leurs terres comme ils font tous les jours.

A l'égard de ceux qui demeurent dans les Villes, il n'y a pas les mêmes risques de les soumettre à différents droits, suivant la nature du sol & du climat; tel droit qui conviendra dans un endroit, ne vaudra souvent rien à quelques lieues de-là. Moins on pourra cependant multiplier ces droits & mieux sera; on doit toujours choisir par préférence ceux qui gênent le moins l'Agriculture & le Commerce.

Les Dixiéme, Vingtiéme, Cinquan-

tiéme, & autres impôts établis en proportion du revenu qu'on tire d'un bien, paroissent au premier coup d'œil, l'une des ressources dans les besoins de l'Etat, les moins sujettes à inconvéniens, attendu l'équité apparente de leur répartition, ainsi que la facilité & le peu de frais de leur perception. L'expérience nous apprend cependant qu'ils s'opposent absolument aux progrès de l'Agriculture; & quand on en examine la cause, on la trouve dans notre façon d'asseoir ces impôts, qui ne devroit servir que pour les rentes en argent ou denrées, les Droits utiles tant Seigneuriaux que fonciers, & les Maisons dans les Villes.

Sans s'embarrasser de ce qu'un fond de terre vaut réellement, ou de ce qu'il doit valoir, on le taxe au *prorata* de ce qu'il est affermé, ce qui occasionne

taille abus, tous au désavantage des gens laborieux qui agissent de bonne foi. Lorsqu'ils augmentent le prix des baux de leurs Fermes, par des améliorations couteuses, on n'a aucun égard à ce qu'ils ont dépensé pour cela, & on leur demande aussi-tôt un supplément qui a souvent un effet retroactif pour les années précédentes; ils se trouvent punis de leur industrie, au lieu de se voir récompensés comme ils devoient s'y attendre.

D'un autre côté, les recherches secretes que l'on fait touchant ces impositions, inquiétent continuellement les Propriétaires, qui après bien des soins, des voyages dispendieux, & des frais d'actes qu'il leur faut produire, ont beaucoup de peine à obtenir d'être déchargés des augmentations que ces recherches clandestines leur attirent de temps en temps, sans

fondement ; tout cela les décourage & les met non-seulement dans le cas de chercher à cacher leur revenu par toutes sortes de voyes, mais encore les empêche de faire aucune amélioration sur leurs biens, qu'ils laissent quelquefois aller en dégât, pour avoir une diminution, ou se garantir d'une augmentation dont ils sont menacés.

Le moyen d'éviter tous ces inconvénients, seroit de faire faire des cadastres dans toutes les Paroisses, & de diviser les fonds en différentes classes, selon leurs divers dégrés de bonté & de produit, eu égard à la qualité du terrein, ainsi qu'aux avantages ou désavantages de sa position, qui change souvent l'état des choses ; tel canton de sable naturellement aride & de la plus mauvaise espéce, se trouvant quelquefois par sa proxi-

mité d'une Ville ou d'un Bourg, & la facilité d'y mener des engrais, qu'on ne peut employer ailleurs, qu'avec de trop grands frais, rapporte un revenu plus considérable que d'excellent terrein situé moins heureusement, loin des habitations, des fumiers & des débouchés.

On taxeroit dans chaque Paroisse, relativement à l'imposition générale de la Province, & à celle de tout le Royaume, chacunede ces différentes classes de fonds, à une certaine somme par arpent, proportionnée à sa valeur, estimée comme je viens de le dire; ce Réglement rendroit les informations inutiles, & ôteroit tout prétexte à l'abritraire.

Les Propriétaires sçachant à quoi s'en tenir, ne seroient plus arrêtés dans leurs entreprises, par la crainte d'essuyer, à cette occasion, des augmen-

tations d'impositions ; ils s'appliqueroient tous, & travailleroient à l'envi les uns des autres, à tirer le meilleur parti possible de leurs terres. Lorsque quelques-uns d'entr'eux viendroient à bout de faire rapporter à des fonds de la derniere classe, autant que rendent ceux de la premiere, au lieu de le laisser ignorer, ils le publieroient, & se glorifieroient d'avoir triplé ou quadruplé leur revenu; bien loin d'appréhender de nouvelles taxes, leur vanité seroit flattée des louanges qu'ils recevroient à ce sujet ; leur exemple produiroit les meilleurs effets & ranimeroit l'industrie. Je concluerai de toutes ces considérations, qu'un cadastre des fonds, est aussi nécessaire dans un état, qu'un censif ou papier terrier dans une Seigneurie particuliere.

Il est vrai qu'un tel cadastre exi-

gera dû travail, & qu'il faudra le renouveller dans la suite de temps à autre, attendu les changemens imprévus qui surviennent; mais il ne sera point aussi long à faire que bien des gens se l'imaginent, & son renouvellement sera toujours facile, comme on l'a éprouvé dans quelques Provinces, où l'on en voit, dont on est très-content. Si l'on avoit mis pour cet établissement autant de monde & d'argent qu'on en a employé à faire des recherches, la plûpart infructueuses, depuis que le dernier Dixiéme & les Vingtiémes ont eu lieu, ce seroit une chose finie il y a déjà du temps, & l'on en retireroit une grande utilité.

La Taille réelle, dont j'ai parlé, seroit une suite naturelle de cet arrangement, qui deviendroit par-là aussi avantageux aux Fermiers qu'aux Pro-

priétaires ; les campagnes changeroient de face, & l'on verroit défricher tous les jours des terreins incultes.

Je ne discuterai point ici l'établissement des Païs d'Etats, & de l'administration municipale, cette matiere me meneroit trop loin ; elle a d'ailleurs été fort agitée & amplement traitée depuis quelques-temps ; mais je ne verrois nul inconvénient d'abonner, pour une certaine somme par an, quelques Villes, quelques Terres & quelques Paroisses, à la charge par elles de faire à leurs frais un cadastre des fonds. Les Villes seroient autorisées à mettre dans leurs enceintes les droits qu'elles jugeroient convenables, & à les régir ou affermer selon qu'elles trouveroient à propos ; l'on verroit par ces essais, si le recouvrement se feroit plus faci-

lement dans ces endroits-là qu'auparavant, & si les Habitans n'en seroient pas plus à leur aise. Sur ces épreuves, l'on prendroit un parti en connoissance de cause ; je crois que l'on auroit lieu d'être content à tous égards de cette tentative ; je suis persuadé qu'elle réussiroit : particulierement dans les campagnes, elle donneroit plus de considération aux Propriétaires des terres, en augmenteroit le prix & engageroit à défricher celles qui sont incultes ; pourvû que le Roi soit exactement payé, ne lui est-il pas égal que l'on prenne dans la levée & la répartition des deniers, les moyens les moins onéreux pour les contribuables ? Bien plus à portée que tous autres d'entrer dans les détails infinis qu'exige la manutention, n'est-il pas même de son intérêt de procurer de l'aisance à ces contribuables,

par tous les moyens qui ne compromettent point & ne diminuent en rien son autorité, qu'il est essentiel de maintenir toujours dans son entier, puisque c'est elle qui fait la sûreté de tous les Citoyens, & qui est la base de leur bonheur ?

Les exemptions accordées à quantité de personnes, soit en vertu de leurs charges & offices, soit autrement, nuisent considérablement à l'Agriculture ; le montant de ces exemptions, surcharge les Cultivateurs sur lesquels il est réparti ; l'on vient d'en suspendre avec juste raison une grande partie : il seroit fort à désirer pour l'utilité publique, qu'elles fussent toutes abolies, ou du moins qu'il n'en demeurât que très-peu. Je ne veux point parler ici de celles, dont doivent jouir à juste titre, le Clergé & la Noblesse ; l'un par res-

pect pour la Religion, & l'autre, parce qu'il sacrifie sa vie ainsi que sa fortune pour la défense du Royaume. Ces deux premiers ordres de l'Etat constituent l'essence de la Monarchie, ils méritent beaucoup d'égards & de distinctions.

Je ne sçaurois cependant me dispenser de me récrier ici contre les annoblissements trop multipliés. C'est une chose honteuse & très-préjudiciable, que cette facilité avec laquelle on achete à si bon marché, des charges qui donnent la Noblesse ; plusieurs ne coûtent que vingt-cinq, ou trente mille francs, & rapportent encore l'intérêt de l'argent ; de façon qu'un Bourgeois, acquiert souvent pour rien cette distinction honorable faite pour être la récompense la plus flateuse du mérite & de la vertu, ainsi que des services rendus à la Pa-

trie. Lorſqu'on ne peut l'obtenir par ces moyens légitimes, je ne vois de façon convenable de l'acquérir, qu'en ſecourant le Royaume dans ſes beſoins par une ſomme conſidérable en pur don, qui compenſe la perte que les autres Citoyens ſouffrent à cette occaſion, laquelle retombe ſur la culture; encore ne devroit-on permettre cela que rarement. Je ſuis perſuadé que l'on parviendroit aiſément à faire monter fort haut le prix de ces annobliſſements; on les paye juſqu'à cent mille écus dans quelques Païs; la réforme de ces charges, ou du moins de leurs droits, produiroit un grand bien & releveroit le luſtre de la Nobleſſe, qu'un tel abus avilit.

La plûpart des priviléges ſont abſolument contraires au bien de l'Etat; ils ôtent la concurrence & conſé-

quemment empêchent la perfection ; ils gênent également les Cultivateurs & les Commerçans ; on n'en devroit donner que très-rarement & pour un certain temps seulement, afin de favoriser dans les commencemens quelques entreprises ou découvertes avantageuses, qu'on ne sçauroit récompenser ni soutenir autrement. Il ne faudroit presque jamais les renouveller, à moins de raisons essentielles pour le bien général. Si l'on s'étoit toujours conduit selon ces principes, l'on ne verroit point aujourd'hui cette multitude de priviléges, qui inondent la France, & lui coutent tant de maux ; ils sont devenus, comme la Taille, une affaire de protection ; l'on en a continué de nos jours plusieurs à l'extinction desquels le Public auroit beaucoup gagné ; la plus grande partie de ces priviléges

mériteroient d'être supprimés, dès qu'il seroit prouvé qu'ils n'ont pas l'utilité publique pour base, qu'ils y nuisent ou qu'ils n'y sont plus nécessaires ; les intéressés n'auroient pas lieu de se plaindre. Un privilége ne doit point être regardé comme une métairie, l'exclusif est une digue qui arrête l'industrie & l'émulation, c'est une obstruction au corps politique.

Les Milices ne feroient pas déserter les campagnes, si la plûpart des Habitans des Villes, qui y sont naturellement sujets, n'en étoient exemptés sous différents prétextes ; chacun se jette dans leur enceinte & sur-tout dans la Capitale, espérant de se soustraire à cette charge. En réprimant cet abus, le Laboureur se trouvera soulagé, & l'on ne verra plus tant de gens abandonner, par cette raison les lieux de leur naissance, puisqu'ils

feroient par-tout également assujettis à la Milice ; il faudroit encore quand on la répartit sur les Paroisses, que les Subdélégués ne fussent pas les maîtres de favoriser les unes au préjudice des autres ; on pourroit aussi, lorsqu'on la léve, donner plusieurs facilités, qui ne feroient point contraires au bien du service, qui tendroient à conserver les cultivateurs, & qui ne causeroient de tort à personne. La culture des terres, s'étendant dans la suite, la population augmenteroit en proportion & les Communautés fourniroient plus aisément des Miliciens ; cette obligation n'inquiéteroit plus autant ; comme elle gêne cependant beaucoup & n'existoit point autrefois, il feroit à désirer que l'on s'y prît d'une autre maniere pour avoir des Soldats.

L'Agriculture feroit florissante autour

tour de la Capitale, sans la trop grande quantité de gibier de différentes espéces qui dévastent tout. L'on prétend que ce qu'on appelle *les plaisirs du Roi*, comprend cinquante lieues de païs ; il est bien fâcheux qu'on les ait si fort étendus, souvent par des motifs particuliers, & que l'on ait destiné pour cet usage, le terrein des environs de Paris, terrein précieux par la proximité des engrais & la facilité des débouchés ; c'est une chose surprenante à tous égards, le gibier n'en valant rien, attendu la qualité ainsi que la multitude des fumiers, & la nature des productions qu'on y cultive ; les terres labourables situées auprès de plusieurs Villes, dans les Provinces les plus reculées, qui ne sont point sujettes au même inconvénient, s'afferment jusqu'à cinquante livres l'arpent, quelquefois

même beaucoup plus cher, & celles du voisinages de la Capitale, à l'exception des enclos près les maisons où le gibier ne va point, ne sont louées communément que de dix à quinze livres l'arpent, plusieurs rendent moins, & quelques-unes sont abandonnées. Ces terres devroient cependant, attendu la cherté des denrées, rapporter bien davantage que celles dont je viens de parler, quand on ne les estimeroit que sur le même pied de cinquante livres l'arpent; outre les charges qu'elles pourroient supporter en proportion, le dommage est immense: en y joignant l'augmentation de produit, qui résulteroit de l'industrie naturelle dans une position aussi favorable, il se trouve que l'on perd le revenu d'un Royaume. Il y en a plusieurs qui sont considérables & qui ne valent pas autant. Sans

compter le ravage du gibier, la plûpart des mesures que l'on prend dans les plaisirs pour sa conservation, gênent la culture des terres & y portent empêchement ; les Particuliers sont exposés à quantité de vexations de la part des Officiers des Capitaineries & des Gardes, qui leur font souvent payer jusqu'à la permission de mener leurs bestiaux pacager dans les chemins.

L'utilité des clôtures de hayes & fossés est démontrée & généralement reconnuë ; celles que l'on fait avec des murs sont encore meilleures pour les terres, & il seroit fort à désirer qu'elles fussent plus fréquentes ; malgré ces raisons fondées sur le bien public, lorsqu'un Propriétaire veut entourer ses fonds de quelqu'une de ces clôtures, on exige des droits pour lui en accorder la permission ; les

plus considérables regardent les terreins qu'il ferme de murs, pour lesquels on lui fait payer extrêmement cher. C'est un usage général dans les plaisirs, & les plus mauvais fonds n'en sont point exempts. Un droit aussi onéreux devroit être aboli, ainsi que tous les autres de la même espece.

Il seroit juste aussi de réformer les différents abus qui se commettent dans les Capitaineries, où le prix des terres tombe par le dégoût que l'on a d'y faire des acquisitions. L'on sçait bien qu'il faut une certaine étendue de païs pour procurer au Roi le délassement de la chasse; mais pourquoi sacrifier pour cela le terrein situé autour de Paris, qui est pour ainsi dire inestimable? Ne seroit-il pas plus à propos de destiner à cet usage, celui du voisinage de Versailles beau-

coup moins précieux, également à portée, & où le gibier vaut mieux? l'on pourroit s'étendre du côté des Provinces, au-delà de ce séjour le plus ordinaire de la Cour, aussi loin qu'il seroit nécessaire, sans causer un dommage considérable. Si les plaisirs étoient ainsi transferés, les environs de la Capitale changeroient absolument de face, les terres délaissées seroient bien-tôt remises, & celles en valeur infiniment mieux cultivées; le Roi y gagneroit prodigieusement ainsi que ses Sujets. Il conviendroit de supprimer les Capitaineries éloignées, où le Roi ne va point ou presque jamais chasser; c'est un fardeau si pésant, que je suis persuadé que les Particuliers qui s'y trouvent enclavés, en rembourseroient volontiers à leurs frais les charges. Je ne veux point parler ici de la

ſuppreſſion des Capitaineries des Maiſons Royales qui ne ſont pas auprès de Paris, telles que celles de Fontainebleau & de Compiégne qui ſont néceſſaires; elles ne peuvent d'ailleurs, attendu le local, cauſer que très-peu de tort, en n'y ſouffrant point d'abus, & en ne les étendant pas trop.

Les brevets accordés à différents Seigneurs dans les Provinces, pour conſerver les forêts & les chaſſes du Roi, ſont autant de prétextes pour vexer le voiſinage & troubler les cultivateurs; ces brevets ou patentes dans le même goût devroient être annullés, les Officiers des Maîtriſes & les Gardes qui en dépendent, ſuffiſent pour maintenir le bon ordre dans ces forêts en ſuivant les ſages réglements établis à ce ſujet.

L'on ne ſçauroit tenir trop exacte-

ment la main à la destruction des Lapins dans les forêts du Roi, vû les ravages que font ces animaux mal faisants, dans le voisinage & même dans les bois. La trop grande quantité de Cerfs & de Biches, cause des dommages considérables, dans plusieurs Provinces du Royaume, où l'on ne voit plus comme autrefois nombre d'équipages, entretenus par la Noblesse pour les chasser; comme nos Loix défendent de les détruire; il seroit à propos d'accorder de temps en temps des permissions pour en tuer un certain nombre, dans les cantons où ils font tort.

Les Gouverneurs & Commandans des Provinces, des Villes & des Places, sur-tout des frontieres, ont des chasses d'autant plus nuisibles, qu'elles comprennent ordinairement les environs des meilleures Villes, où les

fonds sont plus estimés & plus susceptibles d'augmentation qu'ailleurs; ces plaisirs particuliers, gardés d'une façon qui occasionne beaucoup d'abus, fourmillent souvent d'une quantité prodigieuse de gibier qui ravage tout, ils exposent à mille inconvénients de la part des Troupes, des Bourgeois & des Seigneurs, aux dépens desquels, on les a établis; s'ils étoient supprimés, il en résulteroit un grand bien, principalement pour la culture des terres.

Il est essentiel d'assurer à ceux, qui défricheront, le débit des productions qu'ils feront naître; en vain travailleroient-ils s'ils n'étoient point dédommagés de leurs peines, & demeuroient chargés de leurs denrées, sans en trouver de débouché convenable, ils se rebuteroient bientôt. Pour que l'Agriculture prospere dans un Etat, la liberté du Commerce

merce des grains eſt néceſſaire, le Grand Sully avoit bien raiſon de dire, que ſans elle, les Sujets n'auroient point d'argent & le Roi point de revenus.

Les avantages de l'exportation & de l'importation des bleds ſont généralement reçonnus; il ſeroit ſuperflu de s'attacher ici à les démontrer, cette matiere ayant été fort diſcutée & traitée à fond depuis quelques années. La ſortie des bleds hors du Royaume devroit toujours être permiſe, excepté dans les cas de diſette, qui par ce Réglement arriveroient très-rarement; on pourroit alors la défendre, mais pour ne point décourager les cultivateurs, il faudroit leur procurer en même-temps la vente de leurs grains ſur un pied raiſonnable, afin qu'aucun n'eût lieu de ſe plaindre d'être forcé de les garder

contre sa volonté. Quand le Gouvernement seroit obligé de les acheter & de perdre dessus, il y gagneroit encore beaucoup d'un autre côté, par les heureuses suites qui en résulteroient ; il seroit d'ailleurs aisé de fixer, si on le jugeoit à propos, un certain prix jusqu'auquel cette sortie des bleds seroit libre ; on le porteroit à un taux suffisant pour que le Fermier & le Journalier, le Propriétaire & l'Ouvrier y trouvassent leur compte. Personne n'ignore que quand ce prix est honnête, tout va bien ; lorsqu'il tombe trop bas, le Bourgeois ne fait plus travailler l'Artisan, qui devient misérable. Le transport des grains d'une Province de France dans l'autre, n'auroit jamais dû rencontrer d'empêchement ; la gêne a perpétuellement occasionné des abus dangereux en semblable occurrence ; le mo-

nopole commence, où la liberté du commerce finit. Les passe-ports dans l'intérieur, contre lesquels on a tant crié, n'eussent-ils produit d'autre effet que les mauvais propos, dont ils ont fourni le prétexte, & les soupçons injurieux contre des gens en place, qu'ils ont fait naître parmi la multitude ; ces passe-ports, dis-je, ont causé beaucoup de mal. La circulation du bled ne sçauroit être trop libre dans le dedans d'un Etat, il seroit à désirer que cette denrée de premier besoin eût un cours aussi facile que celui de l'argent qui la répréſente, mais qui ne la remplace souvent pas.

Pour soutenir la culture des fonds que l'on défrichera, il faut des bestiaux d'une qualité convenable, & dans un nombre suffisant. En général, il n'y en a point assez dans ce Royaume, & ils sont d'une mauvaise espéce

en beaucoup d'endroits. L'on a bien songé aux Chevaux dont j'ai fait ci-devant mention, mais je ne vois pas que l'on se soit occupé, jusqu'à présent, de multiplier & d'améliorer les différentes sortes de bestiaux. Cet article est cependant fort intéressant; il s'agiroit d'en tirer d'abord de quelques Provinces pour en envoyer dans d'autres; chacune fourniroit ce qu'elle auroit de mieux, & les races se perfectionneroient; si ce moyen ne suffisoit point, on auroit recours à l'Etranger; rien n'est à négliger dans cette partie, tout jusqu'aux moindres animaux, tels que les Chévres & les Cochons, vaut beaucoup d'argent dans un païs. Les bêtes aumailles, & les bêtes à laine, méritent la plus grande attention. Les premieres sont grandes dans quelques endroits, pendant qu'ailleurs elles sont petites;

Pourquoi cela ? le dégré de bonté des Herbages ne peut produire une différence aussi considérable ; elle vient de ce que l'espéce est bonne dans des cantons, pendant que dans d'autres elle ne vaut rien ; qu'on y transfere des Taureaux & des Vaches de cette bonne espéce, s'ils n'y réussissent pas aussi bien que dans les lieux de leur naissance, du moins ce qui naîtra de leur race sera meilleur, & l'on aura des Bœufs plus forts. A l'égard des Bêtes à laine, elles sont extrêmement négligées en France ; l'on n'en éleve pas, dans la plûpart des Provinces, le quart de ce qu'on en pourroit nourrir ; leur espéce en est d'ailleurs si chétive & si misérable dans la majeure partie du Royaume, qu'il seroit à propos de la changer, dût-on acheter dans les Païs étrangers, des Béliers & des Brebis de la grande espéce, comme

ont fait autrefois les Anglois, qui étoient dans le même cas, & qui en tirerent d'Espagne.

L'interêt trop haut de l'argent retarde & empêche même souvent les progrès de la culture des terres; il est plus fort dans cet Etat que chez nos voisins; toutes les mesures que l'on prendra pour sa réduction, donneront autant de facilités pour entreprendre des défrichemens; les différents motifs qui doivent faire souhaiter cette réduction étant connus, ainsi que l'utilité qui en résulteroit, je ne m'étendrai pas davantage à ce sujet.

Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent ne suffit pas pour le défrichement des terres incultes du Royaume, il faut encore que le Roi honore ces sortes d'entreprises d'une protection particuliere; qu'il les favorise, & qu'il

témoigne publiquement sçavoir gré à ceux qui les exécuteront. Aucune Nation ne se portera plus volontiers que celle-ci, à ce qu'elle sçaura pouvoir plaire à son Souverain. Les essais que Sa Majesté a fait faire ci-devant, sous ses yeux dans le Parc de Trianon, sont une marque de son goût pour l'Agriculture, & de son attention bien-faisante pour ses Sujets; il seroit aisé d'en tenter de nouveaux de différentes façons, sur des terreins en friches aux environs de Versailles, & des autres Maisons Royales où va la Cour. Ces épreuves, en présence du Maître, ne manqueroient point de produire un très-bon effet, quand même elles ne réussiroient pas toutes. On ne peut trop honorer l'Agriculture; les Peuples qui en ont fait le plus de cas, ont été les plus florissants. On la prise si fort à la Chine,

que chaque année l'Empereur y fait, en grande cérémonie, l'ouverture des terres.

Nos Loix, qui tiennent du Gouvernement féodal, ne favorisent point assez l'Agriculture ; il seroit à propos d'en faire quelques-unes pour l'encourager, & qui cependant ne la gênassent nullement. L'expérience nous apprend, que les Réglemens forcés sur cette matiere ne réussissent pas ; l'on en a vû un exemple mémorable en France, en 1709, c'est-à-dire en l'année du grand hyver, pendant lequel la plûpart du Bled gêla ; quantité de Fermiers labourerent au mois de Mars les champs où il étoit gêlé, pour y semer de l'orge, le Parlement espérant que ce bled repousseroit, défendit par un Arrêt de le détruire ; ceux qui obéïrent ne recueillirent rien ; le plus grand nombre ne se con-

forma point à cet ordre, & eut à la récolte une quantité prodigieuse d'orge, sans laquelle une partie du Peuple seroit morte de faim.

Un Edit solemnel, par lequel le Roi inviteroit ses Sujets à défricher les terres incultes de son Royaume, & exempteroit les défrichemens de toutes impositions réelles pendant trente ans, produiroit des effets admirables, en prenant les précautions nécessaires pour que les terreins actuellement en valeur n'en souffrissent point. J'ai souvent entendu dire que Henri le Grand avoit donné un pareil Edit; mais je n'ai jamais pû le trouver. Une délibération des Etats de Bretagne accorde durant vingt ans une semblable exemption pour les fonds nouvellement défrichés; ce Réglement ne peut manquer de procurer dans cette Province de grands

avantages, qui deviendroient encore plus considérables par l'Edit dont je parle, qui ne sçauroit paroître trop tôt pour le bien de l'Etat.

Il seroit convenable que Sa Majesté accordât des distinctions & des récompenses à ceux de ses Sujets de tous les ordres qui se signaleroient le plus par des défrichements, en proportionnant ces distinctions & ces récompenses au rang de chacun d'eux, & à la quantité de terrein qu'ils mettroient en valeur. Pour étendre ses graces sur tous les cultivateurs qui défricheroient, elle pourroit donner une gratification réglée par chaque sac de bled ou autre grain, qui proviendroit la premiere année des terres nouvellement défrichées, dans lesquelles la premiere récolte se trouve toujours la moindre. Cette gratification sur le produit exciteroit beaucoup l'in-

dustrie, & je la préférerois à celle que l'on assigneroit bien plus aisément pour chaque arpent de fond délaissé qui seroit rétabli. Les profits considérables, qui résulteroient dans la suite de cet arrangement, dédommageroient amplement le Roi de ces avances; l'on sçait les avantages infinis que l'Angleterre a retiré, d'une gratification semblable payée par le Gouvernement, pour les bleds qui sortent de cette Isle & sont vendus à l'Etranger.

L'on retireroit un avantage considérable de construire des canaux, ainsi que des chaussées & chemins, dans les Provinces où il n'y en a point assez, pour faciliter suffisamment les communications, de même que les importations & exportations. Ces canaux, ou d'autres plus petits faits exprès, non-seulement procureroient

l'écoulement des eaux, mais encore pourroient servir à arroser les terres, dans les cantons où il en seroit besoin. Toutes les entreprises particulieres qui se formeront à ce sujet, avec l'agrément du Gouvernement, méritent d être protégées&favorisées.

A l'égard de ceux de ces ouvrages qui regarderont le Public, & seront faits à ses dépens, il faudroit s'y prendre d'une maniere moins onéreuse aux Peuples, que les corvées pendant lesquelles on ne leur donne seulement pas du pain; ces corvées, telles qu'on les exige en beaucoup d'endroits, sont d'ailleurs sujettes à mille abus, & font déserter les campagnes; si l'on ne peut les abolir, du moins seroit-il à désirer qu'on en changeât la forme, & qu'on fournît la subsistance à ceux qui y travailleroient, ainsi que du fourage ou des pâtures à

leurs Chevaux & Bœufs. L'on pourroit aussi fixer, à un certain nombre de journées par an, la tâche de tous les gens assujettis aux corvées, afin qu'ils sçussent à quoi s'en tenir & ne fussent plus exposés aux inconvéniens de l'arbitraire, qui regne dans cette partie.

Le trop grand nombre de Fêtes occasionnent mille abus, & est aussi contraire à la culture des terres qu'au Commerce & aux Arts; il y a des Diocèses, entr'autres celui de Paris, où elles tiennent le monde sans rien faire pendant près d'un tiers de l'année; il seroit fort à désirer qu'on les diminuât, & je suis persuadé que l'Eglise écouteroit favorablement les demandes que l'on formeroit à ce sujet.

Les dîmes empêchent, en quantité d'endroits, principalement dans les

mauvais fonds, d'entreprendre des défrichemens : il y en a de deux sortes, les Ecclésiastiques & les Inféodées, je les comprendrai toutes ici sous le nom des premieres, beaucoup plus étendues que les autres. Pour faciliter les défrichemens, chose avantageuse à l'Eglise, qui ne retire rien des terres incultes, n'y auroit-il pas moyen, en prenant les mesures convenables, de les exempter de dîmes pendant les premieres années, de réduire mêmes ces dîmes, seulement pour les défrichements, dans les lieux où elles se trouvent trop fortes, & de permettre des abonnements à ce sujet ?

Les baux trop courts, font cause que les Fermiers s'embarquent rarement dans des travaux de longue haleine, tels que les défrichements, dont ils craignent de ne pas retirer

les fruits ; il seroit intéressant pour le bien général de donner les facilités nécessaires pour des baux suffisamment longs ; les Seigneurs de Fiefs n'y perdroient rien, ils retrouveroient avec usure dans la suite, par l'augmentation des fonds, qui grossiroient leurs droits Seigneuriaux, ce qu'ils sacrifieroient dans cette occasion.

J'ai remarqué que les fonds, chargés de grosses rentes, ou de droits annuels, tant Seigneuriaux que fonciers, trop considérables, ne sont point aussi-bien cultivés que les autres, & qu'il est très-rare qu'on défriche les terreins incultes, qui s'y trouvent; c'est pourquoi je conseille à tous les Seigneurs, de diminuer ces redevances trop fortes, en s'accommodant à ce sujet avec leurs Vassaux, soit par une somme d'argent ou autrement. S'ils perdent quelque chose d'un côté,

ils le regagneront d'un autre avec usure.

Les terres sont si fort mêlées & si mal distribuées en beaucoup d'endroits, que cela nuit extrêmement à leur culture; plusieurs Particuliers rebutés des inconvénients, qui résultent d'un mélange aussi gênant & aussi bizarre, les abandonnent & les laissent devenir en friche. Pour remédier à ce mal, il conviendroit de prendre des mesures pour faciliter les échanges, & même la vendition de ces fonds morcelés, afin que chacun pût s'arrondir aisément.

Le Roi est Propriétaire dans toutes les Provinces d'une quantité prodigieuse de terres incultes en landes & bruyeres, en friches, en vaines & vagues autour de ses Forêts, & en Marais; ces fonds abandonnés, servent à peine de pacage aux bestiaux des voisins, sur lesquels les Gardes de ces

Forêts

Forêts levent à ce sujet des contributions arbitraires ; il n'en retire rien, ce qui lui cause, ainsi qu'à tout l'Etat, une perte très-considérable. Une grande quantité de ces terres sont cependant bonnes & feroient en valeur depuis long-temps, si des Particuliers les avoient possedées ; elles ne se trouvent délaissées, que parce qu'elles appartiennent au Souverain. Les Engagistes, qui en ont dans leurs engagements, se gardent bien de les mettre en culture crainte d'être évincés. Les Habitans des Provinces, qui auroient envie d'en prendre à cens & rente ou par inféodation, n'osent le plus souvent le demander, appréhendant de déplaire aux Engagistes, ou aux Officiers des Eaux & Forêts. Lorsque quelqu'un de ces Habitans plus hardi & plus à son aise que les autres, se résout enfin de faire les dé-

marches néceſſaires pour obtenir ce qu'il déſire, il eſſuye à Paris tant de difficultés & de longueurs, on le ſoumet à tant de formalités auſſi couteuſes qu'embarraſſantes, ſous prétexte que le Domaine de la Couronne eſt inaliénable, que cet homme rebuté de tous ces obſtacles & de la dépenſe, s'en retourne chez lui ſans avoir terminé ſon affaire; il répand dans ſon Païs, qu'il eſt inutile de ſonger déſormais à pareille choſe; on le croit, perſonne ne ſe préſente plus pour former ſemblable demande, & ces fonds demeurent en friche comme auparavant. Ce n'eſt néanmoins point là le cas d'appliquer la maxime que les Domaines du Roi ſont inaliénables: elle n'avoit anciennement lieu que pour le haut Domaine, ou la ſuzeraineté générale ſur la totalité du Royaume, & nullement pour les ter-

res particulieres du Souverain ; l'on tient à la vérité présentement qu'il ne sçauroit en disposer à perpétuité, mais jamais les terreins incultes n'ont dû être assujettis à cette gêne ; il peut les inféoder ou les accenser pour toujours à condition qu'on les mette en valeur. Le bien général de l'Etat l'exige, c'est la premiere Loi supérieure à toutes les autres. Je dirai plus, s'il étoit prouvé que la plûpart des Domaines de Sa Majesté ne lui rapportent rien ou presque rien, & qu'ils seroient infiniment mieux faits valoir, s'ils appartenoient à ses Sujets, qui payeroient d'autant des impositions considérables, je crois qu'elle seroit fort la maîtresse, en conséquence de cette premiere Loi, de les vendre & de les aliéner absolument, malgré tout ce qu'a avancé au contraire le Protonotaire depuis le Chancelier du Prat, que

l'on assure avoir été l'Auteur de la maxime en question, soutenue par ceux qui ont écrit ou agi d'après lui dans les mêmes sentimens, touchant cette matiere; sur laquelle je ne m'arrêterai pas davantage, attendu qu'elle ne regarde mon sujet, qu'en ce qui concerne les terres incultes dépendantes du Domaine.

Pour parvenir à les voir cultivées, chose très-essentielle, il seroit à propos que le Roi fît publier, qu'il a dessein de les inféoder ou accenser par parties, sous des conditions avantageuses, à tous ceux de ses Sujets qui s'offriront & s'obligeront de les défricher; on stipuleroit vis-à-vis chacun d'eux, un certain temps limité, proportionné à la grandeur de leurs entreprises; ils seroient tenus de les achever pendant ce temps-là; s'ils manquoient à leurs engagemens, qu'on

marqueroit dans leurs concessions, elles deviendroient nulles de plein droit, au-delà du terme prescrit, & les fonds impétrables par d'autres. On nommeroit des Commissaires dans la Capitale & dans les Provinces pour régler ces concessions, qu'ils délivreroient sans aucuns frais, & qui seroient enregistrées gratis, dans tous les Tribunaux nécessaires. Je suis persuadé que cet arrangement se trouveroit en peu d'années suivi d'un heureux succès.

L'on s'y prendroit de la même façon pour opérer le défrichement des Communes incultes du Royaume, où il y en a beaucoup appartenantes aux Villes, Bourgs, Paroisses & Villages, dont les Habitans, chacun dans leur endroit, auroient la préférence, & seroient même autorisés à faire le partage de ces communes, s'ils se trou-

voient en état de les mettre en valeur. A leur défaut on les concéderoit à d'autres.

Quoique l'augmentation de la culture des terres produise infailliblement dans la suite l'accroissement de la population, il faudroit pour en hâter le succès exciter & encourager les Mariages, par tous les moyens convenables, soit en accordant aux nouveaux mariés des exemptions d'impositions, pendant la premiere année de leur entrée en ménage, & une modération graduelle de ces mêmes impositions durant les cinq années suivantes, soit en aidant dans le commencement ceux qui se trouveroient dans l'indigence. A l'égard de cette quantité de gens aisés de l'un & de l'autre sexe, qui par différents motifs & souvent par libertinage, gardent le célibat, il n'est pas

question de les forcer à se marier contre leur volonté ; mais comme ils sont sans contredit moins utiles à la Patrie que les autres, ne pourroit-on point leur faire payer chaque année, en proportion de leurs facultés, une certaine somme qui dédommageât l'Etat de la perte des Sujets qu'ils lui causent, & tournât au soulagement de la Nation ? On exigeroit cette taxe des Garçons à l'âge de trente ans, & des Filles, lorsqu'elles auroient atteint leur vingt-cinquiéme année ; une telle imposition, qui noteroit en quelque façon les Célibataires, auxquels il seroit juste d'ailleurs de refuser diverses préférences dans les occasions, en détermineroit vraisemblablement beaucoup à se soumettre aux Loix de l'hymen.

Il ne suffiroit point de faciliter les mariages, il importeroit encore ex-

trêmement de prendre des mesures pour engager les gens mariés d'avoir le plus d'enfants qu'ils pourroient, en donnant des distinctions honorables, ainsi que des gratifications ou exemptions, à ceux qui en éleveroient au-delà d'un certain nombre. J'ai souvent entendu dire, que cela se pratiquoit autrefois dans le Royaume; je n'ai cependant pas vû d'Ordonnance à ce sujet; il conviendroit, s'il en a existé, de les renouveller, & s'il n'y en a point eu, d'en rendre une sur cet objet qui mérite attention. J'ai dit dans l'Histoire de mes défrichements, que l'on étoit instruit par le rapport de différents Curés, que beaucoup de Païsans ne vouloient plus faire d'enfants, ou s'en tenoient à un très-petit nombre, pendant qu'ils en pourroient avoir davantage; bien d'autres personnes de tous les Etats,

se

ſe trouvent dans le même cas : on remédieroit, du moins en partie, à ce déſordre, également contraire à la Religion, & à la proſpérité de l'Etat, en établiſſant dans chaque diſtrict, des prix pour les Habitans, qui auroient la plus grande quantité d'enfants. Comme la force & la principale richeſſe d'un Païs conſiſtent non dans l'étenduë des fonds, mais dans le nombre des hommes; on ne doit rien négliger pour l'augmenter : Vû que leur travail attireroit d'ailleurs une plus grande ſomme d'argent en proportion de laquelle l'Agriculture fleuriroit.

L'inſtitution de diverſes Sociétés d'Agriculture, dans les Provinces du Royaume, qui correſpondroient avec une principale, que l'on placeroit à Paris, ſeroit de la plus grande utilité, entr'autres pour les défrichemens,

dont elles s'occuperoient d'abord. L'on composeroit ces Sociétés de Citoyens distingués des trois ordres de l'Etat, connus par leurs lumieres sur un objet aussi intéressant, & par leur zele; ils joindroient la pratique aux instructions. Il conviendroit d'assigner à chacune de ces Compagnies des fonds, tant pour subvenir à la dépense des expériences publiques & générales, que pour distribuer annuellement des prix. En examinant les Réglements de tous les établissements dans le même goût, qui subsistent ailleurs, particulierement dans l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, l'on se trouveroit à portée de choisir ceux qui conviendroient le mieux à notre Nation, & d'y ajoûter ou diminuer selon le climat ou le sol de chaque Province, qui demanderoit souvent des arrangements différents

Il eſt bien glorieux pour les Etats de Bretagne de nous montrer l'exemple d'un ſi bel établiſſement, auquel ils ont joint, attendu leur poſition, tout ce qui concerne les Arts & le Commerce; choſe qui ne ſera point également néceſſaire en beaucoup d'endroits.

Les Sociétés, dont je viens de parler, donneroient régulierement part au Public des épreuves, des découvertes, des obſervations & des remarques qu'elles feroient; pour achever l'inſtruction générale, rien ne ſerviroit davantage que des Journaux d'Agriculture & des feuilles hebdomadaires, qui traiteroient uniquement de cette matiere; ces ſortes d'ouvrages feroient bien plus utiles que cette multitude de papiers périodiques, dont nous ſommes inondés, ſous tant de prétextes frivoles.

Comme les Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Laïques, & les gros Propriétaires, ont après le Roi le plus grand interêt, à ce qu'on mette en valeur les fonds abandonnés, il seroit nécessaire qu'ils concourussent de tout leur pouvoir, à l'exécution des bonnes intentions de Sa Majesté, en montrant les premiers l'exemple à leurs Fermiers & Vassaux, en leur donnant des prix pour exciter chez eux le goût de la culture ainsi que l'émulation; en encourageant les Mariages, & en pratiquant les différents moyens dont j'ai usé, ou que j'ai indiqués; ils auroient entr'autres, beaucoup d'attention de ne point souffrir une trop nombreuse quantité de Gibier, & de faire détruire les Lapins qui se trouveroient ailleurs que dans les Garennes, où il est absolument nécessaire de contenir ces animaux mal-faisants.

Le défrichement des terres incultes du Royaume, a trait comme l'on voit à bien des choses. J'ai proposé les expédients que j'ai cru les plus propres à faire réussir cette grande entreprise; on choisira ceux qu'on trouvera les plus convenables, & l'on ajoûtera ce qu'on jugera à propos. Je ne me flatte point à beaucoup près, d'avoir traité à fond un sujet aussi étendu; j'ai passé rapidemment sur des articles, dont un seul auroit demandé un volume.

J'ai dit au commencement de ce Mémoire, que près de la moitié du terrein de la France étoit en friche, & l'autre moitié si mal cultivée, qu'elle rapporteroit une fois d'avantage si on la travailloit suffisamment: comme les revenus de Sa Majesté suivent la progression de la culture des terres, il résulte de cette situation

qu'ils tripleroient, si les fonds délaissés étoient mis en valeur, & qu'ils quadrupleroient si l'on cultivoit mieux les autres, ainsi qu'il arriveroit sûrement, quand on n'auroit plus rien à défricher. Ils augmenteroient aussi, d'un autre côté, par l'accroissement de la population & de l'industrie, qui s'ensuivroit de ces arrangements. Le Roi pourroit alors remettre à ses Peuples la moitié de tous les droits & impositions; il lui resteroit encore après cela, au moins le double du revenu dont il jouit aujourd'hui. Il en employeroit une moitié à payer les dettes de l'Etat, qui s'amortiroient en quelques années, au bout desquelles il se trouveroit infiniment plus riche que ses prédécesseurs, & qu'aucun autre Souverain. Ce sont là les effets que produiroient les défrichements; cette supputation n'est point exagérée.

L'on ne peut commencer trop-tôt pour le bien de l'Etat, de travailler à une entreprise aussi avantageuse & aussi peu couteuse ; elle demande à la vérité du temps, & ne sçauroit s'exécuter aussi promptement qu'une opération de finance, dans laquelle il n'est question que de faire passer l'argent qu'on possede d'une main dans l'autre ; il s'agit ici de créer de nouvelles richesses, chose bien plus utile ; il ne faut pas cependant, pour exécuter cette entreprise, un temps aussi long qu'on pourroit l'imaginer.

Lorsque le Duc de Sully parvint au Ministere, les affaires étoient extrêmement dérangées, cependant ce Grand Ministre, dans l'espace de treize ans, paya les dettes de l'Etat, diminua les impôts, forma un trésor public, & rétablit la culture des terres, qui lui donna les moyens de venir à bout de tout cela. S'il avoit resté plus long-

temps en place, & n'eût point perdu son digne Maître, toutes les terres incultes du Royaume auroient certainement été défrichées.

Dans la situation où sont actuellement les finances, les ressources ordinaires ne sçauroient les remettre, & l'œconomie, quoique toujours nécessaire, n'y suffiroit pas; ce n'est que par la culture des fonds qu'on peut les rétablir. Il faut retirer de la terre les trésors dont on a besoin pour cet effet: il n'est pas douteux que l'on a bien plus de facilité à présent que du temps d'Henri IV. Pour réussir dans l'entreprise que je propose, dès les premieres années, on commenceroit d'en retirer des fruits, qui devenants chaque jour plus considérables, rendroient par la suite le Roi beaucoup plus puissant, & tous ses Sujets heureux.

Fin du Mémoire sur les Défrichemens.

APPROBATION.

J'AY lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre : *Mémoire sur les Défrichemens* ; Cet Ouvrage paroît dicté par l'esprit & le zéle patriotique, & je crois que l'impression en sera très-utile. Fait à Paris le 1er. Mars 1760.

GRIMOD.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amée la Veuve CHARLES-MAURICE D'HOURY, Imprimeur-Libraire à Paris, ancien Adjoint de sa Communauté, Nous a fait exposer qu'elle désireroit faire imprimer, & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre, *Mémoire sur les Défrichemens*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposante, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage, autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs-Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression

étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit de ladite Exposat, ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à ladite Exposante ou à celui qui aura droit d'elle, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelle ; que l'impressiou dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes, que l'Impetrante se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE LA MOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur de la Moignon, le tout à peine de nullité desdites Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ladite Exposante & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier, ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre

plaisir. DONNÉ à Versailles, le deuxiéme jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent soixante: Et de notre Regne le quarante cinquiéme. Par le Roi en son Conseil. *Signé* LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XV. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires Imprimeurs de Paris, N°. 3308, *fol.* 64, *conformément au Reglement de* 1723. *A Paris*, le 29 *Avril* 1760. G. SAUGRAIN, Syndic.

Fautes d'Impreſſion à corriger.

PAge 12, *ligne* 12, *au lieu de*, jones, *liſez*, ajoncs. *Page* 13, *lig.* 2, *ajoûtez à la fin de cette ligne*, je. *Même page*, *ligne* 5, *au lieu de*, joncs, *liſez*, ajoncs. *Page* 22, *lig.* 19, *au lieu de*, acquit, *liſez*, acquis. *Page* 36, *ligne* 16, *au lieu de*, rapportées, *liſ.* rapporté. *Page* 38, *lig* 3, *au lieu de*, l'on, *liſ.* l'ont. *Page* 51, *lig.* 8, *au lieu de*, à se mouiller, *liſ.* à mouiller. *Page* 53, *lig.* 21, *au lieu de*, violent, *liſ.* violente. *Page* 69, *lig* 16, *au lieu de*, fréquents, *liſez*, fréquentes. *Page* 71, *lig.* 1, *au lieu de*, expliqué, *liſ.* expliquée. *Page* 74, *lig.* 20, *au lieu de*, dont j'ai marqué, *liſ.* que j'ai marquée. *Page* 75, *lig.* 16 & 17, toute chose étoit égale, *liſ.* toutes choses étoient égales. *Page* 80, *lig.* 7, *au lieu de*, disposer, *liſ.* diriger. *Page* 82, *lig.* 2, *au lieu de*, toute, *liſ.* tout. *Page* 101, *lig.* 9, *au lieu de*, suivan, *liſ.* suivant. *Page* 106, *lig.* 19, *au lieu de*, à porté, *liſ.* à portée. *Page* 129, *lig.* 18, *au lieu de*, joncs, *liſ.* ajoncs. *Page* 146, *lig.* 8, *au lieu de*, nées, *liſ.* nés. *Page* 154, *ligne* 9, *au lieu de*, cultivés, *liſ.* cultivé. *Page* 168, *lig.* 20, *ajoûtez à la fin de cette ligne*, les. *Page* 169, *lig.* 2, *au lieu de*, &c, *liſ.* elles. *Page* 180, *lig.* 10, *au lieu de*, plans, *liſ.* places. *page* 192, *lig.* 20 & 21, *au lieu de*, un aussi grand terrein, *liſ* aussi grand de terrein. *page* 194, *ligne* 13, *au lieu de*, urent, *liſ.* eurent. *page* 204, *lig.* 22, *au lieu de*, destina, *liſ.* destination. *page* 215, *lig.* 13, *au lieu de*, satisfait, *liſ.* satisfaits. *page* 220, *lig.* 8, *au lieu de*, murieurs, *liſ.* muriers. *page* 224, *lig.* 22, *au lieu de*, pommés, *liſ.* pommes. *page* 229, *lig.* 5, *au lieu de*, invité, *liſ.* incité. *page* 231, *lig.* 4, *au lieu de*, paruë, *liſ.* paru. *page* 238, *lig.* 5, *au lieu de*,

des, *lis.* dé. *page* 239, *lig.* 7 & 8, *au lieu de*, ce défrichement, *lis.* ces défrichemens. *page* 245, *lig.* 8, *au lieu de*, pû me favoriser, *lis.* bien voulu me favoriser. *page* 256, *lig.* 3, *au lieu de*, de, *lis.* d'y. *Même page*, *lig.* 15, *au lieu de*, se, *lis.* s'y. *page* 260, *lig.* 9 & 10, *au lieu de*, d'élection, *lis* d'élections. *page* 264, *lig.* 18, *au lieu de*, qui les connoisse, *lis.* qui les connoisse à fond. *page* 266, *lig.* 22, *au lieu de*, les, *lis.* le. *page* 268, *lig.* 11, *au lieu de*, se, *lis.* s'en. *page* 278, *lig.* 16, *au lieu de*, coutent, *lis.* causent. *page* 281, *lig.* 3, *au lieu de*, dévastent, *lis.* dévaste. *page* 301, *lig* 10, *au lieu de*, occasionnent, *lis.* occasionne. *page* 303, *lig.* 4, *au lieu de*, Fiefs, *lis.* Fief.

Nota. La Pratique des Défrichemens, imprimée séparément, se vend 12 sols brochée.

ECLAIRCISSEMENS
Sur les Défrichemens.

LE nombre de ceux qui travaillent à mettre en valeur des terres incultes, & le goût pour ces sortes d'entreprises, augmentant tous les jours, on m'a demandé plusieurs éclaircissemens à ce sujet : je me suis fait un devoir de les donner, autant qu'il a dépendu de moi. J'ai pensé qu'il étoit à propos de rapporter ceux qui m'ont paru les plus intéressans, à la suite de la troisiéme Edition de ma Pratique des Défrichemens.

Ces éclaircissemens contiennent de nouveaux détails.

Sur la maniere de placer les gazons, pour qu'ils sechent aisément.

Sur la façon d'écobuer, ou de peler les terreins en friches, dans lesquels on rencontre de fortes productions sauvages, entremêlées d'autres moins considérables

Sur les précautions à prendre, quand on fait brûler un Défrichement, situé dans le voisinage d'un bois, ou de quelqu'autre endroit combustible.

Et sur les attentions qu'on doit avoir, lorsqu'on se sert tant de la Sonde, que de l'Ecobuë.

Je vais traiter ſucceſſivement, chacun de ces articles, dans l'ordre ci-deſſus.

Maniere de placer les Gazons, pour qu'ils ſechent aiſément.

Lorſque les Journaliers employés à écobuer, levent les gazons, comme je l'ai marqué dans mon Ouvrage, ils ont ſoin de les poſer de façon qu'ils portent d'un bout les uns deſſus les autres; mais, s'ils craignent qu'ils ne ſéchent pas aſſez vîte dans cette poſition, ainſi qu'il arrive ſouvent, ils doivent en ce cas, les mettre d'un ſeul tems avec leurs Ecobuës, par petits tas de trois, quatre, ou cinq l'un ſur l'autre, ſuivant leurs divers degrés d'épaiſſeur, & la quantité de matiere combuſtible ou végétale qu'ils contiennent.

L'air paſſant entre ces gazons, qu'on place toujours la chevelure en deſſus, les pénétre & les ſéche bientôt, principalement s'il fait du hâle, il ne faut cependant point attendre qu'ils ſoient trop ſecs, pour les mettre en fourneaux, & y allumer le feu, parce qu'ils brûleroient trop, & trop vîte, ils ne produiroient pas alors autant de cendres, ni d'une auſſi bonne qualité, que quand les gazons brûlent lentement. Il eſt une juſte proportion à cet égard, qu'on apprendra facilement par la pratique.

Quelquefois on arrange les gazons ſur bout, deux à deux, appuyés l'un contre l'autre, enſorte qu'ils forment une eſpece de toit, avec du vuide deſſous, & leur chevelure par-deſſus; mais cet arrangement allonge l'ouvrage & coûte davantage. Il n'eſt bon que pour les marais ou les prairies qu'on défriche, & qui conſervent encore de l'humidité.

Façon d'écobuer, ou de peler les Terreins en friche, dans leſquels on rencontre de fortes productions ſauvages, entremélées d'autres moins conſidérables.

Quand j'ai dit dans l'Ouvrage déjà cité, qu'avant de défricher un terrein, il falloit ſe délivrer des groſſes racines, je n'ai entendu parler, comme je l'ai obſervé, que de celles qui empêchoient l'effet de l'Ecobuë, & nullement des autres, que cet outil tranchant pouvoit couper: on l'aiguiſe même de tems en tems ſur la pierre, quand il en eſt beſoin, pour cet effet. Les ajoncs de la petite eſpece, la lande, & bruyere ordinaire, le petit houx, les jeunes pieds d'épine & de genievre, la ronce, le genêt, & généralement toutes les productions ſauvages point trop fortes, doivent partir avec les gazons qu'emporte l'Ecobuë, ainſi que je l'ai marqué.

A l'égard des ajoncs de la grande eſpece, des grandes bruyeres, appellées en Anjou *Bray mâles*, des gros pieds d'épine, de genievre, & de houx, des différentes productions ſauvages & arbriſſeaux auſſi forts, ou plus conſidérables, dont l'Écobuë ne ſçauroit couper les racines, ils reſtent ſur le terrein, ſans cependant empêcher de lever les gazons, que l'on coupe entre ces grandes plantes, & forts arbriſſeaux, de l'épaiſſeur convenable. De tels gazons ſe trouvent à la vérité ſouvent d'une forme très-irréguliere, pour la longueur, & la largeur ; mais ils n'en ſont pas moins bons, ayant l'avantage d'être compoſés de beaucoup de matiere végétale.

A meſure qu'on écobuë, il faut avoir ſoin de mettre ces gazons par petits tas, comme je l'ai ci-devant expliqué, & de les placer dans les intervalles où le fonds eſt pelé, il s'y trouve ſuffiſamment de vuide : de cette façon les grandes productions ſauvages, & forts arbriſſeaux, ne ſont point engagés parmi les gazons, & on a la liberté de les arracher enſuite, à coups de tranche, de pioche, ou de pelle, quand on veut, ſans déranger ces gazons. Il ſuffit que cela ſoit fini au tems, où l'on ſeme les bleds dans le Pays.

Les uns font cette opération avant le brûlis des gazons, & les autres après, suivant leur commodité; dans ce dernier cas, on doit cependant toujours l'exécuter préalablement, dans les places, où l'on a dessein de mettre les fourneaux, parce qu'il est important de ne point remuer les monceaux de cendres qui en proviennent, qu'au moment de la semaille.

Auparavant d'emblaver le terrein, on recomble les trous, & on unit la terre qui a été remuée pour arracher les grandes productions sauvages, & forts arbrisseaux, dont il s'agit; on les enleve ensuite avec leurs racines, on les laisse sécher à l'air quelque tems, après quoi ils servent au chauffage principalement pour la cuisine. L'on tire ainsi partie de ces racines, qui dédommagent en beaucoup d'endroits, de ce qu'elles ont coûté. Dans les Pays où le bois est compté presque pour rien, on ne prendra point la peine de les voiturer, & on les fera brûler avec les gazons des fourneaux, elles augmenteront le volume & le degré de bonté des cendres.

Plus un terrein se trouvera garni de fortes productions sauvages, & mieux le fonds vaudra. S'il coûte davantage qu'un autre à défricher, & mettre en

valeur, il produira de bien meilleures recoltes, qui dédommageront amplement des avances que l'on aura faites.

Les ajoncs n'étant point généralement connus ſous le même nom, pluſieurs perſonnes de différens Pays m'ont demandé ce que c'étoit, je vais en donner ici la deſcription.

L'ajonc eſt une eſpece d'arbriſſeau toujours verd, comme le ſapin, & rempli de pointes très-piquantes, il porte des fleurs jaunes, qu'il conſerve toute l'année; il y en a de deux ſortes, le grand & le petit : à la hauteur près, ils ſe reſſemblent tous deux. En pilant les pointes qui leur tiennent lieu de feuilles, dans le même goût qu'au ſapin, elles ſont très-bonnes pour les chevaux, & leur valent mieux que de la paille hachée. Les bœufs, les vaches, ainſi que la plûpart des autres beſtiaux, s'en nourriſſent auſſi fort bien, quand elles ſont briſées de cette façon; & les ânes les broutent même ſur pied. On peut être sûr que le bled réuſſira, partout où l'on rencontrera des ajoncs.

Précautions à prendre, quand on fait brûler un Défrichement, ſitué dans le voiſinage d'un bois, ou de quelqu'autre endroit combuſtible.

Les malheurs qu'occaſionne le feu,

sont si fort à craindre, qu'on ne sçauroit se donner trop de soins pour s'en garantir. Pour peu que le défrichement qu'on a écobué, se trouve dans une situation dangereuse à cet égard, on doit attendre un tems calme, pour en allumer les fourneaux, & ne point s'y hazarder, quand il fait du vent, parce qu'on ne seroit peut-être pas le maître, alors, d'empêcher l'incendie de s'étendre dans les environs, ou quelquefois on ne pourroit plus l'arrêter, qu'après avoit causé de grands ravages.

Si ce défrichement joint de tous côtés à des bois, bruyeres, landes, & autres endroits faciles à incendier, on commencera dans ce cas, par faire une rangée de fourneaux tout au tour: on les éloignera de vingt-cinq, ou trente pieds des terres voisines, & de dix pieds au moins des autres fourneaux, qui seront construits ensuite, dans l'intérieur du Défrichement, où l'on rejettera les gazons que l'on aura de reste. On observera après cela de quel côté vient le vent, car il en souffle toujours un peu, quelque calme que soit le tems, & on mettra le feu dans la rangée des fourneaux du circuit de ce Défrichement, qui se trouvera la plus au-dessous du vent. Plusieurs hommes garderont ces fourneaux,

pendant qu'ils brûleront, ils jetteront deſſus, de la terre avec des pelles, en cas qu'ils ſoient fort garnis de bruyeres, ou autres matieres combuſtibles, & qu'ils pouſſent des flammes trop violentes.

Cette terre amortira les flammes, & contiendra le feu, de ſorte que les fourneaux ſe conſumeront peu à peu, ſans cauſer aucun dommage à l'extérieur du Défrichement, non plus que dans ſon intérieur, où ce feu pourroit faire tort de deux manieres : la premiere s'il pénétroit dans les gazons épars, & les brûloit, parce que la cendre répandue ſur la ſurface du terrein, ſans être emmoncelée s'évaporeroit ; la ſeconde s'il prenoit dans les autres fourneaux, en cas qu'on les eût tous faits auparavant ; parce que alors l'incendie devenant trop conſidérable, il ne ſeroit plus poſſible de l'arrêter, & de l'empêcher de gagner le voiſinage.

La rangée des fourneaux la plus au-deſſous du vent étant conſumée, l'on fera brûler ſucceſſivement de la même façon, chacune des autres rangées, qui formeront le circuit de ce Défrichement; après quoi l'on reviendra à celle qui joindra cette premiere, on y fera une ſemblable opération, & l'on continuera de même, en prenant l'une après l'au-

ître, toutes les rangées qui se trouveront le plus au dessous du vent, jusqu'à ce que la totalité des fourneaux soit brûlée.

On aura l'attention de ne jamais allumer tous ces fourneaux que le matin, attendu qu'on est beaucoup plus en état de les gouverner, & de remédier au désordre qui peut arriver, lors de la premiere violence du feu, pendant la journée, que durant la nuit, à l'entrée de laquelle on ne manquera pas de laisser un certain nombre d'hommes, proportionné à la grandeur de l'entreprise, pour garder les fourneaux. Ces hommes les attiseront, & veilleront jusqu'au retour des journaliers le lendemain, à ce que l'incendie ne s'étende point ailleurs. Ils serviront encore, à empêcher les incendiaires, de venir prendre du feu dans ces fourneaux, pour embraser pendans les ténebres, le voisinage; crime dont il est malheureusement arrivé plusieurs exemples, & que ces misérables peuvent en quelque sorte, commettre alors impunément, si tout le monde s'en va, parce qu'on se persuade ensuite aisément, que cet accident est arrivé de lui-même par le feu, qui a gagné nuitamment les environs

En ne négligeant aucune de ces précautions, qui ne sont pas toutes également nécessaires, dans les cantons où

le feu ne ſçauroit cauſer de ravage extérieurement, on évitera tout inconvénient.

J'ai fait brûler ainſi devant moi, pluſieurs fois, encore en dernier lieu, l'Eté paſſé, des Défrichemens aſſez conſidérables, enclavés au milieu de différens bois taillis, dans leſquels il ſe trouvoit beaucoup de bruyeres, & autres matieres combuſtibles, ſans qu'il ſoit arrivé le moindre accident : ſi quelqu'un en eſſuye dans une pareille occaſion ce ſera certainement ſa faute.

Sur les attentions qu'on doit avoir, lorſqu'on ſe ſert, tant de la Sonde, que de l'Ecobue.

L'on aura ſoin de tourner toujours la Sonde à droite, en l'enfonçant dans le terrein, & en la retirant, attendu que ſi on la tournoit à gauche, on déviſſeroit la pointe & les barres, qui ſe ſépareroient les unes des autres. En cas qu'une barre vienne à ſe fauſſer par quelque accident, il ne faut pas la remettre en terre, ſans l'avoir auparavant redreſſée, en la faiſant rougir dans l'endroit courbé, autrement elle empêcheroit l'effet de la Sonde, & la feroit caſſer; l'inſpection des barres, eſt donc un préalable néceſſaire, quand on veut ſe ſervir d'une Sonde.

Ceux qui trouvent les Ecobues de dix à douze livres, & même celles de

huit à dix livres, trop lourdes, peuvent en faire faire de moins pesantes ; si les hommes qu'ils employent sont trop foibles, où si la terre qu'ils défrichent est fort légere, & peu garnie de productions sauvages, mais j'avertis qu'en général l'ouvrage vaut mieux, lorsqu'il est fait avec de forts outils, & qu'on ne doit point s'en rapporter entiérement à ce sujet, aux Journaliers : la plûpart d'entr'eux cherchent les Ecobues les plus légeres, pour s'éviter de la fatigue. Il est cependant nécessaire qu'ils en ayent de convènables à leurs forces & au terrein. Ils s'y accoutument au bout de quelques jours, ainsi que je l'ai éprouvé dans mes Défrichemens.

Il arrive souvent, que le travail qu'on a fait d'abord, pour rechercher & ôter les pierres assez grosses pour nuire, n'a pas été saffisamment exact, & qu'il en reste de telles, qui ne paroissent point, sur la superficie de la terre ; comme elles arrêteroient l'Ecobue, & l'endommageroient, on aura la précaution de faire marcher devant les Ecobueur, un Journalier, lequel sondera de nouveau le terrein pat-tout, environ six pouces avant, soit avec la premiere barre de la Sonde, garnie de sa pointe, soit avec un pic-perrier, outil dont on se sert, dans les carrieres : quand ce Journalier rencon-

trera quelque pierre, de l'espece dont il s'agit; on la fera arracher aussi-tôt, avec le même outil, ou bien à coups de tranche.

Après le brûlis du Défrichement, il sera à propos de faire sonder encore ce terrein de la même façon, à deux pieds de profondeur, entre les monceaux de cendres, afin de trouver, & d'enlever les pierres, contre lesquelles la charrüe pourroit se briser: lorsqu'on régalera les cendres, on fera une semblable opération sous ces monceaux, avant d'ensemencer la terre.

J'ai fait imprimer ces éclaircissemens sur un cahier séparé: on le distribuera gratis, d'ici à trois mois chez le Libraire, à tous les porteurs d'exemplaires de la premiere, & de la seconde édition, tant de mon Mémoire sur les Défrichemens, que de la Pratique; & l'on en fera note sur ces exemplaires, comme il en a été usé pour les Observations sur la Sonde & l'Ecobue. On aura soin aussi d'envoyer suffisamment de ces cahiers, dans les Provinces, aux Libraires qui ont vendu cet ouvrage, afin qu'ils les distribuent également. Je désire qu'ils puissent être utiles à tous ceux qui défrichent des terres incultes.

De l'Imprimerie de la Veuve D'HOURY, rue S. Severin, près la rue S. Jacques, 1761.

Demigiaw 1761

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY